

P. Beaudry
greffier des comités
C. L.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

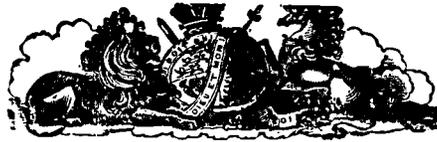
VOL. XVIII.

JOURNAUX
DU
CONSEIL LEGISLATIF

DE LA
PROVINCE DE QUÉBEC.

TROISIÈME SESSION DU CINQUIÈME PARLEMENT.

VOLUME XVIII.



SON HONNEUR
L'HONORABLE THÉODORE ROBITAILLE
LIEUTNANT-GOUVERNEUR.

QUÉBEC :
IMPRIMERIE DU "CANADIEN,"
L. J. DEMERS & FRÈRE, PROP.

1884

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF.

CANADA,
PROVINCE DE QUEBEC.



Canada,
Province de Québec. }
[L. S.]

THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le QUINZIEME jour du mois de MAI, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le QUINZIEME jour du mois de MAI, mil huit cent quatre-vingt-trois, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodités de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant et à chacun de vous, de vous trouver avec nous, en Notre Législature ou Parlement de notre dite Province, en notre cité de *Québec*, MARDI, le DIXIEME jour du mois de JUILLET prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles, fait opposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce SEPTIÈME jour de MAI dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois et de notre Règne le quarante-sixième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA,

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

THEODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre cité de *Québec*, le DIXIÈME jour du mois de JUILLET dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et à chacun de vous.

PROCLAMATION

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIXIÈME jour du mois de JUILLET mil huit cent quatre-vingt-trois, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre cité de *Québec*, MARDI, le DIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DEUXIÈME jour de JUILLET dans l'année de Notre-Seigneur mil huit cent quatre-vingt-trois et de Notre Règne la quarante-septième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUEBEC.

CANADA

PROVINCE DE QUEBEC.



Canada,
Province de *Québec*, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le DIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DIXIÈME jour du mois de SEPTEMBRE mil huit cent quatre-vingt-trois, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grande aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et

chacun de vous, d'être présents aux temps susdits, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, LUNDI, le DOUZIÈME jour du mois de NOVEMBRE prochain, et y agir comme droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce DIXIÈME jour de SEPTEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC,



Canada,
Province de *Québec*. }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre cité de *Québec*, le DOUZIÈME jour du mois de NOVEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le DOUZIÈME jour du mois de NOVEMBRE, mil huit cent quatre-vingt-trois, auquel temps vous étiez tenus

et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en notre cité de *Québec* LUNDI le TRENTE UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE prochain, et y agir comme de droit, CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes à icelles, fait apposer le grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THÉODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT - QUATRIÈME, jour D'OCTOBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et de notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
Québec.

CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC.



CANADA,
Province de *Québec*,
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le TRENTE UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et à chacun de vous.

SALUT :

 PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le TRENTE UNIÈME jour du mois de DÉCEMBRE mil huit cent quatre-vingt-trois, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre cité de *Québec*; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre cité de *Québec*, LUNDI le QUATRIÈME jour de FÉVRIER prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec*: TÉMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce VINGT-QUATRIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois et de Notre Règne la quarante-septième.

Par Ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
 QUÉBEC.

 CANADA.

PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
 Province de *Québec*,
 [L. S.] }

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de *Québec*, et aux Membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre

dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de *Québec*, le QUATRIÈME jour du mois de FEVRIER, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, et à chacun de vous—

SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature ou Parlement de la Province de *Québec*, se trouve convoquée pour le quatrième jour du mois de FEVRIER mil huit cent quatre-vingt-quatre, auquel temps vous étiez tenus et il vous était enjoint d'être présents en Notre Cité de *Québec* ; SACHEZ MAINTENANT, que pour diverses causes et considérations, et pour le plus grand aise et commodité de Nos bien-aimés sujets, Nous avons cru convenable, par et de l'avis de Notre Conseil Exécutif de la Province de *Québec*, de vous exempter, et chacun de vous, d'être présents au temps susdit, vous convoquant et par ces présentes vous enjoignant, et à chacun de vous, de vous trouver avec Nous, en Notre Législature ou Parlement de Notre dite Province, en Notre Cité de *Québec*, MARDI, le QUATRIÈME jour du mois de MARS prochain, et y agir comme de droit. CE A QUOI VOUS NE DEVEZ MANQUER.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* ; TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant-Gouverneur de Notre dite Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans Notre dite Province de *Québec*, ce TRENTIÈME jour de JANVIER dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Notre Règne la quarante-septième.

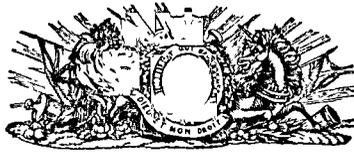
Par ordre.

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,

Québec.

CANADA,
PROVINCE DE QUÉBEC.



Canada,
Province de Québec, }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A Nos Très-Aimés et Fidèles Conseillers Législatifs de la Province de Québec, et aux membres élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, sommés et appelés à une Assemblée de la Législature de Notre dite Province, qui devait se tenir et avoir lieu en Notre Cité de Québec, le QUATRIÈME jour du mois de MARS courant—SALUT :

PROCLAMATION.

ATTENDU que l'Assemblée de la Législature de la Province de Québec, se trouve prorogée au QUATRIÈME jour du mois de MARS courant ; NEANMOINS, pour certaines causes et considérations. Nous avons jugé à propos de la proroger de nouveau à JEUDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de MARS courant, de manière que vous ni aucun de vous n'êtes tenus ou obligés de paraître en Notre Cité de Québec, le dit QUATRIÈME jour de MARS courant, et NOUS VOULONS EN CONSEQUENCE que vous et chacun de vous, et tous autres y intéressés, paraissez personnellement et soyez en Notre dite Cité de Québec, JEUDI, le VINGT-SEPTIÈME jour du mois de MARS prochain, pour la DEPÊCHE DES AFFAIRES, et y traiter, faire, agir et conclure sur les matières qui, par la faveur de Dieu, en Notre Législature de la Province de Québec, pourront par le conseil commun de Notre dite Province, être ordonnées.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre nos présentes Lettres-Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec : TEMOIN, Notre Fidèle et Bien-Aimé l'Honorable THEODORE ROBITAILLE, Lieutenant - Gouverneur de Notre dite province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province de Québec, ce TROISIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre-Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre et de Notre Règne la quarante-septième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUEBEC.

JOURNAUX

DU

CONSEIL LEGISLATIF

DE LA

PROVINCE DE QUÉBEC.

Jeudi, 27 Mars 1884.

JEUDI, le VINGT-SEPTIEME jour du mois de MARS, dans la quarante-septième année du Règne de Notre Souveraine Dame Victoria, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, protectrice de la Foi, à la troisième session du cinquième parlement provincial de Québec, tel que continué par diverses prorogations jusqu'à ce jour,

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil législatif sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Lavolette,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Wood.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'Honorable Théodore Robitaille, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit : " Gentilhomme Huisier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre d'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la Salle du Conseil Législatif."

Laquelle étant venue,

L'Honorable *Orateur* du Conseil Législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif,

Messieurs de l'Assemblée Législative,

Son Honneur le Lieutenant Gouverneur ne croit pas devoir déclarer les motifs qui lui ont fait convoquer la présente législature de la province de Québec, avant qu'un orateur pour l'Assemblée législative n'ait été choisi suivant la loi ; mais demain, à trois heures de l'après-midi, Son Honneur expliquera les motifs de la convocation de la présente législature.

L'Assemblée législative s'en est allée et il a plu à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur de se retirer

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 28 Mars 1884.

Les Honorables Membres présents dans la Salle du Conseil Législatif sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Donon,
Ferrier,
Gérin,

Gingras,
Laviolette,
Méhot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Wood.

À trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'Honorable Théodore Robitaille, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'Honorable *Orateur* dit : "Gentilhomme Huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la chambre d'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la Salle du Conseil Législatif."

Laquelle étant venue, l'honorable *Jonathan Saxton Campbell Wurtele* dit :

"Qu'il plaise à Votre Honneur, l'Assemblée législative m'a élu comme son Orateur, bien que je ne sois que peu capable de remplir les devoirs importants qui me sont assignés. Si, dans l'exécution de ces devoirs, il m'arrive en aucun temps de tomber en erreur, je demande que la faute me soit imputée et non à l'Assemblée législative dont je suis le serviteur.

L'honorable *Orateur* du Conseil législatif a alors dit :

Monsieur l'*Orateur*,

J'ai ordre de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur de vous déclarer qu'il ne doute pas que ses procédés seront conduits avec sagesse, modération et prudence.

Il a plu alors à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur d'ouvrir la session par un gracieux discours aux deux chambres :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de vous voir réunis au siège du gouvernement. Je vous remercie de la ponctualité avec laquelle vous avez répondu à mon appel, et je vous souhaite cordialement la bienvenue.

Je vous ai convoqués pour l'expédition des affaires de la Province plus tard que d'ordinaire. Ce fait est dû principalement à l'incendie du Palais Législatif et à la nécessité de préparer des chambres temporaires convenables pour vos délibérations.

La population de cette Province a été heureuse d'acclamer l'homme d'Etat distingué que Sa Majesté a choisi pour occuper l'éminente position de Gouverneur-Général du Canada, en remplacement du Marquis de Lorne, qui a laissé dans ce pays, et particulièrement dans cette province, ainsi que Sa Royale épouse, la Princesse Louise, d'ineffaçables souvenirs d'affection et d'estime.

Mon gouvernement, prenant en considération les sacrifices énormes que le peuple de cette Province s'est imposés pour la construction de nos chemins de fer, et l'augmentation constante des diverses charges du service public, a cru qu'il était de son devoir de présenter au gouvernement fédéral certaines réclamations exposées dans un mémoire qui vous sera communiqué. Je suis heureux de vous annoncer que les négociations commencées à ce sujet entre les deux gouvernements ont fait des progrès satisfaisants, et je compte pouvoir vous en faire connaître le résultat de bonne heure pendant cette session.

Relativement aux doutes qui se sont élevés, l'an dernier, au sujet de la constitutionnalité de l'acte des licences de Québec, je crois répondre au désir général du peuple de cette Province en déclarant que cette loi devra continuer à recevoir son exécution.

Le résultat des travaux de la Commission chargée de la refonte des lois générales de la Province et celui des opérations de la Commission Royale nommée pour s'enquérir de l'efficacité et de l'organisation des différentes branches du service public, seront soumis à votre approbation.

Vous aurez aussi à examiner certains projets de loi relatifs à l'agriculture, à la procédure civile, aux mines, aux asiles d'aliénés subventionnés par le gouvernement, à certaine classe d'interdits, et il vous sera également soumis des amendements aux lois de la chasse et de la pêche. Je ne doute pas que vous donnerez à ces importants sujets la sérieuse attention qu'ils méritent.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Les comptes publics pour la dernière année fiscale vous seront soumis, ainsi que les estimés pour l'année prochaine. En vous occupant de cette importante question des finances de la Province, j'espère que vous n'oublierez pas que, pour rétablir l'équilibre entre nos recettes et nos dépenses, il faut adopter un vigoureux système d'économie et de retranchement dans toutes les branches du service public, et je suis convaincu que votre patriotisme vous engagera à seconder les efforts de mon gouvernement pour atteindre ce but.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis convaincu que, dans la discussion des graves intérêts qui vous sont confiés, et dans l'accomplissement de vos importants devoirs, vous apporterez tout le zèle, la sagesse et le dévouement dont vous êtes capables, ainsi que cet esprit de loyauté envers Sa Majesté qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et que, avec l'aide de la Divine Providence, vos travaux assureront à notre Province un avenir de bonheur et de prospérité.

Alors, l'Assemblée législative s'en est allée, et il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de se retirer.

L'honorable Charles L. Champagne se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

“ Faites entrer l'Honorable **Conseiller**.”

Alors le dit Honorable *Charles L. Champagne*, accompagné des Honorables Messieurs *Ross* et *Archambeault*, s'avance près de la table, et l'Honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA,
Province de Québec. }
[L. S.]

THÉODORE ROBITAILLE.

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'Honorable Charles L. Champagne,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Mille Isles*, dans Notre dite Province de Québec, en remplacement de l'Honorable *Alexandre Lavoste*, qui a résigné, et Nous enjoignons que vous, le dit Honorable *Charles L. Champagne*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de Québec :
Témoin, Notre fidèle et bien aimé l'Honorable *Théodore Robitaille*, membre de notre conseil privé du Canada, Lieutenant-Gouverneur de la Province de Québec.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de Québec, dans Notre dite Province, ce DIXIÈME jour de DÉCEMBRE, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-trois, et de Notre règne la quarante-septième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie,
QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable *Charles L. Champagne*, prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avancant vers l'Honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

L'honorable *François-Xavier Ovide Méthot*, se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du gentilhomme huissier de la Verge Noire, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec,

Le gentilhomme huissier de la Verge Noire ayant remis cette commission entre les mains de l'Honorable *Orateur*, celui-ci dit :

‘ Faites entrer l'Honorable Conseiller. ’

Alors le dit Honorable *François-Xavier Ovide Méthot*, accompagné des Honorables Messieurs *Ross* et *Lavolette*, s'avance près de la table, et l'Honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA, Province de <i>Québec</i> . } [L. S.]	THEODORE ROBITAILLE.
---	----------------------

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'Honorable *François-Xavier Ovide Méthot*, de St Pierre-les-Becquets,

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre province de *Québec*, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *La Vallière*, dans Notre dite Province de *Québec*, en remplacement de l'Honorable *Jean-Baptiste Proulx*, décédé, et Nous enjoignons que vous, le dit Honorable *François-Xavier Ovide Méthot*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législatre ou parlement de Notre dite Province peut y être convoqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* :
 Témoin, Notre fidèle et bien aimé l'Honorable *Théodore Robitaille*, membre de notre conseil privé du Canada, lieutenant-Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, ce VINGT-SEPTIÈME jour de MARS dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Notre règne la quarante-septième.

Par ordre,

L. H. HUOT,
 Greffier de la Couronne en Chancellerie.
 QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable *François Xavier Ovide Méthot*, prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dedimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avancant vers l'Honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main, et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

L'honorable M. *Ross* présente le Bill (A) concernant l'agriculture.
Le dit Bill est lu la première fois, *pro formâ*.

L'honorable *Orateur* fait rapport du discours de Son Honneur le Lieutenant Gouverneur, prononcé du trône.

Il est alors lu par le greffier.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur soit imprimé dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le Conseil prenne en considération le discours de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur lundi.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que tous les Conseillers Législatifs présents durant la présente session, composent un comité pour prendre en considération les usages et coutumes de ce Conseil et les privilèges du Parlement, et qu'il soit permis au dit comité de s'assembler dans cette chambre, quand il le jugera nécessaire.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross* la chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 31 Mars 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Laviolette,
Méhot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre le rapport du conservateur de la bibliothèque, il est lu comme suit :

A l'honorable Conseil Législatif de la Province de Québec.

Chaque année, lorsque la Législature entrait en session, le bibliothécaire avait la satisfaction d'annoncer une augmentation dans les richesses de votre bibliothèque. Le nombre des ouvrages grandissait toujours et déjà l'on comptait 30,000 volumes et brochures. C'était beaucoup si l'on considère l'époque peu éloignée de sa fondation. Aujourd'hui, j'ai le chagrin de constater la ruine presque totale de l'œuvre commencée et poursuivie avec tant de plaisir et de dévouement. L'incendie du 19 avril dernier a détruit votre bibliothèque et l'on a pu sauver à peine 4,500 volumes, formant des ouvrages complets. La hâte extraordinaire avec laquelle il fallait agir n'a guère permis de faire le triage des livres. Cependant l'importante collection américaine avait été sauvée, et l'on s'en réjouissait avec raison, quand l'on s'aperçut qu'il fallait en laisser brûler une partie considérable, en dehors, sous les fenêtres dont il était devenu impossible de s'approcher.

La Législature avait dépensé, pour cette bibliothèque, la somme de 54,500 dollars.

A part les livres qui avaient été achetés, elle renfermait 6,000 volumes apportés du département de l'Instruction Publique, et 6,400 volumes et 700 cartes marines reçus en échange ou en don.

Je ne crois donc pas exagérer la valeur de cette bibliothèque en la portant à la somme de 76,000 dollars.

La valeur des livres sauvés du feu peut-être de 15,000 dollars. Parmi ces derniers se trouvent 2,477 volumes dépareillés. La perte totale est donc de 60,000 dollars au moins.

La bibliothèque était assurée pour un montant de 32,000 piastres.

Le gouvernement et les compagnies d'assurance ont nommé, de concert, des arbitres pour évaluer les pertes.

A la demande de l'honorable secrétaire provincial et des arbitres, j'ai fait un relevé de ces pertes et une estimation de la plupart des ouvrages, et après un travail assez long, j'ai pu montrer une liste de chiffres de 50 pages *foolscap*, et attester, *par serment*, une perte de 47,400 dollars.

J'aurais trouvé davantage, mais j'ai jugé ce montant plus que suffisant pour convaincre les compagnies d'assurance. Cette somme a cependant été réduite d'une dizaine de mille dollars par les arbitres. Il restait une marge assez large pour que les compagnies fussent mises en demeure de payer.

J'ignore ce qui a été fait depuis. J'ai remis en ordre ce qui a échappé à l'incendie. J'ai préparé un catalogue qui sera bientôt distribué et vous pourrez juger mieux de la valeur des livres qui vous restent.

Un certain nombre de volumes nouveaux ont cependant été placés sur les rayons, ce sont, surtout, les journaux de la chambre des Lords et de celle des Communes d'Angleterre, et des journaux, statuts, documents des chambres donnés par l'honorable M. Caron, ministre de la Milice, par l'hon. M. Joly, député de Lotbinière, et par le Parlement d'Ottawa.

Le tout respectueusement soumis,

L. PAMPHILE LEMAY,

C. B. L. Q.

L'honorable M. Ross propose, secondé par l'honorable M. Laviolette :

Qu'une humble adresse soit présentée à Sa Majesté la Reine, dans les termes suivants :

A Sa Très Excellente Majesté, La Reine.

Très Gracieuse Souveraine,

Nous, fidèles et loyaux sujets de Votre Majesté, les membres du Conseil Législatif et de la Province de Québec, en session législative, approchons humblement de Votre auguste personne, en lui renouvelant l'assurance de notre attachement dévoué, pour exprimer le profond chagrin avec lequel nous avons appris la grande perte qu'a éprouvée Votre Majesté par la mort si soudaine de Son Altesse Royale le Prince Léopold, George-Duncan-Albert, duc d'Albany, et lui dire, tant en notre nom qu'au nom de la population de cette province, que nous nous associons de tout cœur à sa douleur et à son affliction, ainsi qu'à celle de Son Altesse Royale la duchesse d'Albany qui, elle aussi, est si douloureusement éprouvée.

Nous avons gardé le souvenir le plus vivace du séjour du regretté prince Léopold dans notre Province, où il a laissé partout sur son passage des traces de ses heureuses qualités de cœur et d'esprit ; et c'est là le gage le plus évident que nous puissions donner à Votre Majesté de la sincérité des sentiments que nous lui exprimons à son sujet.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que cette adresse soit grossoyée et signé par l'honorable *Orateur* de la part de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour l'informer que le Conseil Législatif a adopté la dite adresse et lui demande son concours.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que, comme marque de respect pour la mémoire des honorables *Jean-Baptiste George Proulx* et *Pierre Eustache Dostaler*, cette chambre s'ajourne maintenant.

Alors, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 1er avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Laviolette,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Couture,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gérin,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Hearn,</i>	

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dorion*, de S. G. l'évêque de St-Hyacinthe et autres ;

Par l'honorable M. *Champagne*, de Pierre Lambert et autres,

~ De Charles Thornton Bate et autres ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, des Sœurs de l'Asile de la Providence, de Montréal, deux requêtes ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de la compagnie de la Grande Loterie nationale ;

Par l'honorable M. *Wood*, de l'Eglise de St-Jean l'Evangeliste ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la compagnie de filature de Ste-Anne d'Hochelaga,

De la " Women's Hospital " de Montréal,

Des contribuables du village de St-Jean-Baptiste, comté d'Hochelaga,

De l'orphelinat de Laprairie.

L'honorable *L. F. Rodrigue Masson* se présente à la barre de la Chambre et remet entre les mains du sergent d'armes, sa commission sous le grand sceau, l'appelant au Conseil Législatif de la Province de Québec.

Le sergent d'armes ayant remis cette commission entre les mains de l'honorable *Orateur*, celui-ci dit :

" Faites entrer l'honorable Conseiller."

Alors le dit honorable *L. F. Rodrigue Masson*, accompagné des Honorables Messieurs *Ross* et *Dionne*, s'avance près de la table, et l'honorable *Orateur* ayant transmis la commission au greffier de cette Chambre, celui-ci en fait la lecture comme suit, savoir :

CANADA, Province de Québec. [L. S.]	}	THEODORE ROBITAILLE.
---	---	----------------------

VICTORIA, par la Grâce de DIEU, REINE du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.

A notre fidèle et bien-aimé l'honorable *Louis François Rodrigue Masson*, de Terrebonne.

SALUT :

SACHEZ que, tant comme marque de la foi et confiance spéciale que Nous avons montrées en vous, que dans le but d'obtenir de vous avis et assistance dans toutes les affaires graves et difficiles qui peuvent intéresser l'Etat et la Défense de Notre Province de Québec, Nous avons jugé à propos de vous appeler au Conseil Législatif de Notre dite Province, et Nous vous y appelons pour le collège électoral de *Lanaudière*, dans Notre dite Province de Québec, en remplacement de l'Honorable *Eustache Dostaler*, décédé, et Nous enjoignons que vous, le dit Honorable *Louis François Rodrigue Masson*, mettant de côté toutes difficultés et excuses quelconques, soyez et paraissiez pour les fins susdites dans le Conseil Législatif de Notre dite Province toutes les fois et en quelque lieu que Notre Législature ou parlement de Notre dite Province peut y être conyoyqué ou tenu : et à ceci vous ne devez en aucune manière manquer.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province de *Québec* : Témoin, Notre fidèle et bien aimé l'Honorable *Théodore Robitaille*, membre de Notre conseil privé du Canada, Lieutenant Gouverneur de la Province de *Québec*.

A Notre Hôtel du Gouvernement en Notre Cité de *Québec*, dans notre dite Province, ce VINGT-SEPTIÈME jour de MARS, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent quatre-vingt-quatre, et de Notre règne la quarante-septième.

Par ordre,

L. H. HUOT,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.

QUÉBEC.

Après quoi, le dit Honorable *L. F. Rodrigue Masson*, prête devant le greffier de cette Honorable Chambre en sa qualité de Commissaire *per dectimus potestatem*, le serment requis et signe sa déclaration de qualification, puis s'avancant vers l'Honorable *Orateur*, celui-ci descend un degré, lui donne la main et dit :

“ Je vous félicite de votre nomination, veuillez prendre un siège.”

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du discours de Son Honneur le lieutenant gouverneur, prononcé du Trône à l'ouverture de la session,

Le discours étant lu par le greffier,

L'hon M. *Hearn* propose, secondé par l'hon. M. *Méthot*, qu'il soit résolu :

1. Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, pour le remercier de son gracieux discours, à l'ouverture de la troisième session du cinquième parlement de la province de Québec, et des souhaits cordiaux de bienvenue avec lesquels il nous accueille au siège du gouvernement où il nous a appelés pour l'expédition des affaires de la province, et de plus pour assurer Son Honneur :

2. Que nous constatons avec plaisir avec Son Honneur, que la population de cette province a été heureuse d'acclamer l'homme d'état distingué choisi par Sa Majesté pour occuper l'éminente position de gouverneur-général du Canada, en remplacement du marquis de Lorne, qui a laissé dans ce pays, et particulièrement dans cette province, ainsi que Sa Royale épouse, la Princesse Louise, d'ineffaçables souvenirs d'affection et d'estime.

3. Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur, que le gouvernement, prenant en considération les sacrifices énormes que le peuple de cette province s'est imposés pour la construction de nos chemins de fer, et l'augmentation constante des diverses charges du service public, a cru qu'il était de son devoir de présenter au gouvernement fédéral certaines réclamations exposées dans un mémoire qui nous sera communiqué ;—que

les négociations commencées à ce sujet entre les deux gouvernements ont fait des progrès satisfaisants, et que nous nous réjouissons d'apprendre que Son Honneur compte pouvoir nous en faire connaître le résultat de bonne heure pendant cette session.

4. Que nous sommes satisfaits d'apprendre de Son Honneur que, relativement aux doutes qui se sont élevés, l'an dernier, au sujet de la constitutionnalité de l'acte des licences de Québec, il a répondu au désir général du peuple de la province en déclarant que cette loi devra continuer à recevoir son exécution.

5. Que nous apprenons avec plaisir de Son Honneur, que le résultat des travaux de la commission chargée de la refonte des lois générales de la province et celui des opérations de la commission royale nommée pour s'enquérir de l'efficacité et de l'organisation des différentes branches du service public, seront soumis à notre approbation.

6. Que nous sommes heureux d'apprendre de Son Honneur, que des projets de loi relatifs à l'agriculture, à la procédure civile, aux mines, aux asiles d'aliénés subventionnés par le gouvernement, à certaine classe d'interdits, ainsi que des amendements aux lois de la chasse et de la pêche nous seront soumis, et assurons Son Honneur qu'ils recevront de notre part la sérieuse attention qu'ils méritent.

7. Que Son Honneur peut compter que, dans la discussion des graves intérêts qui nous seront confiés, et dans l'accomplissement de nos importants devoirs, nous apporterons tout le zèle, la sagesse et le dévouement dont nous sommes capables, ainsi que cet esprit de loyauté envers Sa Majesté qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et nous espérons avec l'aide de la divine providence, que nos travaux assureront à notre province un avenir de bonheur et de prospérité.

Le premier paragraphe étant lu de nouveau.

L'honorable M. *Hearn*, secondé par l'honorable M. *Méthot*, propose :

Qu'il soit adopté.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Les 2e, 3e, 4e, 5e, 6e et 7e paragraphes étant lus de nouveau, et la question de concours étant mise sur chacun d'eux, elle est résolue dans l'affirmative.

Et la question de concours étant mise sur l'adoption des dites résolutions comme un tout,

Elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que les honorables Messieurs *Méthot*, *Masson*, *Starnes* et le moteur et le secondeur soient nommés pour former un comité chargé de préparer une adresse basée sur les dites résolutions.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'honorable M. Ross, du dit comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité comme suit :

A Son Honneur l'Honorable Théodore Robitaille, Lieutenant Gouverneur de la Province de Québec.

Qu'il plaise à Votre Honneur,

Nous les loyaux et fidèles sujets de Sa Majesté, le Conseil Législatif de la province de Québec, assemblés en législature provinciale, remercions respectueusement Votre Honneur du gracieux discours qu'il a prononcé à l'ouverture de la présente session et des souhaits de bienvenue avec lesquels il nous accueille, au siège du gouvernement où il nous a convoqués, pour la dépêche des affaires de la province.

Nous constatons avec plaisir, avec Votre Honneur, que la population de cette province a été heureuse d'acclamer l'homme d'état distingué choisi par Sa Majesté pour occuper l'éminente position de Gouverneur Général du Canada, en remplacement du marquis de Lorne, qui a laissé dans ce pays, et particulièrement dans cette province, ainsi que Sa Royale épouse, la Princesse Louise, d'ineffaçables souvenirs d'affection et d'estime.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur, que le gouvernement, prenant en considération les sacrifices énormes que le peuple de cette province s'est imposés pour la construction de nos chemins de fer, et l'augmentation constante des diverses charges du service public, a cru qu'il était de son pouvoir de présenter au gouvernement fédéral certaines réclamations exposées dans un mémoire qui nous sera communiqué ; — que les négociations commencées à ce sujet entre les deux gouvernements ont fait des progrès satisfaisants, et nous nous réjouissons d'apprendre que Votre Honneur compte pouvoir nous en faire connaître le résultat de bonne heure pendant cette session.

Nous sommes satisfaits d'apprendre de Votre Honneur que, relativement aux doutes qui se sont élevés, l'an dernier, au sujet de la constitutionnalité de l'acte des licences de Québec, il a répondu au désir général du peuple de la province en déclarant que cette loi devra continuer à recevoir son exécution.

Nous apprenons avec plaisir de Votre Honneur, que le résultat des travaux de la commission chargée de la refonte des lois générales de la province et celui des opérations de la commission royale nommée pour s'enquérir de l'efficacité et de l'organisation des différentes branches du service public, seront soumis à notre approbation.

Nous sommes heureux d'apprendre de Votre Honneur, que des projets de lois relatifs à l'agriculture, à la procédure civile, aux mines, aux asiles d'aliénés subventionnés par le gouvernement, à certaine classe d'interdits, ainsi que des amendements aux lois de la chasse et de la pêche nous seront soumis, et nous assurons Votre Honneur qu'ils recevront de notre part la sérieuse attention qu'ils méritent.

Votre Honneur peut compter que, dans la discussion des graves intérêts qui nous seront confiés, et dans l'accomplissement de nos importants devoirs, nous apporterons tout le zèle, la sagesse et le dévouement dont nous sommes capables, ainsi que cet esprit de loyauté envers Sa Majesté qui a toujours distingué le peuple de ce pays, et nous espérons, avec l'aide de la divine providence, que nos travaux assureront à notre province un avenir de bonheur et de prospérité.

Laquelle adresse est lue par le greffier et adoptée.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit grossoyée et qu'elle soit signée par l'honorable *Orateur* de cette Chambre.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la dite adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur par l'honorable *Orateur* et ceux des membres de cette chambre qui sont membres du Conseil exécutif.

Alors sur motion de l'honorable M. *Ross*, la Chambre s'ajourne à demain à 3 heures P. M.

Mercredi, 2 avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Masson,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'Honorable M. *Hearn*, de la ' Women's Christian Association,' de Québec ;

Par l'Honorable M. *Archambeault*, de certains habitants de Ste-Emmèlie de l'Énergie,

De l'hospice de la ville de Joliette,

De l'hospice de la paroisse de Ste-Elizabeth de Joliette ;

Par l'honorable M. *Champagne*, des " Missionnaires de la compagnie de Marie " ;

Par l'honorable M. *Dorion*, des directeurs de l'hôpital de Sorel ;

Par l'honorable M. *Webb*, de R. D. Morkill et autres,

De la cité de Sherbrooke,

De Frederick T. Ansell et autres,

De L. H. Huay ;

Par l'honorable M. *Wood*, du " Congregational College of B. N. America " ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, du rév. E. Gravel.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative ;

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 1er avril 1884.

Résolu, Qu'un message soit envoyé à l'honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que l'Assemblée Législative a donné unanimement son concours à l'adresse adoptée par le Conseil Législatif, exprimant à Sa Majesté ses profonds sentiments de condoléance touchant la mort de Son Altesse Royale, le prince Léopold, George Duncan Albert, duc d'Albany.

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté :)

L. DELORME,
G. A. L.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative.

Il est lu comme suit :

A Son Honneur l'honorable Théodore Robitaille, lieutenant-gouverneur de la Province de Québec.

QU'IL PLAISE À VOTRE HONNEUR.

Nous, les fidèles et loyaux sujets de Sa Majesté l'Assemblée législative de la province de Québec, réunis en législature provinciale, prions Votre Honneur de nous permettre d'approcher pour lui présenter notre requête respectueuse demandant qu'il plaise à Votre Honneur de transmettre à Son Excellence le Gouverneur-Général de la Puissance du Canada, notre adresse conjointe de condoléance à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, au sujet du décès de Son Altesse Royale, le Prince Léopold, George Duncan Albert, duc d'Albany, avec la demande qu'il plaise à Son Excellence de la transmettre avec toute la diligence possible, soit par message télégraphique ou de telle manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du trône.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 1er avril 1884.

Résolu, Qu'il soit envoyé un message à l'Honorable Conseil Législatif, informant leurs Honneurs que cette chambre a passé l'adresse précédente à Son Honneur le lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien transmettre l'adresse conjointe des deux chambres à Son Excellence le Gouverneur Général, le priant de la transmettre à Sa Majesté, afin qu'elle soit déposée au pied du trône, à laquelle elle demande le concours de leurs Honneurs.

Ordonné, Que le greffier porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté,)

L. DELORME,
G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative l'informant que le Conseil législatif a donné unanimement son concours à l'adresse de l'Assemblée législative à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur le priant de vouloir bien transmettre à Son Excellence le Gouverneur Général notre adresse conjointe de condoléance à Sa Très Gracieuse Majesté la Reine, au sujet du décès de Son Altesse Royale le Prince Léopold, George Duncan Albert, duc d'Albany, avec la demande qu'il plaise à Son Excellence de la transmettre avec toute la diligence possible, soit par message télégraphique, ou de telle manière que Son Excellence le jugera à propos, afin qu'elle soit déposée au pied du Trône,—en remplissant le blanc par les mots " le Conseil Législatif et ".

Ordonné, Que la dite adresse soit signée par l'honorable *Orateur* de cette Chambre et présentée à Son Honneur le Lieutenant Gouverneur par l'honorable *Orateur* et ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil Exécutif.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pour la présente session, et faire rapport sur iceux, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Champagne, Couture, Dionne, Ferrier, Gérin, Laviolette, Masson, Méthot, Starnes, Webb et Wood*.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité des Ordres Permanents et Bills Privés, avec pouvoir de s'enquérir de toutes telles matières et choses qui seront renvoyées au dit comité, de faire rapport de temps à autre de ses observations et opinions sur icelles, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault, Beaudry, Champagne, Dionne, Dorion, Ferrier, Gérin, Hearn, Laviolette, Masson, Méthot, Prudhomme, Rémillard, Starnes, Webb et Wood*.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité pour surveiller les impressions du Conseil Législatif, durant la présente session, et que ce comité soit composé des honorables messieurs de *Boucherville, Beaudry, Champagne, Couture, Ferrier, Gingras, Laviolette, Masson, Méthot, Webb et Wood*.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour s'enquérir et faire rapport au Conseil législatif de la nature des actes ayant trait à l'incorporation des compagnies privés qui, d'après l'Acte de l'Amérique Britannique du Nord, 1867, tombent dans les attributions de la Législature de la province de Québec, et que le dit comité soit composé des honorables messieurs *Archambeault, de Boucherville, Bryson, Gingras, Gérin, Rémillard et Savage*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité spécial pour assister l'*Orateur* dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil législatif sont concernés et pour agir au nom du Conseil législatif comme membre du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *Archambeault*, *Champagne*, *de Boucherville*, *Gérin*, *Masson*, *Rémillard*, *Savage* et *Webb*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent avec instructions de s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil Législatif, et de faire rapport de temps en temps à cette chambre, et que ce comité soit composé des honorables MM. *Archambeault*, *de Boucherville*, *Dionne*, *Masson*, *Méthot*, *Rémillard*, *Webb*, *Starnes* et *Champagne*.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Qu'il soit nommé un comité permanent des chemins de fer avec pouvoir de s'enquérir et faire rapport de tout Bill ou matière ayant trait à l'incorporation des compagnies de chemins de fer, et d'envoyer quérir personnes, papiers et dossiers, et que ce comité soit composé des honorables Messieurs *de Boucherville*, *Champagne*, *Ferrier*, *Gérin*, *Hearn*, *Masson*, *Méthot*, *Rémillard*, *Webb* et *Wood*.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gérin*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 3 Avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Lavolette,

Masson,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Lavolette*, des Religieuses de N.-D. du Bon Pasteur, dé Montréal ;

De l'asile de Saint-Joseph du Bon Pasteur ;

De l'asile de Bethléem de St-Joseph, de Montréal ;

Par l'honorable M. *Webb*, de la " Coaticook Knitting Company ;

De la " Paton Manufacturing Company " ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de certains habitants des paroisses de Ste. Marie et St-Bernard de la Beauce ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, du comité de vigilance de la paroisse St-Jacques, Montréal ;

De l'institution des aveugles, de Montréal.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant la continuation de leur allocation ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant la continuation de l'allocation qui leur est faite pour les salles de l'Asile de St-Vincent de Paul ;

Du Rév. A. Labelle et autres, demandant un acte incorporant " La Grande Loterie Nationale de Québec " ;

De Pierre Lambert et autres, demandant la passation d'un bill pour annexer certain territoire de la paroisse de St-Damase, comté de St-Hyacinthe, à la paroisse de St-Jean-Baptiste, comté de Rouville ;

De Charles Thornton Bate et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Du Lièvre and Ottawa Rivers Transportation and Mining Company ; "

De Sa Grandeur l'Evêque de St. Hyacinthe et autres demandant de l'aide pour le Collège commercial de St. François Xavier de St. Denis de Richelieu ;

Du ministre et des syndics de l'Eglise de St. Jean de la paroisse de St. Jean l'Evangeliste, dans la cité et le diocèse de Montréal, demandant la permission de faire un emprunt et d'hypothéquer certaines propriétés ;

Du Bureau de direction de l'Hôpital des femmes de Montréal, demandant de l'aide ;

Des contribuables du village de St. Jean Baptiste demandant à être incorporés en ville ;

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Laprairie, demandant de l'aide.

De la Compagnie de filature de St. Anne, Hochelaga, demandant la passation d'une loi l'autorisant à consentir des hypothèques sur ses propriétés pour garantir certaines débentures déjà émises.

L'honorable *Orateur* fait rapport à la Chambre qu'il s'est rendu auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, avec l'adresse de cette Chambre en réponse au discours de Son Honneur, prononcé du trône, et qu'il a plu à Son Honneur de faire la réponse suivante :

THÉODORE ROBITAILLE.

Honorable Messieurs du Conseil Législatif.

J'ai reçu avec beaucoup de satisfaction la loyale adresse que vous avez votée en réponse au discours du Trône, et je n'ai aucun doute que vous ne donniez l'attention la plus sérieuse aux mesures qui seront soumises à votre examen.

Hôtel du Gouvernement,

Québec, 3 avril 1884.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur à l'adresse présentée par cette Chambre soit imprimée dans les deux langues pour l'usage des membres.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Starnes, il est

Ordonné, que le nom de l'honorable M. Dorion soit ajouté à la liste du comité des chemins de fer.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre le compte détaillé soumis par le greffier, des dépenses et déboursés faits par lui depuis la dernière session.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le compte détaillé soumis par le greffier de cette Chambre soit référé au comité des contingents.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi 4 Avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Gérin*, des actionnaires du pont de St. Léonard ;

De Achille Leduc ;

Par l'honorable M. *Wood*, de Charles Sené et autres ;

Par l'honorable M. *Webb*, de la compagnie de l'hôtel Château St. Louis ;

Par l'honorable M. *Laviolette*, de la " Montreal Cotton Company " ;

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'Association connue sous le nom de *Women's Christian Association of Quebec*, demandant une allocation ;

Des habitants de Ste. Emmélie de l'Energie, demandant à être érigés civilement en paroisse ;

De la Supérieure de l'Hospice de la ville de Joliette, demandant de l'aide ;

De la Supérieure de l'Hospice de la paroisse de Ste. Elizabeth, demandant de l'aide ;

De MM. Duhamel et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de *Les Missionnaires de la Compagnie de Marie* ;

Des directeurs de l'Hôpital de Sorel, demandant la continuation de leur allocation ;

De L. H. Guay et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Société Union St-Joseph des Artisans de Sherbrooke " ;

De F. T. Ansell, demandant la passation d'une loi autorisant l'association pharmaceutique à lui accorder une licence de Chimiste Pharmacien ;

De la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte ;

De l'institution appelée " Congregational College of B. N. America of Montreal, " demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du Révd. M. E. Gravel, prêtre, curé de St-Hyacinthe, demandant des amendements à l'acte de cette Législature, 35 Vict., Ch. 34.

L'honorable M. *Webb*, du comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la Chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LEGISLATIF.

Québec, 4 avril 1884.

Comité de la Chambre de lecture et de la publication des débats du Conseil Législatif.

Présents : Les honorables MM. *Starnes*, *Dionne*, *Archambeault*, *Webb* et *Rémillard*.

L'honorable M. *Webb* est nommé président du comité.

L'honorable *Orateur* du conseil et le président de ce comité sont chargés de s'entendre avec M. Desjardins, à propos de la publication des débats du conseil.

Proposé par l'honorable M. *Starnes*, et adopté :
Que le quorum du comité soit de trois membres.

Le tout respectueusement soumis.

W. H. WEBB,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *Orateur* met devant la Chambre les rapports municipaux de 1883.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est⁷

Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera aujourd'hui, elle soit ajournée à mercredi, le 16 avril courant.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, la Chambre s'ajourne au mercredi, 16 avril courant, à 3 heures P. M.

Mercredi, 16 avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Couture,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Lavolette,
Masson,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Lavolette*, de la corporation de St-Clément de Beauharnois ;

Par l'honorable M. *Archambeault*, de la "Montreal Loan and Mortgage Company",

Du conseil de ville de Joliette,

De l'église St-Jude, de Montréal,

De Hubert Morin et autres ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de Thimolaüs Beaulieu et autres,

De P. A. Corriveau ;

Par l'honorable M. *Ross*, des commissaires d'écoles de la ville d'Hochelaga ;

Par l'honorable M. *Champagne*, du rév. M. *Jasmin*,

De C. H. H. *Champagne* et autres ;

Par l'honorable M. *Masson*, de l'orphelinat de St-Vincent de Paul,

Des Clercs Paroissiaux de St-Viateur ;

Par l'honorable M. *Wood*, des commissaires d'écoles de Waterloo,

De certains contribuables du canton de Shefford ;

Par l'honorable M. *Dorion*, de la compagnie de chemin de fer de Leeds et des Cantons de l'Est ;

Par l'honorable M. *de LaBruère*, des habitants de la paroisse de St. Damasc.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs de Charité de l'asile de Bethléem, de la paroisse de St. Joseph de Montréal, demandant une allocation ;

Des Religieuses de Notre-Dame de Charité du Bon Pasteur de Montréal, demandant une allocation ;

Des Sœurs de l'Asile de St. Joseph, du Bon Pasteur, demandant une allocation ;

De "The Paton Manufacturing Company of the city of Sherbrooke," demandant le rappel de l'acte 39 Vict., ch. 67 ;

De la compagnie appelée "The Coaticook Knitting Company," demandant à être autorisée à émettre certaines débentures ;

De certains habitants des paroisses de Ste. Marie et de St. Bernard, dans le district de Beauce, demandant que la demande faite à la Législature par David Lamontagne ne soit accordée qu'à certaines conditions ;

Du Rév. V. Rousselot et autres, de Montréal, demandant des changements à la loi des licences ;

Du directeur de l'institution des aveugles de Montréal, demandant de l'aide.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre un état général des mariages, baptêmes et sépultures dans le district de Montréal, pour l'année 1882.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un message de Son Honneur le lieutenant-gouverneur, transmettant le rapport de l'Imprimeur de la Reine.

Le dit message est lu comme suit :

THÉODORE ROBITAILLE,

Le lieutenant-gouverneur de la province de Québec transmet au Conseil Législatif le rapport de l'imprimeur de la Reine, indiquant le nombre d'exemplaires des actes de la dernière session qui ont été imprimés et distribués, les départements, corps administratifs, officiers et autres personnes et sociétés.

ils ont été distribués, le nombre d'exemplaires livrés à chacun d'eux et en vertu de quelle autorisation, et le nombre d'exemplaires des actes de chaque session qui lui restent en mains avec un compte détaillé des frais par lui réellement encourus pour l'impression et la distribution des dits statuts.

Hôtel du gouvernement,
 Québec, 4 avril 1884.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que cette Chambre accorde à l'honorable M. *Webb* un congé
 d'absence d'une semaine, à dater de ce jour.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

Judi, 17 avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
Méhot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, des sœurs de l'asile de la Providence,
 de Montréal ;

Par l'honorable M. *Savage*, du rév. N. Gagnon et autres ;

Par l'honorable M. *Bryson*, de l'orphelinat de Québec ;

Par l'honorable M. *Hearn*, de la corporation de Québec ;

Par l'honorable M. *Prudhomme*, de l'Institut des sœurs-missionnaires de
 Montréal ;

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie de Coton de Montréal, demandant la passation d'une loi pour l'autoriser à émettre des débetures.

De la Compagnie de l'Hôtel Château St. Louis, demandant la passation d'une loi pour l'autoriser à réduire son fonds capital.

De certains habitants de la paroisse de St. Joachim de Shefford, demandant que cette paroisse soit érigée en municipalité distincte pour les fins municipales et scolaires.

Du Rév. M. Julien et autres, demandant un acte d'incorporation pour la compagnie du Pont de St. Léonard.

De J. A. A. Leduc, demandant la passation d'une loi pour lui permettre d'aliéner certains immeubles grevés de substitution.

Il est reçu deux messages de l'Assemblée Législative.

Ils sont lus comme suit, savoir :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Lundi, 7 avril 1884.

Resolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, priant Leurs Honneurs de vouloir bien se joindre à cette Chambre dans la formation d'un comité conjoint des deux chambres au sujet des impressions de la Législature, et pour informer Leurs Honneurs que les membres du comité permanent des impressions, savoir :

Les honorables MM. *Marchand, Mercier, Taillon* et MM. *Désaulniers, Desjardins, Faucher de St. Maurice* et *Watts*, agiront comme membres du dit comité conjoint des impressions.

Ordonné, Que l'honorable M. *Taillon*, porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté),

L. DELORME,

Greffier A. L.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Lundi, 7 avril, 1884.

Resolu, Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil Législatif, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a nommé les honorables MM. *Taillon, Marchand, Mercier* et MM. *Désaulniers, Desjardins* et *Faucher de St. Maurice*, pour aider M. l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque du parlement en ce qui concerne les intérêts de cette Chambre et pour agir comme membres du comité conjoint de la bibliothèque.

Ordonné, Que l'honorable M. *Taillon*, porte le dit message au Conseil Législatif.

(Attesté),

L. DELORME,

G. A. L.

L'honorable M. Ross, me devant la Chambre le rapport général du commissaire de l'agriculture et des travaux publics de la province de Québec, (version française), pour l'année financière expirée le 30 juin 1883.

Alors, sur motion de l'honorable M. Ross, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 18 Avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archanbeault,
Bryson,
Champagne
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
Masson,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Masson*, de Chs. L. Bossé.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la corporation de la paroisse de St. Clément de Beauharnois, demandant des amendements à l'Acte 38 Vict., chap. 77 ;

Du recteur et des syndics de l'église de St. Jude de Montréal, demandant l'autorisation de faire un certain emprunt et de consentir une hypothèque pour en assurer le remboursement ;

De la compagnie de prêts et d'hypothèques de Montréal (The Montreal Loan and Mortgage Company), demandant l'autorisation de réduire son capital-actions ;

De Hubert Morin et autres, demandant la passation d'une loi pour constituer le village de Ste. Cunégonde en corporation de ville ;

Du maire et des conseillers de la ville de Joliette, demandant des amendements aux actes 27 Vict., chap. 23, et 39 Vict., chap. 47 ;

De A. T. Beaulieu et autres, demandant à être incorporés sous le nom de " La Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis ;"

De P. A. Corriveau, demandant la passation d'une loi l'autorisant à subir ses examens pour son admission à la profession d'avocat à l'expiration du terme fixé par la loi ;

De certains contribuables d'Hochelaga, demandant la passation d'une loi concernant les écoles de cette localité ;

Du Rév. M. Jasmin, curé de Beauharnois, demandant un octroi pour l'hôpital de Beauharnois ;

De C. H. H. Champagne et autres, demandant la passation d'une loi pour autoriser le barreau de la Province de Québec à admettre Cyrille Hector Andgrave *alias* Handgrave dit Champagne à la profession de procureur et d'avocat ;

De la corporation des clercs provinciaux ou catéchistes de St. Viateur, demandant la passation d'une loi confirmant certaines aliénations déjà faites ou qui pourront être faites à l'avenir ;

Des Sœurs de la Providence de St. Vincent de Paul, demandant de l'aide ;

De certains contribuables du township de Shefford, s'opposant à ce que la paroisse de St. Joachim de Shefford soit érigée en municipalité distincte ;

Du président des commissaires d'école du village de Waterloo, et du président des écoles dissidentes du même lieu, demandant la confirmation des arrangements faits concernant certaines propriétés appartenant aux commissaires d'écoles ;

De la compagnie du chemin de fer de Leeds et des townships de l'Est, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Des habitants de la paroisse de St. Damase, dans les comté et district de St. Hyacinthe, s'opposant à l'annexion d'une partie de cette paroisse à la paroisse de St. Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, district de St. Hyacinthe.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills Privés présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Bills Privés,

18 avril 1884.

Le comité des ordres permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son premier rapport :

Votre comité a choisi l'honorable M. *Archambault* comme son président et recommande en outre que le quorum de ce comité soit réduit à sept membres.

Le tout respectueusement soumis,

L. ARCHAMBAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Résolu, Que le comité nommé pour surveiller les impressions de cette Chambre durant la présente session et composé des Honorables Messieurs *de Boucherville, Beaudry, Champagne, Couture, Ferrier, Gingras, Laviolette, Masson, Méthot, Webb et Wood*, soit un comité pour agir au nom de cette Chambre comme membres du comité conjoint des deux Chambres sur les impressions tel que demandé par l'Assemblée Législative dans son message.

Ordonné, Que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que la résolution passée par ce Conseil nommant un comité spécial composé des Honorables Messieurs *Archambeault, de Boucherville, Champagne, Gérin, Masson, Rémillard, Savage et Webb*, pour assister l'Orateur dans l'administration de la bibliothèque, en tant que les intérêts du Conseil Législatif sont concernés, et pour agir au nom du Conseil Législatif comme membres du comité conjoint des deux Chambres de la bibliothèque, soit communiquée à l'Assemblée Législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 21 Avril 1884.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Chamr agne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,
Laviolette,

Masson,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Dorion*, du président de la compagnie du chemin de fer des Cantons-Unis,

Du président et des syndics des Iles du Moine et des Barques ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de S. G. l'évêque de Montréal et autres,

De la cité de Montréal, deux pétitions,

De Henry Hogan et autres,

De Norbert Fafard M. D., et autres,

De l'Association des Bouchers de Montréal,

Des RR. PP. Jésuites ;

Par l'honorable M. *Starnes*, du bureau de commerce de Montréal,

De la compagnie électrique royale,

De la faculté de médecine de l'Université McGill ;

Par l'honorable M. *Rémillard*, de Joseph Morissette,

Du révd. J. Bourassa et autres,

De David Lamontagne ;

Par l'honorable M. *Champagne*, de Dame J. A. Ouimet.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal, demandant que leur nom soit changé en celui de " La Communauté des Sœurs de Charité de la Providence " ;

Des Sœurs Directrices de l'Institution des sourdes-muettes de Montréal, demandant de l'aide ;

Du bureau de direction de l'orphelinat de Québec, demandant des amendements à l'acte passé à la dernière session, intitulé : " Acte pour amender et refondre les divers actes concernant l'étude de l'anatomie " ;

Du Révd. M. Gagnon et autres, demandant qu'un certain territoire soit détaché de la municipalité de Ste-Anne-des-Monts et érigé en municipalité distincte, sous le nom de " St-Maxime-du-Mont-Louis " ;

De la corporation de la cité de Québec, demandant la passation d'une loi pour refondre et amender les différents actes concernant la cité de Québec.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 22 avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Hearn,

Lavolette,
Méhot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Archambeault*, de F. X. Demers ;

Par l'honorable M. *Starnes*, de certains contribuables de la ville de Beauharnois,

De la " University lying-in hospital," de Montréal ;

Par l'honorable M. *Wood*, du " Finlay Asylum," de Québec ;

Par l'honorable M. *Ferrier*, de l'église Méthodiste du Canada ;

Par l'honorable M. *Champagne*, du Crédit Foncier Franco-Canadien.

La pétition suivante est lue et reçue :

De Dame Bertha Elizabeth Buchanan, demandant le paiement de quinze cents dollars, en sa qualité de tutrice à ses enfants mineurs.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 22 avril 1884.

Le comité des Ordres Permanents et Bills Privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit, comme son second rapport :

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 53^e règle :

- Des Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal ;
- Des mêmes pour les salles de l'asile de St. Vincent de Paul ;
- De Sa Grandeur l'Évêque de St. Hyacinthe et autres ;
- Du bureau de direction de l'hôpital des femmes de Montréal ;
- Des Sœurs de l'asile de la Providence de Laprairie ;
- De l'association connue sous le nom de " Women's Christian Association of Quebec " ;
- De la supérieure de l'hospice de la ville de Joliette ;
- Des directeurs de l'hôpital de Sorel ;
- De la supérieure de l'hospice de la paroisse de Ste. Elizabeth ;
- Des Sœurs de charité de l'asile de Bethléem, de la paroisse de St. Joseph de Montréal ;
- Des Religieuses de Notre-Dame de charité du Bon Pasteur de Montréal ;
- Des Sœurs de l'Asile de St. Joseph du Bon Pasteur, demandant tous de l'aide ;
- De certains habitants des paroisses de Ste. Marie et de St. Bernard, dans le district de Beauce, demandant que la requête faite à la législature par David Lamontagne, ne soit accordée qu'à certaines conditions ;
- Du Révérend V. Rousselot et autres, de Montréal, demandant des changements à la loi des licences ;
- Du directeur de l'institution des aveugles de Montréal ;
- Du révérend M. Jasmin, curé de Beauharnois, pour l'hôpital St. Joseph ;
- Des Sœurs de la Providence de St. Vincent de Paul, demandant tous de l'aide ;
- De certains contribuables du township de Shefford, s'opposant à ce que la paroisse de St. Joachim de Shefford, soit érigée en municipalité distincte ;
- Des habitants de la paroisse de St. Damase, s'opposant à l'annexion d'une partie de cette paroisse à la paroisse St. Jean-Baptiste, comté de Rouville ;
- Des Sœurs Directrices de l'institution des Sourdes-Muettes de Montréal, demandant de l'aide ;
- Du Bureau de direction de l'orphelinat de Québec demandant des amendements à l'acte passé à la dernière session intitulé : Acte pour amender et refondre les divers actes concernant l'étude de l'anatomie.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

- Du Révérend M. A. Labelle et autres, demandant un acte incorporant " La grande loterie Nationale de Québec " ;
- De Charles Thornton Bate et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Du Lièvre and Ottawa Rivers transportation and Mining Company ; "
- Du Ministre et des syndics de l'église de St-Jean, de la paroisse de St-Jean L'Évangéliste dans la cité et le diocèse de Montréal demandant la permission de faire un emprunt ;
- Des contribuables du village St-Jean-Baptiste, demandant à être incorporés en ville ;

De la Compagnie de filature Ste-Anne, Hochelaga, demandant la passation d'une loi l'autorisant à consentir des hypothèques sur ses propriétés pour garantir certaines débentures déjà émises ;

Des habitants de Ste-Emmélie de l'Energie, demandant à être érigés civilement en paroisse ;

De MM. Duhamel et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Les Missionnaires de la compagnie de Marie ; "

De L. H. Guay et autres, demandant un acte d'incorporation sous le nom de " Société Union St-Joseph des Artisans de Sherbrooke ; "

De F. T. Ansell, demandant la passation d'une loi autorisant l'association pharmaceutique à lui accorder une licence de chimiste et pharmacien ;

De la cité de Sherbrooke, demandant des amendements à sa charte ;

De l'institution appelée " Congregational College of B. N. America of Montreal," demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

Du Révd. M. E. Gravel, prêtre, curé de St-Hyacinthe, demandant des amendements à l'acte de cette Législature, 35 Vict., ch. 34 ;

De " The Paton Manufacturing Company of the city of Sherbrooke, " demandant le rappel de l'acte 39 Vict., ch. 67 ;

De la Compagnie appelée " The Coaticook Knitting Company " demandant à être autorisée à émettre certaines débentures ;

De la compagnie de coton de Montréal, demandant la passation d'une loi pour l'autoriser à émettre des débentures ;

De la Compagnie de l'Hôtel Chateau St-Louis, demandant la passation d'une loi pour l'autoriser à réduire son fonds-capital ;

De certains habitants de la paroisse de St-Joachim de Shefford, demandant que cette paroisse soit érigée en municipalité distincte pour les fins municipales et scolaires ;

Du Révérend M. Julien et autres, demandant un acte d'incorporation pour la Compagnie du Pont de St. Léonard ;

De J. A. A. Leduc, demandant la passation d'une loi pour lui permettre d'aliéner certains immeubles grevés de substitution ;

De la corporation de la paroisse de St-Clément de Beauharnois, demandant des amendements à l'acte 38 Vict., ch. 77 ;

Du recteur et des syndics de l'église St-Jude de Montréal, demandant l'autorisation de faire un certain emprunt et de consentir une hypothèque pour en assurer le remboursement ;

De Hubert Morin et autres, demandant la passation d'une loi pour constituer le village de Ste-Cunégonde en corporation de ville ;

Du maire et des conseillers de la ville de Joliette, demandant des amendements aux actes 27 Vict., ch. 23 et 39 Vict., ch. 47 ;

De A. T. Beaulieu, et autres demandant à être incorporés sous le nom de " La compagnie maritime et industrielle de Lévis ; "

De P. A. Corriveau, demandant la passation d'une loi l'autorisant à subir ses examens pour son admission à la profession d'avocat à l'expiration du terme fixé par la loi ;

De certains contribuables d'Hochelaga, demandant la passation d'une loi concernant les écoles de cette localité ;

De C. H. H. Champagne et autres, demandant la passation d'une loi pour autoriser le barreau de la province de Québec à admettre C. H. And-

grave *alias* Handgrave dit Champagne, à la profession de procureur et d'avocat ;

De la corporation des clercs paroissiaux ou catéchistes de St-Viateur, demandant la passation d'une loi confirmant certaines aliénations faites ou qui pourront être faites à l'avenir ;

Du Président des commissaires d'école du village de Waterloo, et du Président des écoles dissidentes du même lieu, demandant la confirmation des arrangements faits concernant certaines propriétés appartenant aux commissaires d'écoles ;

Des Sœurs de l'asile de la Providence de Montréal, demandant que leur nom soit changé en celui de la communauté des Sœurs de charité de la Providence ;

Du Révérend M. Gagnon et autres, demandant qu'un certain territoire soit détaché de la municipalité de Ste-Anne des Monts, et érigé en municipalité distincte sous le nom de " St-Maxime du Mont Louis" ;

De la Corporation de la cité de Québec, demandant la passation d'une loi pour refondre et amender les différents actes concernant la cité de Québec.

Le tout respectueusement soumis.

LS. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Lavolette*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux présente son premier rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit :

CONSEIL LEGISLATIF.

Comité des Contingents.

Québec, 22 avril 1884.

Le comité des contingents, auquel a été référé l'examen des comptes de la Chambre pendant cette session, a l'honneur de présenter son premier rapport.

L'honorable M. *Lavolette* a été nommé président de ce comité.

Le quorum du comité est réduit à cinq de ses membres ;

Le greffier de cette Chambre a soumis ses comptes ; un sous comité a été nommé pour les examiner et faire rapport ;

Et afin de mettre le Greffier en état de payer l'indemnité des membres de cette Honorable Chambre pour la présente session, votre comité recom-

mande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de \$11,665.00, et de plus une autre somme de \$5,000.00, pour payer les dépenses courantes de cette Chambre.

Le tout humblement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Champagne*, du comité conjoint des impressions, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 22 avril 1884.

Premier rapport du comité conjoint des impressions.

Votre comité a l'honneur de faire rapport qu'il a choisi l'honorable M. *Champagne* pour son président, et qu'il recommande que son quorum soit réduit à sept membres.

Le tout humblement soumis,

CHS. L. CHAMPAGNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le délai pour recevoir des pétitions pour Bills Privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 2 mai prochain ; que le délai pour présenter des Bills Privés soit prolongé jusqu'au vendredi, 9 mai prochain ; et que le délai pour recevoir les rapports d'un comité permanent ou spécial sur un Bill Privé, soit prolongé jusqu'au vendredi, 16 mai prochain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 24) intitulé : " Acte abolissant les actions préférentielles du fonds social de la Compagnie Manufacturière Paton, émises en vertu de l'autorité de l'acte de cette province, 39 Victoria, chapitre 67, et révoquant le dit acte," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 25) intitulé ; " Acte permettant à la " *Coaticook Knitting*

Company ", d'émettre des obligations portant première hypothèque et de confirmer un règlement de la compagnie à cet effet, auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 26) intitulé : " Acte autorisant l'association pharmaceutique de la province de Québec, à admettre Frédérick T. Ansell, à l'exercice de la profession de chimiste et de droguiste, dans la province, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 48) intitulé : " Acte incorporant La Société Union St-Joseph des Artisans de Sherbrooke " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 39) intitulé : " Acte pour amender le statut 35 Victoria, chap. 34, ordonnant l'établissement d'un " ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de St-Hyacinthe, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 23 Avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Masson,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Webb*, du rév. N. M. Huot et autres,

De Neil McIver et autres,

De Louis Boulanger et autres ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, de la cité de Montréal ;

Par l'honorable M. *Masson*, de la supérieure du convent de la Providence, de Lanoraie.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Rév. M. Chaperon et autres, demandant l'autorisation de construire un pont de péage sur la rivière Chaudière ;

Du Rev. M. Arpin et autres, demandant un acte d'incorporation ;

De H. Hogan et autres, demandant un acte d'incorporation pour " l'Association des Commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal " ;

De la cité de Montréal, demandant des changements dans le mode de nomination des Commissaires d'Ecoles pour la cité de Montréal ;

Du Maire de la cité de Montréal, en faveur de la loi demandant l'abolition de la charge de commissaire des incendies ;

De Norbert Fafard et autres, demandant un acte d'incorporation pour " La Société d'Hygiène de la Province de Québec " ;

De Sa Grandeur l'évêque catholique de Montréal, demandant la passation d'une loi pour étendre les dispositions de l'acte 45 Vict., ch. 39, à tout le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame de Montréal ;

Du président et des syndics des Isles du Moine et des Barques, demandant des amendements à l'acte 27-28 Vict., ch 70 ;

De la compagnie du chemin de fer des Cantons-Unis, demandant un délai de douze mois pour compléter son organisation ;

De la faculté de médecine du collège McGill, demandant de l'aide ;

De la compagnie électrique royale, demandant un acte d'incorporation ;

Du conseil de la Chambre de Commerce de Montréal, demandant la passation d'une loi pour enlever à toute cité, ville ou municipalité rurale le pouvoir d'imposer une taxe sur les commis voyageurs ;

Du Rév. J. Bourassa et autres, demandant que les taux de péage que François Verrault et ses successeurs ont droit d'exiger par la 58e Geo. III, sur un pont construit sur la Rivière Etchemin, soient changés ;

De David Lamontagne, demandant des amendements à l'acte 44-45 Vict., ch. 9, aux fins de mieux définir certains privilèges et pour d'autres fins ;

De l'association des Bouchers de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De Dame M. J. T. Larocque et son mari, demandant la passation d'une loi les autorisant à vendre certains terrains substitués par le testament de feu Antoine Olivier Berthelet.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 28) intitulé : " Acte permettant au " Congregational College of British North America, " de conférer des degrés en Théologie, et amendant l'acte 27-28 Vict., chap. 162, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 32) intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Sainte-Emmèlie-de-L'Energie et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité distincte et séparée, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 40) intitulé : " Acte amendant l'Acte 46 Victoria, chap. 74, incorporant " *La Compagnie de l'Hôtel Château St-Louis*, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée Législative par son greffier avec un Bill (No. 45), intitulé : " Acte concernant l'union de certaines églises

méthodistes mentionnées dans le présent acte, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 47), intitulé : “ Acte pour incorporer la “ Compagnie du pont de St-Léonard, ” et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de St-Léonard, comté de Nicolet, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 75) intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Vict., ch. 32, concernant les assurances mutuelles, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 85) intitulé : “ Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé : “ Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec, ” auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du premier rapport du comité des contingents,

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Laviolette* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre pour la somme de onze mille six cent

soixante-cinq piastres (\$11,665), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres de cette chambre, et aussi pour la somme de cinq mille piastres (\$5,000), afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre et dont il rendra compte ci-après.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* et ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du premier rapport du comité conjoint des impressions,

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 24), intitulé : " Acte abolissant les actions préférentielles du fonds social de la " compagnie manufacturière Paton," émises en vertu de l'autorité de l'acte de cette province, 39 Victoria, chapitre 67, et révoquant le dit acte,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 25), intitulé : " Acte permettant à la " Coaticook Knitting Company ", d'émettre des obligations portant première hypothèque et de confirmer un règlement de la compagnie à cet effet ",

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 26), intitulé : " Acte autorisant l'association pharmaceutique de la Province de Québec, à admettre Frédérick T. Ansell, à l'exercice de la profession de chimiste et de droguiste dans la Province,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 48), intitulé : " Acte incorporant " La Société Union St-Joseph des Artisans de Sherbrooke,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 39), intitulé : " Acte amendant le statut 35 Victoria, chap. 34, ordonnant l'établissement d'un " ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de St-Hyacinthe, "

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 24 avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Masson,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Wood*, de certains contribuables du canton de Shefford ;

Par l'honorable M. *Dorion*, de la ville de Sorel.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De certains contribuables de la ville de Beauharnois s'opposant au Bill demandé par la corporation de la paroisse de Beauharnois ;

De l'institution appelée " The University Lying-in Hospital, " demandant l'autorisation de changer son nom ;

De F. X. Demers, demandant la passation d'une loi pour l'admettre à la pratique de la médecine après examen ;

Du bureau de direction de l'Asile Finlay, demandant des amendements à l'acte passé à la dernière session intitulé : " Acte pour amender et refondre les différents actes concernant l'étude de l'anatomie " ;

De l'Eglise Méthodiste du Canada et autres, demandant la passation d'une loi pour confirmer et ratifier certains arrangements ;

Du Crédit Foncier Franco Canadien, demandant des amendements à sa charte.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 41), intitulé : " Acte incorporant La grande loterie de colonisation, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 28), intitulé : " Acte permettant au " Congregational college of British North America," de conférer des degrés en Théologie, et amendant l'acte 27-28 Victoria, chapitre 162",

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 40), intitulé : " Acte amendant l'Acte 46 Victoria, chapitre 74, incorporant " La Compagnie de l'Hôtel Château St-Louis ",

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 45), intitulé : " Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes mentionnées dans le présent acte, "

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 47), intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie du pont de Saint-Léonard," et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet",

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 75) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Vict., chapitre 32, concernant les assurances mutuelles,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 85), intitulé : " Acte pour amender l'Acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec ",

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 25 Avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Masson,</i>
<i>Champagne</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gérin,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Wood.</i>

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de Robert Hamilton et autres,

De certains contribuables des comtés de Beauce et Dorchester.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

Du Rév. J. P. B. Dufresne et autres, de Whitton, comté de Compton, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation ;

De Neil McIver et autres, de Whitton, comté de Compton, demandant de l'aide pour un chemin de colonisation ;

De la cité de Montréal, demandant que le nombre des licences d'hôtels et de buvettes ne soit pas augmenté, et demandant aussi la passation d'une loi semblable à celle qui a été passée par le parlement fédéral ;

De la Supérieure du Couvent de la Providence de St-Joseph de Lanoraie, demandant de l'aide ;

De certains contribuables du comté de Wolfe, s'opposant au changement qui sont demandés concernant les voitures d'hiver.

L'honorable M. *Webb*, du comité permanent des chemins de fer, présente son premier rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

25 avril 1884.

Le comité permanent des chemins de fer a l'honneur de vous soumettre ce qui suit comme son premier rapport.

Le comité a choisi l'honorable M. *Webb*, comme son président et recommande que son quorum soit réduit à cinq de ses membres.

Le tout humblement soumis,

W. H. WEBB,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération lundi.

L'honorable M. *Dorion*, présente un Bill (B) intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte 44-45 Victoria, chapitre 16, pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnées.

Le dit Bill est lu la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 32) intitulé: "Acte érigeant civilement la paroisse de Sainte-Emmélie-de-l'Energie et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité distincte et séparée," soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 75), intitulé: "Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Vict., chapitre 32, concernant les assurances mutuelles,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Mélhot*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 85), intitulé: "Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé: "Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 28 Avril 1884.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Starnes*, de la compagnie de chemin de fer de l'Union
 Jacques-Cartier ;

Par l'honorable M. *Dorion*, de Dame Marguerite Bibaud ;

Par l'honorable M. *Gérin*, de certains fonctionnaires civils ;

Par l'honorable M. *Méthot*, des électeurs de Drummond et Arthabaska

Les petitions suivantes sont lues et reçues :

Du Révd. J. Bourrassa et autres, appuyant la demande faite par David
 Lamontagne, concernant un certain pont sur la rivière Chaudière ;

De Robert Hamilton et autres, s'opposant à la passation de la loi con-
 cernant la grande loterie nationale ;

De la Corporation de la ville de Sorel, demandant des amendements à sa charte;

De William Farley et autres, demandant que la paroisse de St-Joachim de Shefford ne soit pas érigée en municipalité distincte.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 28), intitulé : " Acte permettant au " Congregational College of British North America," de conférer des degrés en Théologie, et amendant l'acte 27-28 Victoria, chapitre 162," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 48), intitulé : " Acte incorporant " La Société Union St-Joseph des Artisans de Sherbrooke," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 47), intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie du pont de Saint-Léonard," et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Sur motion de l'honorable M. *Mélhot*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 39), intitulé : " Acte amendant le statut 35 Victoria, chap. 34, ordonnant l'établissement d'un " ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de St-Hyacinthe," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 26), intitulé : "Acte autorisant l'association pharmaceutique de la province de Québec, à admettre Frédéric T. Ansell, à l'exercice de la profession de chimiste et de droguiste dans la province," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 25), intitulé : "Acte permettant à la "*Coaticook Knitting Company*," d'émettre des obligations portant première hypothèque et de confirmer un règlement de la compagnie à cet effet," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 24), intitulé : "Acte abolissant les actions préférentielles du fonds social de "la compagnie manufacturière Paton," émises en vertu de l'autorité de l'acte de cette province, 39 Victoria, chapitre 67, et révoquant le dit acte," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 55), intitulé : "Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chap. 21, intitulé : "Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 77), intitulé : "Acte pour rendre valides certains actes notariés," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
un Bill (No. 72), intitulé: "Acte incorporant La Compagnie Maritime et
Industrielle de Lévis," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
un Bill (No. 3), intitulé: "Acte pourvoyant aux moyens d'aider davantage
les écoles sous le contrôle du bureau protestant des commissaires d'écoles de
la cité de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
un Bill (No. 62), intitulé: "Acte pour incorporer les "Missionnaires de la
compagnie de Marie," auquel elle demande le concours de cette Chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
un Bill (No. 22), intitulé: "Acte pour amender de nouveau la charte du
Crédit Foncier Franco-Canadien," auquel elle demande le concours de cette
Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
un Bill (No. 42), intitulé: "Acte amendant l'acte 18 Vict. chap. 61, des
statuts de la ci-devant Province du Canada, auquel elle demande le concours
de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
un Bill (No. 60), intitulé: "Acte pour annexer certaine partie de la muni-
cipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe,

à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est,

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 33), intitulé : " Acte autorisant Joseph Morissette, de la paroisse de Ste-Marie, dans le comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 84), intitulé : " Acte amendement le chapitre 25 des statuts refondus pour le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 75), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Vict., chapitre 32, concernant les assurances mutuelles,"

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du premier rapport du comité des chemins de fer,

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 44-45 Victoria, chapitre 16, pour prolonger le délai de l'enregistrement des donaires contumiers et des servitudes y mentionnées,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 32), intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Sainte-Emmèlie de

l'Energie, et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité distincte et séparée,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 29 avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Masson,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Mélhot,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Gérin,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Hearn,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Laviolette,</i>	<i>Wood.</i>

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Rémillard*, des commissaires d'écoles protestants de Montréal ;

Par l'honorable M. *Webb*, du "Church Home," de Montréal.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 29 avril 1884.

Le comité des ordres permanents et bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son troisième rapport.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 53e règle :

Du révd. J. P. B. Dufresne et autres, de Whitton, comté de Compton ;
De la supérieure du couvent de la Providence, de St-Joseph de Lanoraie ;
De Neil McIver et autres, de Whitton, comté de Compton ;
De la faculté de médecine du collège McGill, demandant tous de l'aide ;
De certains contribuables de la ville de Beauharnois, s'opposant au Bill demandé par la corporation de la paroisse de Beauharnois ;

Du Rev. J. Bourassa et autres, appuyant la demande faite par David Lamontagne, concernant un certain pont sur la rivière Chaudière ;

De Robert Hamilton et autres, s'opposant à la passation de la loi concernant la Grande Loterie Nationale ;

De William Farley et autres, demandant que la paroisse de St-Joachim de Shefford ne soit pas érigée en municipalité distincte ;

Du bureau de direction de l'asile Finlay, demandant des amendements à l'acte passé à la dernière session intitulé : " Acte pour amender et réfondre les différents actes concernant l'étude de l'anatomie ;

De certains contribuables du comté de Wolfe, s'opposant aux changements qui sont demandés concernant les voitures d'hiver ;

De la cité de Montréal, demandant que le nombre des licences d'hôtel et buvettes ne soit pas augmenté et demandant aussi la passation d'une loi semblable à celle qui a été passé par le parlement fédéral ;

De la Chambre de Commerce de Montréal, demandant la passation d'une loi pour enlever à toute cité, ville ou municipalité rurale le pouvoir d'imposer une taxe sur les commis voyageurs ;

Du maire de la cité de Montréal, en faveur de la loi demandant l'abolition de la charge de commissaire des incendies ;

De Dame Bertha E. Buchanan, demandant le paiement d'une somme de \$1500 comme tutrice à ses enfants mineurs.

Votre comité après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé que les avis requis avaient été donnés dans chaque cas :

De Pierre Lambert et autres, demandant la passation d'une loi pour annexer certains territoires de la paroisse de St-Damase, comté de St-Hyacinthe, à la paroisse de St-Jean-Baptiste, comté de Rouville ;

De Dame M. J. T. Larocque et son mari, demandant l'adoption d'une loi les autorisant de vendre certains terrains substitués par le testament de feu Antoine Olivier Berthelet ;

Du Rév. M. Arpin et autres, demandant un acte d'incorporation ;

De H. Hogan et autres, demandant un acte d'incorporation pour " l'Association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal ;

De David Lamontagne, demandant des amendements à l'acte 44-45 Vict., ch. 89, aux fins de mieux définir certains privilèges et pour d'autres fins ;

De l'association des bouchers de Montréal, demandant un acte d'incorporation ;

De Norbert Fafard et autres, demandant un acte d'incorporation pour la société d'hygiène de la province de Québec ;

Du président et des syndics des Iles du Moine et des Barques, demandant des amendements à l'acte 27-28 Vict. ch. 70 ;

De la compagnie électrique royale, demandant un acte d'incorporation ;

De la compagnie de chemin de fer de Leeds et des townships de l'Est, demandant des amendements à son acte d'incorporation ;

De la compagnie de prêts et d'hypothèques de Montréal, (The Montreal Loan and Mortgage company), demandant l'autorisation de réduire son capital-actions ;

De l'institution appelée " The University Lying-in hospital, " demandant l'autorisation de changer son nom ;

De F. X. Demers, demandant la passation d'une loi pour l'admettre à la pratique de la médecine après examen ;

De l'église Méthodiste du Canada et autres, demandant la passation d'une loi pour confirmer et ratifier certains arrangements ;

Du crédit-foncier franco-canadien, demandant des amendements à sa charte ;

De la corporation de la ville de Sorel, demandant des amendements à sa charte ;

Du Révérend M. Chaperon et autres, demandant l'autorisation de construire un pont de péage sur la rivière Chaudière ;

De Sa Grandeur l'Evêque catholique de Montréal, demandant la passation d'une loi pour étendre les dispositions de l'acte 45 Vict. ch. 39, à tout le territoire de l'ancienne paroisse de Notre-Dame de Montréal.

Le tout respectueusement soumis,

L. ARCHAMBAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 40), intitulé : " Acte amendant l'Acte 46 Victoria, chapitre 74, incorporant " *La Compagnie de l'Hôtel Château St-Louis*," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 28), intitulé : " Acte permettant au " Congregational College of British North America," de conférer des degrés en Théologie, et amendant l'acte 27-28 Victoria, chapitre 162,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No 48), intitulé : " Acte incorporant " La Société Union St-Joseph des Artisans de Sherbrooke,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 39), intitulé : " Acte amendant le statut 35 Victoria, chap. 34, ordonnant l'établissement d'un " ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de St-Hyacinthe le Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de St-Hyacinthe, "

Sur motion de l'honorable M. *de LaBruère*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 26), intitulé : " Acte autorisant l'association pharmaceutique de la Province de Québec, à admettre Frédérick T. Ansell, à l'exercice de la profession de chimiste et de droguiste dans la Province,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 25), intitulé : " Acte permettant à la " *Coaticook Knitting Company*," d'émettre des obligations portant première hypothèque et de confirmer un règlement de la compagnie à cet effet,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 24) intitulé : " Acte abolissant les actions préférentielles du fonds social de " la compagnie manufacturière Paton, " émise en vertu de l'autorité de l'acte de cette province, 39 Victoria, chapitre 67, et révoquant le dit acte,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité des bills privés sur le Bill (No. 47), intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie du pont de St-Léonard, " et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de St-Léonard, comté de Nicolet, "

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les amendements au dit Bill sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (B), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 44-45 Victoria, chapitre 16, pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnées,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 55),
 intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chap. 21,
 intitulé : " Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en
 tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit
 mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 77)
 intitulé : " Acte pour rendre valides certains actes notariés,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est,
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité géné-
 ral de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 72),
 intitulé : " Acte incorporant *La Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis*,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 3),
 intitulé : " Acte pourvoyant aux moyens d'aider davantage les écoles sous
 le contrôle du bureau protestant des commissaires d'école de la cité de
 Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 62)

intitulé: " Acte pour incorporer les " Missionnaires de la compagnie de Marie,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22), intitulé: " Acte pour amender de nouveau la charte du Crédit-Foncier Franco-Canadien, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 60), intitulé: " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 33), intitulé: " Acte autorisant Joseph Morissette, de la paroisse de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills privés.

La Chambre s'ajourne à loisir.
 Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 30 Avril 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents, sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
Masson,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Gingras*, de la municipalité de la paroisse de Québec.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier, demandant des amendements à sa charte d'incorporation ;

De certains électeurs des comtés de Drummond et Arthabaska, demandant de l'aide pour les fins de la colonisation ;

Des employés du service civil, demandant que la clause 277 du Bill concernant la corporation de Québec, ne soit pas adoptée ;

De Dame Marguerite Bibeau, demandant que les délais pour l'enregistrement des douaires soient prolongés.

L'honorable M. *Lavolette*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux, présente son second rapport.

Ordonné, qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Comité des Contingents.

29 avril 1884.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes des dépenses et déboursés du Conseil Législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son second rapport :

des Contingents

Votre comité a examiné l'état des dépenses et déboursés du Greffier depuis le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, date du dernier apurement de ses comptes, jusqu'au premier avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, inclusivement.

Le Greffier a présenté deux états ou exposés de ses dépenses et déboursés le premier marqué A s'étendant depuis le neuf janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, jusqu'au dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois inclusivement, époque où un incendie désastreux a détruit les bâties du Parlement et la presque totalité des archives, records, livres, papiers, comptes et reçus du Greffier, de sorte qu'il n'a pu présenter qu'un état approximatif de ses dépenses et déboursés; il a pu néanmoins montrer à la satisfaction de votre comité, tant par son livre de banque corroboré par les dépenses ordinaires du Conseil Législatif dont il était facile de contrôler l'exactitude, et par des reçus obtenus en double de personnes dont il a pu se rappeler les noms, que ses dépenses et déboursés entre les deux époques ci-dessus mentionnées, se sont montés à la somme de (\$26,793.23) vingt-six mille sept cent quatre-vingt-treize piastres et vingt-trois centins.

En outre, comme il se trouve un certain nombre de comptes dont le greffier ne peut se rappeler ni le montant ni les personnes auxquelles ils ont été payés, votre comité, après recherches, et vu les circonstances, croit devoir recommander l'admission de ces comptes jusqu'au montant de la somme de deux cent quatre-vingt-six piastres et quatre-vingt-quatorze centins (\$286.94).

Le second état ou exposé marqué B, des dépenses et déboursés depuis le dix-neuf avril mil huit cent quatre-vingt-trois au premier avril mil huit cent quatre-vingt-quatre inclusivement, ne présente aucune difficulté, le greffier ayant à la satisfaction de votre comité, rendu un compte détaillé de ses dépenses appuyé sur pièces justificatives, numérotées depuis le numéro un (1) à deux cent cinquante-deux (252) inclusivement, s'élevant à la somme de seize mille deux cent quarante-sept piastres et quatre-vingt-douze centins (\$16,247.92), laquelle ajoutée à celles ci-dessus admises forme la somme de quarante-trois mille trois cent vingt-huit piastres et neuf centins (\$43,328.09), pour les quinze mois moins sept jours depuis le huit janvier mil huit cent quatre-vingt-trois au premier avril mil huit cent quatre-vingt-quatre, inclusivement.

Le greffier a reçu sur adresse votée le quinze janvier mil huit cent quatre-vingt-trois, la somme de neuf mille six cent soixante et cinq piastres (\$9,665.00), en sorte que cette honorable chambre lui serait redevable de la somme de trente-trois mille six cent soixante et trois piastres et neuf centins (\$33,663.09), pour laquelle somme votre comité recommande qu'il soit indemnisé.

Le tout respectueusement soumis,

J. G. LAVIOLETTE.

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 42), intitulé : " Acte amendant l'acte 18 Vict., chap. 61, des statuts de la ci-devant Province du Canada, " soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 40), intitulé : " Acte amendant l'acte 46 Victoria, chapitre 74, incorporant " La Compagnie de l'Hôtel Château St-Louis, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 47), intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie du pont de Saint-Léonard, " et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet, "

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (B), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 44-45 Victoria, chapitre 16, pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnées, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Laviolette*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 41), intitulé : " Acte incorporant la grande loterie de colonisation," il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit suspendu.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 55), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chap. 21, intitulé : " Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 77), intitulé : " Acte pour rendre valides certains actes notariés,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 22), intitulé : " Acte pour amender de nouveau la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé de nouveau pour la seconde lecture du Bill (No. 41), intitulé : " Acte incorporant la grande loterie de colonisation,"

L'honorable M. *Archambeault* propose que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

La question étant mise sur la dite motion, la Chambre se divise ; et les noms étant demandés, ils sont pris comme suit :

CONTENTS :

Les honorables messieurs

*La Bruère, de
Archambeault,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,*

*Gingras,
Hearn,
Prudhomme,
Rémillard et
Savage.—11*

NON CONTENTS :

Les Honorables Messieurs

*Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Ferrier,
Laviolette,
Masson,*

*Méhot,
Ross,
Starnes,
Webb et
Wood.—11.*

Ainsi elle est résolue dans la négative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 1er mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier.
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
Masson,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De l'institution appelée "The Church Home," demandant de l'aide ;
Des commissaires du bureau des écoles protestantes de Montréal,
demandant des changements dans la loi concernant la taxe pour les fins
scolaires.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills
privés, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 1er mai 1884.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous
présenter ce qui suit comme son quatrième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé
qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 53e règle de
cette Chambre :

Des employés du service civil, demandant que la clause 277 du Bill
concernant la corporation de Québec ne soit pas adoptée ;

De certains électeurs des comtés de Drummond et Arthabaska, deman-
dant de l'aide pour les fins de la colonisation ;

De Dame Marguerite Bibeau, demandant que les délais pour l'enregis-
trement des douaires soient prolongés.

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante a trouvé que les avis requis n'avaient pas été donnés, mais il croit devoir recommander la suspension de la 53e règle de cette chambre à l'égard de cette requête :

De la compagnie de chemin de fer Union Jacques-Cartier, demandant des amendements à sa charte d'incorporation.

Le tout respectueusement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 45), intitulé : " Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes mentionnées dans le présent acte, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 85), intitulé : " Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 32), intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Ste-Emmélie-de-l'Energie et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité distincte et séparée, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 35), intitulé : " Acte incorporant la ville de Saint-Jean-Baptiste," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 50), intitulé : " Acte amendant certains actes concernant l'incorporation de la ville de Berthier, et lui conférant de plus amples pouvoirs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 49), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 27 Vict., chap. 23, et l'acte 39 Vict., chap. 47, aux fins de modifier et mieux définir les pouvoirs généraux de " La corporation de la ville de Joliette," et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 23), intitulé : " Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jude, de la paroisse de Saint-Jude, dans le diocèse de Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer la propriété de l'église," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 21), intitulé : " Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer l'emplacement de la dite église et les bâtisses qui y sont érigées," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (B), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 44-45 Victoria, chapitre 16, pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnées,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 77), intitulé : " Acte pour rendre valides certains actes notariés,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 42), intitulé : " Acte amendant l'acte 18 Vict., chap. 61, des statuts de la ci-devant province du Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Wood*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 2 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Masson,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est lue et reçue :

Requête du maire et des conseillers de la paroisse de Québec, s'opposant à certaines clauses du Bill de la corporation de Québec.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 60), intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 3), intitulé : " Acte pourvoyant aux moyens d'aider davantage les écoles sous le contrôle du bureau protestant des commissaires d'école, de la cité de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture
 lundi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 62), intitulé : " Acte pour incorporer les " Missionnaires de la compagnie de Marie," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 72), intitulé : " Acte incorporant La Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable *Orateur* présente à la Chambre un rapport du comité conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque.

Il est lu comme suit :

A l'honorable Conseil Législatif :

Le comité conjoint de la bibliothèque a l'honneur de faire rapport :

Qu'il décide de nouveau qu'à même les fonds votés annuellement par la législature pour l'achat de livres, une somme de \$500.00 sera affectée à l'achat des ouvrages sur l'Amérique et spécialement des ouvrages canadiens ;

Qu'il est désirable que la bibliothèque, après avoir été pourvue d'ouvrages de droit parlementaire, revête dans sa formation un caractère général, mais que l'on ait soin toutefois, de n'acquérir, dans les différentes branches des connaissances humaines, que les œuvres considérées comme classiques et dont les auteurs font autorité ;

Que la liste des livres que l'on se propose d'acheter soit soumise aux Orateurs des deux Chambres et que la littérature légère soit exclue de la bibliothèque.

Le Comité désire enfin demander au gouvernement s'il ne serait pas opportun, afin de refaire la bibliothèque, d'affecter à l'achat de livres, la

somme de \$32,000 dollars, montant de l'assurance sur la bibliothèque détruite par l'incendie du 19 avril 1883.

BOUCHER DE LABRUÈRE,

Orateur du Conseil législatif.

J. WURTELE,

Orateur de l'Assemblée législative,
Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 45) intitulé : " Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes mentionnées dans le présent acte "

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 85), intitulé : " Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 32), intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Sainte-Emmérie-de-l'Energie et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité distincte et séparée,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 35), intitulé : " Acte incorporant la ville de Saint-Jean-Baptiste,"

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 50) intitulé : " Acte amendant certains actes concernant l'incorporation de la ville de Berthier et lui conférant de plus amples pouvoirs,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 49) intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 27 Vict., chap. 23, et l'acte 39 Vict., chap. 47, aux fins de modifier et mieux définir les pouvoirs généraux de " La corporation de la ville de Joliette " et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 23) intitulé : " Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jude, de la paroisse de Saint-Jude, dans le diocèse de Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer la propriété de l'église,"

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 21), intitulé : " Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer l'emplacement de la dite église et les bâtisses qui y sont érigées,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à
 lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 5 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Laviolette,
Rémillard,
Ross,
Savagr,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le nom de l'honorable M. *Bryson* soit ajouté au comité
 des bills privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
 un Bill (No. 46), intitulé : " Acte amendant l'acte 27-28 Victoria, chapitre
 70, intitulé : " Acte pour autoriser les propriétaires des Iles du Moine et
 des Barques à faire des règlements pour la meilleure administration des
 dites îles, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
 demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
 un Bill (No. 58), intitulé : " Acte autorisant Achille Leduc, grevé de substi-
 tution en vertu du testament de feue dame Marguerite Bourgeois, sa mère,
 à aliéner des immeubles substitués, " auquel elle demande le concours de
 cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture
 demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 37), intitulé : " Acte incorporant " La Maison de l'Immaculée Conception de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 27), intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 34), intitulé : " Acte constituant la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité, pour les fins municipales et scolaires," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 60), intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 3), intitulé : " Acte pourvoyant aux moyens d'aider davantage les écoles sous le contrôle du bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 62), intitulé : " Acte pour incorporer les " Missionnaires de la compagnie de Marie,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 72), intitulé : " Acte incorporant " La Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 6 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Méhot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Bureau des Bills Privés,

Ce 6 mai 1884.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son cinquième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 53^e règle de cette Chambre :

De l'institution appelée "The Church Home," demandant de l'aide ;

Des commissaires du bureau des écoles protestantes, de la cité de Montréal, demandant des changements dans la loi concernant la taxe pour les fins scolaires ;

Du maire et des conseillers de la paroisse de Québec, s'opposant à certaines clauses du Bill de la corporation de Québec.

Le tout respectueusement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 33), intitulé : " Acte autorisant Joseph Morissette, de la paroisse de Ste-Marie, dans le comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 21), intitulé : " Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jean-l'Evangeliste, Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer l'emplacement de la dite église et les bâtisses qui y sont érigées, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 42), intitulé : " Acte amendant l'Acte 18 Vict., chap. 61 des statuts de la ci-devant Province du Canada, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 23), intitulé : " Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jude, de la paroisse de Saint-Jude, dans le diocèse de Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer la propriété de l'église, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 49), intitulé : " Acte pour amender

de nouveau l'acte 27 Vict., chap. 23, et l'acte 39 Vict., chap. 47, aux fins de modifier et mieux définir les pouvoirs généraux de " La corporation de la ville de Joliette et pour d'autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, que le Bill (No. 84), intitulé ; " Acte amendant le chapitre 25 des statuts refondus pour le Bas-Canada, " soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture après demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 89), intitulé : Acte ratifiant et confirmant un acte de partage et de répartition de propriété passé entre les commissaires d'écoles de la municipalité du village de Waterloo, dans le comté de Shefford, et les syndics de la minorité dissidente du même village de Waterloo," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 94), intitulé : " Acte incorporant la " Compagnie royale d'électricité," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 44), intitulé : " Acte ratifiant les obligations émises par " La compagnie de filature de Sainte-Anne," Hochelaga, et autorisant les directeurs de cette compagnie à hypothéquer sa propriété immobilière," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 87), intitulé : " Acte incorporant l'Association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal, *The licensed victuallers Association of Montreal*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 36), intitulé : " Acte amendant l'acte 38 Victoria, chapitre 77, intitulé : " Acte pour amender l'acte 27 Victoria, chapitre 24, intitulé : " Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 31), intitulé : " Acte pour ériger en municipalité la paroisse de St- Maxime du Mont-Louis avec d'autres postes environnants et le township Denoue, dans le comté de Gaspé, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 88), intitulé : " Acte autorisant le barreau de la province de Quebec à admettre Cyrille Hector Andgrave, *alias* Handgrave dit Champagne, à la profession de procureur et d'avocat," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 32), intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Sainte-Emmélie de l'Energie, et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité distincte et séparée," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 85), intitulé : " Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé :

“ Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec,”

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas lu maintenant pour la troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque.

Sur motion de l'honorable M. *Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit rapport soit mis sur l'ordre du jour pour être pris en considération jeudi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 46), intitulé : “ Acte amendant l'acte 27-28 Victoria, chapitre 70, intitulé : “ Acte pour autoriser les propriétaires des Iles du Moine et des Barques à faire des règlements pour la meilleure administration des dites Iles, ”

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58), intitulé : “ Acte autorisant Achille Leduc, grevé de substitution en vertu du testament de feu Dame Marguerite Bourgeois, sa mère, à aliéner des immeubles substitués,”

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 37), intitulé : “ Acte incorporant “ La maison de l'Immaculée Conception de Montréal,”

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27), intitulé : “ Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,”

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit
 mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 34),
 intitulé : " Acte constituant la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité, pour les fins municipales et scolaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents
 et bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Savage*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 7 mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Ferrier.</i>	<i>Webb,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Laviolette,</i>	

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la
 table :

Par l'honorable M. *Wood*, du " Ladies Protestant Home, de Québec ;

Par l'honorable M. *Starnes*, du conseil du Bureau de Commerce de
 Montréal.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et
 Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 35), intitulé : " Acte incorporant
 la ville St-Jean-Baptiste," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier

et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 55), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chap. 21, intitulé : " Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés auquel a été référé le Bill (No. 85), intitulé : " Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 59), intitulé : " Acte amendant certains actes concernant l'incorporation de la ville de Berthier, et lui conférant de plus amples pouvoirs," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 22), intitulé : " Acte pour amender de nouveau la charte du Crédit Foncier Franco Canadien, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 33), intitulé : " Acte autorisant Joseph Morissette, de la paroisse de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 21), intitulé : " Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint Jean l'Évangéliste, Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer l'emplacement de la dite église et les bâtisses qui y sont érigées, "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.
 La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
 Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 42), intitulé : " Acte amendant l'acte 18 Vict., chap. 61, des statuts de la ci-devant province du Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 23), intitulé : " Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de St-Jude, de la paroisse de St-Jude, dans le diocèse de Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer la propriété de l'église,"

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 49), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 27 Vict., chap. 23, et l'acte 39 Vict., chap. 47, aux fins de modifier et mieux définir les pouvoirs généraux de " La corporation de la ville de Joliette " et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 89), intitulé : " Acte ratifiant et confirmant un acte de partage et de répartition de propriété passé entre les commissaires d'écoles de la municipalité du village de Waterloo, dans le comté de Shesford, et les syndics de la minorité dissidente du même village de Waterloo, "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant,

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 94), intitulé : " Acte incorporant la Compagnie Royale d'Électricité "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 44),
 intitulé : " Acte ratifiant les obligations émises par " la Compagnie de fila-
 ture de Sainte-Anne," Hochelaga, et autorisant les directeurs de cette com-
 pagnie à hypothéquer sa propriété immobilière,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 87),
 intitulé : Acte incorporant l'Association des Commerçants licenciés de vins
 et de liqueurs de la cité de Montréal, (The licensed victuallers Association
 of Montreal,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents
 et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 36),
 intitulé : " Acte amendant l'acte 38 Victoria, chapitre 77, intitulé : " Acte
 pour amender l'acte 27 Victoria, chapitre 24, intitulé : " Acte pour ériger
 le village de Beauharnois en ville, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 31),
 intitulé : " Acte pour ériger en municipalité la paroisse de St-Maxime du
 Mont Louis, avec d'autres postes environnants et le township Denoue, dans
 le comté de Gaspé, et pour d'autres fins, "

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 88),
 intitulé ; " Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre
 Cyrille Hector Andgrave *alias* Handgrave dit Champagne, à la profession
 de procureur et d'avocat,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 58),
 intitulé : " Acte autorisant Achille Leduc, grevé de substitution en vertu
 du testament de feue Dame Marguerite Bourgeois, sa mère, à aliéner des
 immeubles substitués,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 27),
 intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs
 de l'Asile de la Providence de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

Jeu*di*, 8 Mai 1881.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *Wood*, de George Marston et autres.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est
Ordonné, Que la 51^e règle de cette Chambre soit suspendue.

L'honorable M. *Gérin* présente ensuite la pétition de William Baby et autres, et

L'honorable M. *Prudhomme*, la pétition de John Nicholson.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 37) intitulé : " Acte incorporant la maison de l'Immaculée Conception de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 46), intitulé : " Acte amendant l'acte 27-28 Victoria, chapitre 70, intitulé : " Acte pour autoriser les propriétaires des Iles du Moine et des Barques à faire des règlements pour la meilleure administration des dites Iles," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième
 lecture demain.

L'honorable M. *Lavolette*, du comité nommé pour examiner les comptes
 contingents du Conseil Législatif pendant la présente session, et faire rap-
 port sur iceux, présente son troisième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

8 mai 1884.

Le comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil
 législatif pour la présente session, a l'honneur de présenter son troisième
 rapport.

Votre comité, après avoir entendu les explications données par le greffier
 de cette chambre et aussi par le greffier de ce comité à l'époque ci-après
 mentionnée et après avoir pris connaissance des documents qui ont été
 produits, vu qu'il est constaté que le compte des dépenses du greffier du 29
 janvier 1869 au 6 mars de la même année, n'a pas été entré dans les journaux
 de ce conseil, et vu qu'il serait désirable que cette entrée fut faite, votre
 comité recommande l'adoption du rapport suivant.

Votre comité a examiné l'état des dépenses et déboursés du greffier
 depuis le 29 janvier 1869 au 6 mars de la même année, montrant que les
 dépenses se sont élevées à la somme de \$4,949.10, appuyées sur pièces justi-
 ficatives numérotées depuis 310 à 396 inclusivement, et que ce conseil étant
 en outre redevable au greffier de cette chambre d'une somme de \$916.19,
 ainsi qu'il appert au rapport précédent de ce comité en date du 28 janvier
 1869, formant les dites deux sommes réunies, un total de \$5,865.29, de
 laquelle somme déduisant celle de \$5,000, préalablement reçue par le greffier,
 il restait alors due au greffier de cette chambre une somme de \$865.29,
 comme la chose est d'ailleurs constatée par le 5e rapport du comité des con-
 tingents pour l'année 1869, et signé le dit rapport par le président du comité
 l'Honorable John Fraser.

Votre comité recommande l'adoption de ce rapport et son insertion dans
 les journaux de cette chambre pour valoir ce que de droit.

Le tout humblement soumis.

J. G. LAVIOLETTE,
 Président.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
 un Bill (No. 47) intitulé: "Acte pour incorporer la "Compagnie du pont
 de Saint-Léonard," et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont

qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 99) intitulé: "Acte autorisant Dame Marie J. Thérèse LaRocque et son époux, J. Aldéric Ouimet, Ecr., à vendre ou autrement aliéner certaines propriétés substituées," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 81) intitulé: "Acte pour lever certains doutes au sujet de l'acte 44-45 Vict., chap. 32, concernant l'annexion à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, d'une certaine partie de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 86) intitulé: "Acte incorporant *La Société d'Hygiène de la province de Québec*," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 35) intitulé: "Acte incorporant la ville de Saint-Jean-Baptiste,"

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 55), intitulé: "Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chap. 21, intitulé: "Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 85) intitulé: "Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé: "Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Ferris*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 50) intitulé: "Acte amendant certains actes concernant l'incorporation de la ville de Berthier et lui conférant de plus amples pouvoirs,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 84), intitulé: "Acte amendant le chapitre 25 des statuts refondus pour le Bas-Canada,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre mercredi prochain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque.

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit rapport soit mis sur l'ordre du jour pour prise en considération jeudi prochain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hearn*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 9 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Laviolette,
Prudhomme,
Rémullard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M *Archambeault*, de l'honorable T. J. J. Loranger et autres.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la Chambre de Commerce de Montréal, s'opposant au Bill No. 66, intitulé : " Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui y font des placements ;

De l'institution appelée : " The Ladies Protestant Home of Quebec," demandant des amendements à l'acte 46 Victoria, chapitre 30, concernant l'étude de l'Anatomie.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 27), intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Laviolette*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mercredi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 87), intitulé : " Acte incorporant l'Association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal, *The licensed victuallers Association of Montreal*," fait rap[or]t que le dit Bill a

été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mercredi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 89), intitulé : " Acte ratifiant et confirmant un acte de partage et de répartition de propriété passé entre les commissaires d'écoles de la municipalité du village de Waterloo, dans le comté de Shefford, et les syndics de la minorité dissidente du même village de Waterloo," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mercredi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 34), intitulé : " Acte constituant la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité, pour les fins municipales et scolaires," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mercredi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 58), intitulé : " Acte autorisant Achille Leduc, grevé de substitution en vertu du testament de feu Dame Marguerite Bourgeois, sa mère, à aliéner des immeubles substitués," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mercredi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés auquel a été référé le Bill (No. 36) intitulé : " Acte amendant l'acte 38 Victoria, chapitre 77, intitulé : " Acte pour amender l'acte 27 Victoria, chapitre 24, intitulé : " Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville,"

fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mercredi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 94), intitulé : " Acte incorporant la " Compagnie royale d'électricité, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra le recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mercredi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 88), intitulé : " Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Cyrille Hector Andgrave, *alias* Handgrave dit Champagne, à la profession de procureur et d'avocat, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture mercredi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son sixième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

9 mai 1884.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité, après avoir examiné la requête suivante, a trouvé que les avis requis par les règles de cette Chambre avaient été donnés et croit

en même temps devoir recommander la suspension de la 55ème règle de cette Chambre relativement à cette requête :

De John Nicholson, de la ci-devant paroisse de Montréal, dans le comté d'Hochelaga, demandant la passation d'un acte lui permettant de faire partie de la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce Ouest.

Le tout humblement soumis,

LS. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que la 55ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui regarde la pétition du dit John Nicholson.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 81) intitulé : " Acte pour lever certains doutes au sujet de l'acte 44-45 Vict., chap. 32, concernant l'annexion à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, d'une certaine partie de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, " soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à mercredi prochain, à 3 heures p. m.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 49), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte 27 Vict., chap. 23, et l'acte 39 Vict., chap. 47, aux fins de modifier et mieux définir les pouvoirs généraux de " La corporation de la ville de Joliette " et pour d'autres fins, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 120), intitulé : " Acte amendant l'acte de la présente session intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie du pont Saint Léonard, " et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 96), intitulé : " Acte autorisant le Barreau de la Province de

Québec à admettre après examen Philéas A. Corriveau au nombre de ses membres," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 117) intitulé : " Acte pour amender l'acte 44-45 Victoria, chapitre 27, intitulé : " Acte concernant le barreau de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 43) intitulé : " Acte pour interpréter une certaine donation faite aux Clercs de St-Viateur par l'honorable Barthélemi Joliette et son épouse," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 71) intitulé : " Acte concernant les commissaires d'écoles d'Ho-chelaga," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 37), intitulé : " Acte incorporant " La maison de l'Immaculée Conception de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

Le question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 46), intitulé : " Acte amendant l'acte 27-28 Victoria, chapitre 70, intitulé : " Acte pour autoriser les propriétaires des Iles du Moine et des Barques à faire des règlements pour la meilleure administration des dites Iles,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 99) intitulé : " Acte autorisant Dame Marie J. Thérèse LaRocque et son époux, J. Aldéric Ouimet, Ecr., à vendre ou autrement aliéner certaines propriétés substituées, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mercredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à mercredi, à 3 heures P. M.

Mercredi, 14 mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier.
Gérin,

Gingras,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Les pétitions suivantes sont présentées séparément et déposées sur la table :

Par l'honorable M. *de Boucherville*, de l'hospice de Lajemmerais ;

Par l'honorable M. *Beaudry*, du conseil de ville de Montréal, deux pétitions.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De Wm. Baby et autres, demandant la passation d'une loi pour permettre la vente de certains biens de la succession de feu J.-Bte. Renaud ;

De l'asile de Nazareth, demandant de l'aide ;

De certains contribuables du township de Shefford, demandant le renvoi du Bill pour ériger la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité séparée.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 86), intitulé : " Acte incorporant " La société d'hygiène de la province de Québec," soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'honorable M. *Ross* présente un Bill (C), intitulé : " Acte relatif à la bibliothèque de la législature,"

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 35), intitulé : " Acte incorporant la ville de St-Jean-Baptiste," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 61), intitulé : " Acte incorporant la compagnie des transports et des mines des rivières du Lièvre et Outaouais," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 38), intitulé : " Acte amendant l'acte 39 Victoria, chapitre 50, incorporant la cité de Sherbrooke, tel que déjà amendé par l'acte 40 Victoria, chapitre 27, et l'acte 42-43 Victoria, chapitre 60," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 68), intitulé : " Acte incorporant la ville de Ste-Cunégonde," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 29), intitulé : " Acte amendant l'acte 44-45 Victoria de cette Province, chapitre 89, à l'effet de substituer le nom de David Lamontagne, de la paroisse de Sainte-Marie, à celui de François Gosselin, et pour d'autres fins," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 20), intitulé : " Acte pour amender l'Acte 33 Victoria, chapitre 26, intitulé : Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la réclusion des ivrognes d'habitude," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 6), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 69), intitulé : " Acte ratifiant et confirmant certaines résolutions des actionnaires de la compagnie des cotons de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archangeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'honorable Orateur met devant la chambre le rapport de la société de l'Union des menuisiers de Québec.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 27), intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *De Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas lu la troisième fois maintenant, mais qu'il soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 87), intitulé : " Acte incorporant l'Association des Commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal. (The licensed victuallers Association of Montreal,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 89), intitulé : " Acte ratifiant et confirmant un acte de partage et de répartition de propriété passé entre les commissaires d'écoles de la municipalité du village de Waterloo, dans le comté de Shefford, et les syndics de la minorité dissidente du même village de Waterloo,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 84), intitulé : " Acte constituant la paroisse de St-Joachim de Shefford, en municipalité, pour les fins municipales et scolaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No 58), intitulé : " Acte autorisant Achille Leduc, grevé de substitution en vertu du testament de feu Dame Marguerite Bourgeois, sa mère, à aliéner des immeubles substitués,"

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 36), intitulé : " Acte amendant l'acte 38 Victoria, chapitre 77, intitulé : " Acte pour amender l'acte 27 Victoria, chapitre 24, intitulé : " Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill ne soit pas maintenant lu une troisième fois, mais qu'il soit référé de nouveau au comité des Bills privés pour permettre aux opposants au Bill d'être entendus.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 94), intitulé : " Acte incorporant la " Compagnie Royale d'Electricité, "

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 88), intitulé : " Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Cyrille Hector Andgrave *alias* Handgrave dit Champagne, à la profession de procureur et d'avocat, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 84), intitulé : " Acte amendant le chapitre 25 des statuts refondus pour le Bas-Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 81), intitulé : " Acte pour lever certains doutes au sujet de l'acte 44-45 Vict. chap. 32, concernant l'annexion à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, d'une certaine partie de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 120), intitulé : " Acte amendant l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie du pont Saint-Léonard, " et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 96), intitulé : " Acte autorisant le Barreau de la province de Québec à admettre après examen Philéas A. Corriveau au nombre de ses membres, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 117), intitulé : Acte pour amender l'acte 44-45 Victoria, chapitre 27, intitulé : " Acte concernant le barreau de la province de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 43), intitulé : " Acte pour interpréter une certaine donation faite aux Clercs de St-Viateur par l'honorable Barthélemi Joliette et son épouse,"

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 71), intitulé : " Acte concernant les commissaires d'écoles d'Hochclaga, "

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 99), intitulé : " Acte autorisant Dame Marie J. Thérèse Larocque et son époux, J. Aldéric Ouimet, écuyer, à vendre ou autrement aliéner certaines propriétés substituées, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 15 Mai 1884.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Hearn,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Méthot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Webb.</i>
<i>Gérin,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Gingras,</i>	

Prière.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, secondé par l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Qu'un congé de dix jours, à dater du 14 du courant, soit accordé à l'honorable M. *Laviolette*, pour cause de maladie.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 27), intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C) intitulé : " Acte relatif à la bibliothèque de la législature,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit rapport soit mis sur l'ordre du jour pour prise en considération mardi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 86), intitulé : " Acte incorporant la " Société d'Hygiène de la province de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Ross*, *Webb*, *Starnes*, *De Boucherville* et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 61), intitulé : " Acte incorporant la compagnie des transports et des mines des rivières du Lièvre et Outaouais, "

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 38), intitulé : " Acte amendant l'acte 39 Victoria, chapitre 50, incorporant la cité de Sherbrooke, tel que déjà amendé par l'acte 40 Victoria, chapitre 27, et l'acte 42-43 Victoria, chapitre 60, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 68.) intitulé : " Acte incorporant la ville de Sainte-Cunégonde, "

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 29), intitulé : " Acte amendant l'acte 44-45 Victoria de cette Province, chapitre 89, à l'effet de substituer le nom de David Lamontagne, de la paroisse de Sainte-Marie, à celui de François Gosselin, et pour d'autres fins, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 20),
 intitulé : " Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chapitre 26, intitulé :
 " Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la réclusion des ivrognes d'habi-
 tude,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 69),
 intitulé : " Acte ratifiant et confirmant certaines résolutions des action-
 naires de la compagnie des cotons de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents
 et Bills Privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
 général pour la prise en considération du Bill (No. 84), intitulé : " Acte
 amendant le chapitre 25 des statuts refondus pour le Bas-Canada,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit
 Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit
 Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette
 Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième
 lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
 général pour la prise en considération du Bill (No. 117), intitulé : " Acte

pour amender l'acte 44-45 Victoria, chapitre 27, intitulé : " Acte concernant le Barreau de la province de Québec,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Savage*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 99), intitulé : " Acte autorisant Dame Marie J. Thérèse LaRocque et son époux, J. Aldéric Ouimet, écuyer, à vendre ou autrement aliéner certaines propriétés substituées, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gingras*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 16 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Hearn,</i>
<i>Beaudry,</i>	<i>Méhot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Chamagne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Gérin,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Gingras,</i>	

Prière.

Les pétitions suivantes sont lues et reçues :

De la cité de Montréal, demandant que les commissaires d'écoles, pour la cité de Montréal, soient élus par les contribuables ;

De la cité de Montréal, demandant que les taxes pour les écoles catholiques de la cité, ne soient pas augmentées ;

Des directrices de l'hospice Lajemmerais de la paroisse de Varrennes, demandant une augmentation dans l'allocation qui leur est faite.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 96), intitulé : " Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre, après examen, Philéas A. Corriveau au nombre de ses membres," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été référé le Bill (No. 43), intitulé : " Acte pour interpréter une certaine donation faite aux Clercs de St-Viateur par l'Hon. Barthélemi Joliet et son épouse," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'Honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 81), intitulé : " Acte pour lever certains doutes au sujet de l'acte 44-45 Vict., chap. 32, concernant l'annexion à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, d'une certaine partie de la paroisse de St-Edmond de Stoneham, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 120), intitulé : " Acte amendant l'acte de la présente session, intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie du pont Saint-Léonard, " et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, présente son septième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Ce 16 mai 1884.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son septième rapport :

Votre comité, après avoir examiné les requêtes suivantes, a trouvé qu'elles n'étaient pas de nature à exiger les avis requis par la 58e règle de cette Chambre :

De la cité de Montréal, demandant des changements dans le mode de nomination des entrepreneurs d'égouts pour la cité de Montréal ;

De l'asile de Nazareth, demandant de l'aide ;
De certains contribuables du township de Shefford, demandant le renvoi du Bill pour ériger la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité séparée.

Le tout respectueusement soumis,

L. ARCHAMBEAULT,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 58), intitulé : Acte autorisant Achille Leduc, grevé de substitution en vertu du testament de feu Dame Marguerite Bourgeois, sa mère, à aliéner des immeubles substitués, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 94), intitulé : " Acte incorporant la Compagnie Royale d'Electricité, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 84), intitulé : " Acte amendant le chapitre 25 des statuts refondus pour le Bas Canada, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 117), intitulé : " Acte pour amender l'acte 44-45 Victoria, chapitre 27, intitulé : " Acte concernant le barreau de la province de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est,

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (C), intitulé : " Acte relatif à la bibliothèque de la législature, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 20), intitulé : " Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chapitre 26, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la réclusion des ivrognes d'habitude, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion* de la part du comité fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau lundi.

Ordonné en conséquence.

L'honorable M. *Ross* présente un Bill (D) intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics."

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture mardi

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 19 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Méthot,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 71), intitulé : "Acte concernant les commissaires d'écoles d'Hochelega," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 58), intitulé : "Acte ratifiant et confirmant certaines résolutions des actionnaires de la compagnie des cotons de Montréal," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 31), intitulé : "Acte pour ériger en municipalité, la paroisse de St-Maxime du Mont-Louis avec d'autres postes environnants et le township Denoue, dans le comté de Gaspé et pour d'au-

tres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 38), intitulé : " Acte Amendant l'act 39 Victoria, chapitre 50, incorporant la cité de Sherbrooke, tel que déjà amendé par l'acte 40 Victoria, chapitre 27, et l'acte 42-43 Vic., chap. 60," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 27), intitulé : " Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 55), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette Province, 46 Victoria, chap. 21, intitulé : " Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique, en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 19), intitulé : " Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Vict., chap. 10, concernant les enquêtes des coroners," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 95), intitulé : " Acte incorporant l'association de prévoyance et de secours mutuels des bouchers de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 101) intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chapitre 75, et les divers autres actes amendant cet acte et contenant des dispositions relatives à la corporation de la ville de Sorel, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 113), intitulé : " Acte réduisant le capital-actions de la compagnie de prêt et d'hypothèque de Montréal, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Archambeault* propose :

Que, comme marque de respect pour la mémoire de l'honorable *Louis Panet*, cette Chambre s'ajourne maintenant.

La question de concours étant mise sur cette motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

Alors, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 20 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savag,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, présente son huitième rapport :

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF,

Bureau des Bills Privés,

Ce 20 mai 1884.

Le comité des Ordres permanents et Bills privés a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son huitième rapport :

Votre comité a examiné la pétition de Wm. Baby et autres, demandant la passation d'un acte leur accordant la permission de vendre certaines propriétés immobilières substituées par le testament de feu Jean-Bte. Renaud, et a trouvé que les avis n'avaient été donnés que depuis le 3 de ce mois, mais attendu que preuve a été faite devant votre comité que toutes les parties intéressées avaient été bien informées de la nature de cette requête, ce comité croit devoir recommander la suspension de la 53ième règle de cette Chambre.

Le tout humblement soumis,

LS. ARCHAMBEAULT,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 99), intitulé : " Acte autorisant Dame Marie J. Thérèse LaRocque et son époux, J. Aldric Ouimet, Ecr, à vendre ou autrement aliéner certaines propriétés substituées." fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 61), intitulé : " Acte incorporant la compagnie des transports et des mines des rivières du Lièvre et Outaouais," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Bryson*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le Bill (No. 6), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurances mutuelles contre le feu," soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 34), intitulé : " Acte constituant la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité, pour les fins municipales et scolaires, "

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 96), intitulé : " Acte autorisant le Barreau de la Province de Québec à admettre après examen Philéas A. Corriveau au nombre de ses membres, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 43), intitulé : " Acte pour interpréter une certaine donation faite aux Clercs de St-Viateur par l'honorable Barthélemy Joliette et son épouse, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

Le question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 81), intitulé : " Acte pour lever certains doutes au sujet de l'acte 44-45 Vict., chap. 32, concernant l'annexion à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, d'une certaine partie de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 71), intitulé : " Acte concernant les commissaires d'écoles d'Hochelaga, "

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 69), intitulé : " Acte ratifiant et confirmant certaines résolutions des actionnaires de la compagnie des cotons de Montréal, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 31), intitulé : " Acte pour ériger en municipalité la paroisse de St-Maxime du Mont Louis avec d'autres postes environnants et le township Denoue, dans le comté de Gaspé et pour d'autres fins, "

Sur motion de l'honorable M. *Savage*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 38), intitulé : " Acte amendant l'acte 39 Victoria, chapitre 50, incorporant la cité de Sherbrooke, tel que déjà amendé par l'acte 40 Victoria, chapitre 27, et l'acte 42-43 Victoria, chapitre 60, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (C), intitulé - " Acte relatif à la bibliothèque de la législature, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gérin*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill

a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D), intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité conjoint des deux chambres de la bibliothèque,

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 20), intitulé : " Acte pour amender l'Acte 33 Victoria, chapitre 26, intitulé : Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la réclusion des ivrognes d'habitude, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gingras*, de la part du comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No 19), intitulée : " Acte pour amender l'acte de cette Province 43-44 Vict., chap. 10, concernant les enquêtes des coroners,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre pour demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 95) intitulé : " Acte incorporant l'association de prévoyance et de secours mutuels des bouchers de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 101), intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 Vict., chap. 75, et les divers autres actes amendant cet acte et contenant des dispositions relatives à la corporation de la ville de Soré,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 113), intitulé : Acte réduisant le capital-actions de la compagnie de prêt et d'hypothèque de Montréal,"

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 97), intitulé: " Acte pour détacher une certaine partie du canton de Tingwick, comté d'Arthabaska, et l'annexer à la municipalité du canton de Chester-Ouest pour les fins municipales et scolaires," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 107), intitulé: " Acte amendant l'acte incorporant " La Compagnie du chemin de fer de Leeds et des cantons de l'Est, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 132), intitulé: " Acte pour abroger la douzième section du chapitre 22 des statuts refondus pour le Bas-Canada, " concernant le bon ordre dans et près les endroits consacrés au culte public," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 21 mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne
Dionne,
Donon,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité spécial, auquel a été référé le Bill (No. 86), intitulé : " Acte incorporant la Société d'Hygiène de la province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 68), intitulé : " Acte incorporant la ville de Ste-Cunégonde," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 126), intitulé: "Acte autorisant la vente de certains immeubles dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 84), intitulé: "Acte constituant la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité, pour les fins municipales et scolaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 71), intitulé: "Acte concernant les commissaires d'écoles d'Hochelaga,"

Sur motion de l'honorable M. *De Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Savage*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 20), intitulé : " Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chapitre 26, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la réclusion des ivrognes d'habitude, "

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D), intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, "

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 19), intitulé : Acte pour amender l'acte de cette Province, 43-44 Vict., chap. 10, concernant les enquêtes des coroners, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. Webb, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 6), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, "

Sur motion de l'honorable M. Ross, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre vendredi.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 97), intitulé : " Acte pour détacher une certaine partie du canton de Tingwick, comté d'Arthabaska, et l'annexer à la municipalité du canton de Chester-Ouest pour les fins municipales et scolaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 107), intitulé : " Acte amendant l'acte incorporant la compagnie du chemin de fer de Leeds et des cantons de l'Est,"

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des chemins de fer.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 132), intitulé : " Acte pour abroger la douzième section du chapitre 22 des statuts refondus pour le Bas-Canada," concernant le bon ordre dans et près les endroits consacrés au culte public,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre vendredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec Bill (No. 114), intitulé : " Acte amendant de nouveau le statut de cette province 43-44 Victoria, chap. 50, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture vendredi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 125), intitulé : " Acte pour annexer le No. 1698, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la ci-devant paroisse de Montréal, à la municipalité du village de Notre-Dame de Grâces Ouest, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture vendredi.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à vendredi, à 3 heures P. M.

Vendredi, 23 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Bryson,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,
Méthot,

Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 95), intitulé : " Acte incorporant l'association de prévoyance et de secours mutuels des bouchers de Montréal, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé de nouveau le Bill (No. 36), intitulé : " Acte amendant l'acte 38 Victoria, chapitre 77, intitulé : " Acte pour amender l'acte 27 Victoria, chapitre 24, intitulé : " Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés auquel a été référé le Bill (No. 44), intitulé : " Acte ratifiant les obligations émises par " la compagnie de filature de Sainte-Anne, " Hochelaga, et autorisant les directeurs de cette compagnie à hypothéquer sa propriété immobilière, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Archambault*, il est,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 113), intitulé : " Acte réduisant le capital-actions de la compagnie de prêt et d'hypothèque de Montréal, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Wood*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 29), intitulé : " Acte amendant l'acte 44-45 Victoria de cette Province, chapitre 89, à l'effet de substituer le nom de David Lamontagne, de la paroisse de Sainte-Marie, à celui de François

Gosselin, et pour d'autres fins," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture lundi.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 38), intitulé : "Acte amendant l'acte 29 Victoria, chapitre 50, incorporant la cité de Sherbrooke, tel que déjà amendé par l'acte 40 Victoria, chapitre 27, et l'acte 42-43 Victoria, chapitre 60," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 61), intitulé : "Acte incorporant la compagnie des transports et des mines des rivières du Lièvre et Outaouais," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 69), intitulé : "Acte ratifiant et confirmant certaines résolutions des actionnaires de la compagnie des cotons de Montréal," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 19), intitulé : "Acte pour amender l'acte de cette province 43-44 Vict., chap. 10, concernant les enquêtes des coroners,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (D), intitulé : "Acte pour amender les actes concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics",

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport de progrès, et demande la permission de siéger de nouveau.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit remis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre lundi.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 132), intitulé : " Acte pour abroger la douzième section du chapitre 22 des statuts refondus pour le Bas-Canada, " concernant le bon ordre dans et près les endroits consacrés au culte public, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Savage*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 114), intitulé : " Acte amendant de nouveau le statut de cette province, 43-44 Victoria, chapitre 50, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des chemins de fer

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 125), intitulé : " Acte pour annexer le No. 1698, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la ci-devant paroisse de Montréal, à la municipalité du village de Notre-Dame-de-Grâces Ouest, "

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Hearn*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 26 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

*Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Hearn,*

*Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Webb,
Wood.*

Prière.

L'honorable M. *Webb*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 97), intitulé : " Acte pour détacher une certaine partie du canton de Tingwick, comté d'Arthabaska, et l'annexer à la municipalité du canton de Chester-Ouest pour les fins municipales et scolaires," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'honorable M. *Webb*, du comité des ordres permanents et bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 125), intitulé : " Acte pour annexer le No. 1698, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la ci-devant paroisse de Montréal, à la municipalité du village de Notre-Dame de Grâce Ouest, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Prudhomme*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 99), intitulé : Acte autorisant Danze Marie J. Thérèse LaRocque

et son époux, J. Aldéric Ouimet, Ecr., à vendre ou autrement aliéner certaines propriétés substituées," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 71), intitulé : " Acte concernant les commissaires d'écoles d'Hochelaga," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 20), intitulé : " Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chap. 26, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la réclusion des ivrognes d'habitude," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 68), intitulé : " Acte incorporant la ville de Ste-Cunégonde," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 29), intitulé : " Acte amendant l'acte 44-45 Victoria de cette Province, chapitre 89, à l'effet de substituer le nom de David Lamontagne, de la paroisse de Sainte-Marie, à celui de François Gosselin, et pour d'autres fins,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (D), intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion* de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné en conséquence.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 126), intitulé : " Acte autorisant la vente de certains immeubles dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit
 mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
 général pour la prise en considération du Bill (No. 6), intitulé : " Acte
 amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte
 concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Hearn*, de la part du comité, fait rapport de progrès et
 demande la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à
 demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 27 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaDuèze*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Archambeault,</i>	<i>Mélhot,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood.</i>
<i>Hearn,</i>	

Prière.

L'honorable M. *Webb* du comité des chemins de fer auquel a été
 référé le Bill (No. 114), intitulé : " Acte amendant de nouveau le statut de
 cette province, 43-44 Victoria, chapitre 50, intitulé : " Acte pour incorporer
 la compagnie de chemin de fer Union Jacques-Cartier," fait rapport que le
 dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette
 Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Webb*, du comité des chemins de fer auquel a été référé le Bill (No. 107), intitulé : " Acte amendant l'acte incorporant " La compagnie du chemin de fer de Leeds et des cantons de l'Est, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méthot*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 85), intitulé : " Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

L'honorable M. *Champagne* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de faire mettre devant cette Chambre :

Copie du jugement rendu le ou vers le 7 mai courant à la Cour Supérieure, à Montréal, dans une cause de Lamb vs. The Export Lumber Company.

Copie des mémoires présentés par le Gouvernement Provincial au Gouvernement Fédéral au sujet des réclamations de la Province de Québec, et aussi copie de la correspondance échangée à ce sujet entre les deux Gouvernements.

Copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement de cette Province, au sujet de l'acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur*, et ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 97), intitulé : " Acte pour détacher une certaine partie du canton de Tingwick, comté d'Arthabaska, et l'annexer à la municipalité du canton de Chester-Ouest pour les fins municipales et scolaires, "

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (D), intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 126), intitulé : " Acte autorisant la vente de certains immeubles dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des ordres permanents et bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Bryson*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 19 Mai 1884.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 18), intitulé : " Acte relatif aux chemins à barrières de Québec," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 2), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chapitre 8, " concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables et les lacs de la province de Québec, et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 29), intitulé: "Acte amendant l'acte 44-45 Victoria de cette province, chapitre 89, à l'effet de substituer le nom de David Lamontagne, de la paroisse de Sainte-Marie, à celui de François Gosselin, et pour d'autres fins," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, le 26 mai 1884.

Résolu, Que cette Chambre ne concoure pas dans l'amendement fait par le Conseil Législatif au Bill (No. 60), pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement pour les raisons suivantes :

Parce qu'il aurait pour effet de priver de leur franchise électorale, les citoyens de la partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, qu'il s'agit d'inclure dans la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville.

Parce que l'amendement change la nature du bill, le convertissant en bill privé, de bill public qu'il était, et en enlève le but principal.

Ordonné, Qu'un message soit envoyé au Conseil législatif, communiquant à leurs Honneurs les raisons pour lesquelles cette chambre ne concourt pas dans le dit amendement, et que le greffier porte le dit message.

(Attesté,)

L. DELORME,

G. A. L.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que le dit message soit pris en considération demain,

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 107), intitulé : "Acte amendant l'acte incorporant "La compagnie du chemin de fer de Leeds et des cantons de l'Est,"

Sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (D), intitulé : " Acte pour amender les actes concernant le Département de l'Agriculture et des Travaux Publics, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill, auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 29 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Méhat,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et bills privés. auquel a été référé le Bill (No. 126), intitulé : " Acte autorisant la vente de certains immeubles dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 101), intitulé : " Acte pour amender l'acte 23 Vict., chap. 75, et les divers autres actes amendant cet acte et contenant des dispositions relatives à la corporation de la ville de Sorel, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Méhat*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, qu'il soit permis à l'honorable membre de retirer le Bill (No. 41) intitulé : " Acte incorporant la grande loterie de colonisation. "

Le dit Bill est en conséquence retiré.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18), intitulé : Acte relatif aux chemins à barrières de Québec, "

L'honorable M. *Hearn* propose,

Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

L'honorable M. *De Boucherville* propose en amendement,

Que le dit Bill ne soit pas lu pour la seconde fois maintenant, mais dans six mois.

Et l'honorable M. *Starnes*, ayant soulevé la question, si ce bill est un bill privé ou un bill public.

L'honorable *Orateur* réserve sa décision à ce sujet.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 2), intitulé : Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chapitre 8, concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables et les lacs de la province de Québec, et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du message de l'Assemblée législative au sujet de l'amendement fait par le Conseil législatif au Bill (No. 60), intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit message soit référé à un comité spécial composé des Honorables MM. *Archambeault*, *Webb* et *Mélhot*, et du moteur avec instruction de l'examiner et de faire rapport à cette Chambre.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'honorable *Orateur* met devant la chambre le rapport de l'Union St-Joseph de Notre-Dame de Beauport.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 66), intitulé : " Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui font des placements, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gingras*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Vendredi, 30 Mai 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Boucherville, de
Bryson,
Chamragne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillart,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 107), intitulé : " Acte amendant l'acte incorporant " La compagnie du chemin de fer de Leeds et des cantons de l'Est, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 18), intitulé : " Acte relatif aux chemins à barrières de Québec,"

L'honorable *Orateur* donne, dans les termes suivants, sa décision sur la question soulevée par l'honorable M. *Starnes* à la séance d'hier :

La question à propos de laquelle cette Honorable Chambre demande une décision est de savoir si le Bill (No. 18), intitulé : " Acte relatif aux chemins à barrières de Québec, " est un bill public ou un bill privé.

Quoique cette question à première vue semble assez facile à décider, cependant elle offre des difficultés plus grandes qu'on ne serait porté à le croire.

En référant aux autorités, on voit qu'en effet, il s'élève des difficultés pour savoir à quelle classe appartient un bill, c'est ce que constate May, quand il dit : " But while the distinction between public and private Bills " may be thus generally defined, considerable difficulties often arise in " determining to what class particular bills properly belong."

Comme règle générale, on peut dire que lorsqu'un bill se rapporte à des matières d'intérêt public et ne concerne pas une corporation ou le bénéfice de personnes en particulier, il sort de la catégorie des bills privés,

Il y a une autre classe de bills qui sont quasi privés et auxquels on a donné le nom de " Bills hybrides. " M. Bourinot les définit ainsi : " They are " generally bills for carrying out national works or relating to crown property or other public works in which the government is concerned. "

Or à quelle catégorie de bills appartient l'acte relatif aux chemins à barrières de Québec ? Pour répondre à cette question, je dois remonter à la loi qui, primitivement, a donné l'existence à la commission des chemins à barrières, car le bill actuel ne fait qu'amender les lois antérieures.

C'est le Conseil Spécial qui par une ordonnance a voulu pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la cité de Québec.

En 1853, le parlement du Canada a décidé d'étendre les dispositions de l'ordonnance à certains autres chemins au nombre de dix.

Par un acte subséquent passé en 1855, de plus amples pouvoirs sont accordés aux syndics des chemins à barrières de Québec, et de la rive Nord et ces pouvoirs sont étendus à la rive sud du St-Laurent.

Par un autre acte passé en 1857, je constate que les syndics des chemins à barrières de Québec ont été divisés en deux commissions distinctes appelées " Les syndics des chemins à barrières de la Rive Nord, à Québec, " et " Les syndics des chemins à barrières de la Rive Sud à Québec. " La nomination des syndics appartient au Gouvernement, et par la section 11 de cet acte, les syndics de la Rive Sud sont autorisés à emprunter une somme n'excédant pas sept mille louis, aux fins de compléter le chemin et les améliorations commencées. La section 14 dit que les syndics seront considérés *comme officiers responsables de deniers publics*, sous l'acte, pour assurer l'audition plus efficace des comptes publics, et qu'ils mettront *leurs comptes devant le bureau d'audition*.

En référant aux journaux de la Chambre et du Conseil législatif, je constate que ces différents projets de loi concernant les chemins à barrières à Québec ont été regardés par les deux chambres comme bills publics. En me basant sur ce précédent en particulier, je crois que le Bill actuel doit être classé dans la catégorie des bills plutôt publics que privés, car la loi originaire se rapporte à des travaux qui ne concernent pas seulement une localité mais un grand nombre de localités sur les deux rives du St. Laurent. Cette loi n'est pas faite seulement pour le bénéfice de quelques personnes en particulier, mais au profit d'un grand nombre. Il y a du reste des précédents en Angleterre. Je citerai " Bourke, Parliamentary precedents, page 84 :

" When a bill proposed to give to the Board of trade powers of taxing " the inhabitants of several towns for certain purposes and to confer upon " it powers affecting private Rights exercised under the authority of acts " of Parliament it was decided that notices were not necessary but that all " persons whose interests were affected by the bill would be entitled to be " heard and that it would be convenient that they should be heard before " a select committee. "

Je citerai aussi Todd, Législation Privée, qui dit, page 9 : “ La pratique “ suivie au Canada a toujours été de considérer comme public, bien que “ d’une nature locale ou personnelle dans leurs opérations, tous les Bills “ relatifs à la représentation, à l’administration de la justice, etc., etc. ”

“ Il en est de même des Bills relatifs aux commissions, (trusts) du gou- “ vernement, ou aux travaux publics placés sur le contrôle de l’exécutif. ”

A l’appui de cette opinion, M. Todd cite en particulier le Bill des che- mins à barrières de Montréal (1861), qui a été considéré comme Bill public, tel que l’avait été auparavant l’acte relatif aux chemins à barrières à Québec. Du reste, je dirai que la Législature du Canada a sanctionné elle-même le principe que le Bill dont il est maintenant question peut-être introduit comme bill public, car la clause 15 de l’acte de 1857 concernant la commis- sion des chemins à barrières à Québec, se lit comme suit : “ Le présent acte sera censé être un acte public. ” Je crois qu’il ne peut pas y avoir de meilleur précédent.

Tout en considérant le Bill actuel comme Bill public, je crois qu’il devrait être référé à un comité spécial devant lequel les personnes intéres- sées pourraient être entendues ; c’est ce qui a été suggéré en Angleterre par l’*Orateur* de la chambre des communes en 1857, à propos du Bill cité par M. Bourke.

Voici les paroles de l’*Orateur*, (page 88) : “ If each harbour had been “ deathwith by a separate bill it would have been liable to all the rules “ and orders affecting private bills, but under the circumstances of this “ measure no notices are required but the parties whose interests are “ affected by the bill will be entitled by the rules of the House, to be heard, “ and it will be more convenient for them to be heard before a select com- “ mittee. ”

Avec la permission de la chambre, l’honorable M. de *Boucherville* retire la motion qu’il a faite hier, en amendement, demandant que la seconde lecture du dit Bill n’ait lieu que dans six mois.

Et l’honorable M. *Hearn* retire également la motion qu’il a faite hier, demandant la seconde lecture du dit Bill maintenant.

Après quoi,

Sur motion de l’honorable M. *Hearn*, secondé par l’honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables messieurs *Wood*, *Rémillard*, *Webb*, *Champagne*, *Méthot*, *Dorion* et du moteur, et que toute personne intéressée ait la faculté d’être entendue devant le dit comité.

L’ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 2), intitulé : “ Acte amendant l’acte de cette province, 46 Victoria, chapitre 8, “ concernant

l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables et les lacs de la province de Québec, et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs, ”

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 6), intitulé : “ Acte amendement de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : “ Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu, ”

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe

cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 66), intitulé : " Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui font des placements,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé, et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture lundi.

L'honorable M. *Ross*, propose :

Qu'une adresse de bienvenue soit présentée à Son Excellence le Marquis de Lansdowne, gouverneur-général de la Puissance du Canada, et qu'un comité spécial composé de l'honorable *Orateur* et des honorables Messieurs de *Boucherville*, *Starnes*, *Webb* et du moteur soit chargé de préparer cette adresse.

Et la question de concours étant mise sur la dite motion, elle est unanimement résolue dans l'affirmative.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'honorable M. *Ross*, de la part du comité, fait rapport d'une adresse préparée par le dit comité, comme suit :

A Son Excellence,

HENRY CHARLES KEITHE PETTY FITZMAURICE,

MARQUIS DE LANSDOWNE,

Gouverneur Général du Canada, etc., etc.

Excellence :

Les membres du Conseil Législatif de la Province de Québec, réunis en session, saisissent avec empressement l'occasion de la présence dans la capitale de cette Province du plus haut représentant de Sa Majesté en ce pays, pour lui offrir l'hommage de leurs sentiments de loyauté, de dévouement et de respect.

Les habitants de la Province de Québec tiennent à honneur de conserver leurs traditions séculaires et ils se font gloire de payer à l'autorité et au talent le tribut de leur fidélité et de leur admiration.

Notre allégeance envers la Couronne d'Angleterre nous est rendue particulièrement agréable et facile par l'heureux choix que Sa Majesté veut bien faire d'hommes distingués comme Votre Excellence et comme ses prédécesseurs immédiats, le Marquis de Lorne et le Comte de Dufferin, pour les placer à la tête du Gouvernement du Canada.

Les applaudissements qui ont couvert les premières paroles qu'ait prononcées Votre Excellence à Québec même, en arrivant dans ce pays, vous ont révélé les sentiments de notre population. Notre capitale provinciale où vécut tant de personnages dont les noms brillent dans l'histoire ; la ville qu'habitèrent les Montmagny, les Frontenac, les Montcalm, les Prévost et les Elgin, a été heureuse de s'aider en votre personne, non seulement le digne représentant de Sa Majesté la Reine, mais encore le descendant d'une famille qui, depuis le douzième siècle, s'est distinguée au service de la Patrie, et dont la belle devise : *Virtute non verbis* n'empêche pas ses membres de se distinguer par l'éloquence comme il a été donné aux habitants de ce pays de le constater.

Vous ne trouverez peut-être rien ici, Excellence, qui puisse vous rappeler Bowood Park, Calne Dereen ou Kenmare, mais en Canada comme dans le Royaume-Uni, à Québec, comme à Wilts et à Londres, vous trouverez toujours la plus respectueuse et la plus cordiale sympathie.

Les Canadiens sont issus des races du Nord de l'Europe et de la race latine et vous voyez, Excellence, les enfants de ces branches de la grande famille humaine, vivre ici dans une parfaite harmonie, à l'ombre du drapeau aimé de la Grande Bretagne. Ce spectacle a fait l'admiration de plus d'un homme d'Etat, et plus vous connaîtrez notre province, plus vous serez convaincu de la sincérité des sentiments de loyauté de ses habitants, de leur fidélité envers notre Auguste Souveraine et de l'attachement qu'ils portent à la forme monarchique, constitutionnelle et fédérative du gouvernement qui les régit.

Veillez nous permettre de vous prier Excellence d'offrir à Lady Lansdowne l'hommage de notre profond respect et agréez, pour vous-même et pour votre famille, nos sincères vœux de bonheur.

Laquelle adresse est lue par le greffier et adoptée à l'unanimité.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Rémi-lard, il est

Ordonné, Que cette adresse soit grossoyée et signé par l'honorable Orateur de la part de cette chambre.

Sur motion de l'honorable M. Ross, secondé par l'honorable M. Rémi-lard, il est

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative pour l'informer que le Conseil législatif a adopté la dite adresse et lui demander son concours.

La chambre s'ajourne à loisir.

La Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par l'honorable M. Blanchet.

Le message se retire.

Le message est alors lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, 30 mai 1884.

Résolu : Qu'il soit envoyé un message à l'honorable Conseil législatif, informant Leurs Honneurs que cette Chambre a adopté l'adresse de bienvenue à Son Excellence le Gouverneur Général en remplissant le blanc avec les mots : " Et l'Assemblée législative ".

Ordonné, Que l'honorable M. *Blanchet* porte le dit message au Conseil législatif.

(Attesté),

L. DELORME.

Le messenger est rappelé et informé que le Conseil législatif enverra une réponse par un de ses propres messagers.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *Rémillard*, il est

Résolu, Que l'honorable *Orateur* et ceux des membres de cette Chambre qui sont membres du Conseil exécutif, soient chargés de présenter l'adresse de bienvenue à Son Excellence, de la part du Conseil législatif.

Ordonné, Que cette résolution soit communiquée à l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Méthot*, la Chambre s'ajourne à lundi, à 3 heures P. M.

Lundi, 2 Juin 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gingras,
Hearn,

Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Champagne*, du comité spécial, auquel a été référé le message de l'Assemblée législative au sujet de l'amendement fait par le Conseil législatif au Bill (No. 60), intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement," présente son rapport.

Ordonné, Que le dit rapport soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 31 mai 1884.

Le comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 60), intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement, " a l'honneur de faire rapport qu'il y a lieu d'insister sur les amendements faits au Bill par le Conseil pour les raisons suivantes :

1. Parceque l'annexion d'une partie du territoire de la dite paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la dite paroisse de St-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales et scolaires, n'aurait pas pour effet de priver de leur franchise électorale, les citoyens de la partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, qu'il s'agit d'inclure dans la municipalité de la paroisse de St-Jean-Baptiste.

Que par l'acte électoral de Québec, 38 Victoria, chapitre 7, section 15, " si une municipalité se trouve située partie dans un district électoral et

“ partie dans un autre, le secrétaire-trésorier de la municipalité prépare de la même manière pour chacun de ces districts électoraux, une liste alphabétique des personnes qui y sont électeurs ” ;

Que si le Bill actuel devient loi, la municipalité de St-Jean-Baptiste se trouvant située partie dans le district électoral de Rouville, et partie dans le district électoral de St-Hyacinthe, le secrétaire-trésorier devra préparer en vertu de la dite section 15 de l'acte électoral de Québec, deux listes dont une pour les personnes qui seront électeurs dans St-Hyacinthe, et une autre pour celles qui seront électeurs dans Rouville.

2. Parceque relativement aux projets de loi qui affectent à la fois les intérêts publics et privés, le Conseil législatif, en règle générale, les a considérés comme devant être soumis aux formalités des bills privés et qu'il y aurait danger à se départir de cette coutume.

Le tout humblement soumis,

CHS. L. CHAMPAGNE,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 101), intitulé : “ Acte pour amender l'acte 23 Vict., chap. 75, et les divers autres actes amendant cet acte et contenant des dispositions relatives à la corporation de la ville de Sorel, ” informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 66), intitulé : “ Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui font des placements, ”

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mardi, 3 Juin 1884.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Hearn*, du comité spécial, auquel a été référé le Bill (No. 18), intitulé : " Acte relatif aux chemins à barrières de Québec, " fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (B), intitulé : " Acte pour amender l'acte 44-45 Vict, chap. 16, pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnés, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill avec certains amendements auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. C), intitulé : " Acte relatif à la bibliothèque de la législature, "

informant cette chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 2), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chapitre 8, " concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non navigables et les lacs de la province de Québec, et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs," informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 6), intitulé : " Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 147), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Vict., chapitre 32, concernant les assurances mutuelles," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 133), intitulé : " Acte pour détacher certaines parties de l'augmentation du township de Caxton, de la paroisse de St-Barnabé, et les annexer à la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, dans le comté de St-Maurice, pour toutes fins quelconques," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 90), intitulé : " Acte pour amender le code municipal de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 127), intitulé : " Acte pour amender l'acte 27-28 Victoria,

chapitre 23, relativement aux compagnies à fonds social incorporées en vertu d'icelui, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité spécial sur le message de l'Assemblée législative au sujet de l'amendement fait par le Conseil législatif au Bill (No. 60), intitulé : " Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de St-Damase, dans le comté de St-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement, "

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Ordonné, Qu'un message soit envoyé à l'Assemblée législative informant cette Chambre que le Conseil législatif persiste dans les amendements qu'il a faits à ce Bill.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 66), intitulé : " Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui font des placements, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Mercredi, 4 Juin 1884.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
Méhot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable *Orateur* présente à la chambre un rapport du comité conjoint des deux Chambres de la Bibliothèque.

Il est lu comme suit :

A l'Honorable Conseil Législatif :

Le comité conjoint de la bibliothèque a l'honneur de présenter le rapport suivant :

Le comité désire demander au Gouvernement s'il ne serait pas opportun d'affecter à l'achat de livres, pour refaire la bibliothèque, ce qui reste des \$32,000, reçues des compagnies d'assurance, après l'incendie du 19 Avril 1883.

Il recommande de nouveau, qu'une partie de l'allocation annuelle ne dépassant pas 500 dollars soit à l'avenir consacrée à l'achat des ouvrages sur l'Amérique, et spécialement des ouvrages canadiens.

Que la liste des livres que l'on se proposera d'acheter soit soumise aux *Orateurs* des deux chambres.

Il croit désirable que la bibliothèque après avoir été pourvue d'ouvrages de droit parlementaire, revête dans sa formation un caractère général ; mais que l'on ait soin toutefois de n'acquérir dans les différentes branches des connaissances humaines, que les ouvrages considérés comme classiques et dont les auteurs font autorité.

Le comité recommande, en outre, que la littérature légère soit exclue de la bibliothèque.

Il a nommé un sous-comité composé des Hons. MM. *de LaBruère* et *Marchand* et de *M. Faucher de St. Maurice*, pour examiner certaines listes d'ouvrages que l'on offre de vendre à la bibliothèque, et l'a autorisé à acheter ceux de ces ouvrages qu'il jugera lui, le sous-comité, nécessaires ou utiles.

Il a réduit son quorum à trois membres à part les deux *Orateurs*.

Le tout respectueusement soumis,

J. WURTELE,

O. A. L. Q.

Sur motion de l'honorable *M. de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'honorable *M. Laviolette*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux, présente son quatrième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 4 juin 1884.

Le comité des contingents auquel ont été référés les comptes du Conseil législatif pour la présente session, a l'honneur de vous présenter ce qui suit comme son quatrième rapport.

Votre comité recommande que les honorables MM. *Laviolette* et *Starnes* soient chargés d'aider l'honorable *Orateur* de cette Chambre dans l'achat de la papeterie du Conseil législatif.

Votre comité recommande aussi que, afin de mettre le greffier de cette Chambre en état de rencontrer les dépenses contingentes du Conseil Législatif, il soit demandé à qui de droit, une somme de cinq mille piastres (\$5,000.00.)

Le tout humblement soumis.

J. G. LAVIOLETTE,

Président

Sur motion de l'honorable *M. Laviolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *M. Laviolette* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre pour la somme de cinq mille piastres (\$5,000), afin de mettre cet officier en état de rencontrer les dépenses contingentes de cette chambre et dont il rendra compte ci-après.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* et ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 18), intitulé : Acte relatif aux chemins à barrières de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 147), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant province du Canada, 24 Victoria, chapitre 32, concernant les assurances mutuelles,"

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 133), intitulé : " Acte pour détacher certaines parties de l'augmentation du township de Caxton, de la paroisse de St-Barnabé, et les annexer à la paroisse de Ste-Anne d'Yamachiche, dans le comté de St-Maurice, pour toutes fins quelconques,"

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé au comité des Ordres permanents et Bills privés.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 90), intitulé : " Acte pour amender le code municipal de la province de Québec,"

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *de Boucherville*, *Champagne*, *Gérin*, *Rémillard* et du moteur.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 127), intitulé : " Acte pour amender l'acte 27-28 Victoria, chapitre 23, relativement aux compagnies à fonds social incorporées en vertu d'icelui,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 66), intitulé : Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui font des placements,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements dans la version française, qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 3 heures P. M.

Jeudi, 5 Juin 1884.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Lavolette,
Méhot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité spécial, auquel a été référé le Bill (No. 90), intitulé : " Acte pour amender le code municipal de la province de Québec," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra aussitôt que la Chambre voudra les recevoir.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Archambeault*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'honorable M. *Archambeault*, du comité des Ordres permanents et Bills privés, auquel a été référé le Bill (No. 133), intitulé : " Acte pour détacher certaines parties de l'augmentation du township de Caxton, de la paroisse de Saint-Barnabé, et les annexer à la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice, pour toutes fins quelconques," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Lavolette*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux, présente son cinquième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit :

CONSEIL LÉGISLATIF,

Québec, 5 juin 1884.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes contingents du Conseil Législatif, a l'honneur de présenter ce qui suit comme son cinquième rapport.

Votre comité recommande que la somme de six cents piastres (\$600.00) soit votée pour compléter la traduction de l'ouvrage de May, on Parliamentary Practice.

Votre comité recommande qu'une somme de cinquante piastres soit payée à MM. Z. Duhamel et F. X. Gagnon, pour leurs services comme maître et assistant maître de poste.

Le tout humblement soumis,

J. G. LAVIOLETTE,

Président.

Sur motion de l'honorable M. *Lavolette*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable *Orateur* informe la chambre que son adresse a été présentée à Son Excellence le Gouverneur-Général, qui l'a reçue très gracieusement et a bien voulu y faire la réponse suivante :

Monsieur l'Orateur et

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Monsieur l'Orateur et

Honorables Messieurs de l'Assemblée Législative

de la Province de Québec.

Je vous remercie au nom de la Souveraine à laquelle nous devons une même fidélité pour vos paroles si pleines de loyauté et de respect.

Cette Souveraine, Messieurs, est pour vous comme elle est pour moi, le représentant d'un système politique qui tout en se montrant respectueusement conservateur de ce que la tradition a rendu sacré a su s'adapter avec un esprit libéral aux exigences du présent.

C'est surtout dans nos vastes colonies, ces colonies sans lesquelles l'Angleterre aurait bien pu devenir un grand entrepôt, mais ne serait pas devenu un grand empire, que ce système politique a produit les plus heureux résultats.

Parmi ces colonies, il n'en est pas une où ce respect pour la tradition a été plus minutieusement gardé que dans la Province de Québec, province dont les habitants ont conservé, avec la pleine approbation de la mère-patrie, la langue et les lois de leurs aïeux sans nuire à leur fidélité envers la couronne, sans troubler l'harmonie des deux races dont les intérêts vous sont confiés.

Mes prédécesseurs que vous avez nommés en termes remplis d'appréciation, ont conservé tous les deux un sentiment de vive affection pour la cité, sentiment qui, j'en ai la conviction, ne quittera jamais leurs cœurs. Je le comprends sans difficulté. C'est une cité sans égale pour sa beauté et sans rivale pour la splendeur de ses souvenirs.

Quant à nous, Messieurs, cette cité a pour moi et pour la Marquise, par-dessus tout ceci, le charme particulier et ineffaçable que lui prête à nos yeux la réflexion que c'est ici que nos pieds ont touché pour la première fois le sol canadien. Nous n'oublions pas et nous ne saurions oublier l'accueil gracieux et hospitalier que nous donnèrent vos citoyens dans un moment où vos pensées devaient s'occuper plutôt de ceux qui vous quittaient que du successeur inconnu qui arrivait parmi vous.

Messieurs, je vous remercie pour les paroles courtoises dont vous vous êtes servi à mon égard. Leur indulgence me défend de me les approprier.

La Puissance fédérale et les Provinces constituantes possèdent chacune de son côté une autonomie si libérale que le représentant du gouvernement impérial a le droit d'espérer qu'il se trouvera le plus rarement possible appelé à s'ingérer dans vos affaires. Cette pensée ne lui défend pourtant pas d'espérer aussi qu'il lui sera permis comme chef officiel de la communauté de poursuivre son chemin en sympathie entière non seulement avec le peuple canadien mais avec les législateurs auxquels a été confié le règlement du salut public.

Messieurs, je me félicite d'avoir pu me présenter devant le Parlement de Québec, dans la saison pendant laquelle ses membres poursuivent encore avec activité leur tâche solennelle et honorable. Permettez-moi d'exprimer mes souhaits pour le couronnement de vos efforts par des résultats qui pourront ajouter à la prospérité matérielle et à l'avancement général de la Province.

Messieurs, la bienvenue que vous avez si gracieusement accordée à

Lady Lansdowne l'a touchée profondément. Elle est heureuse d'avoir pu m'accompagner aujourd'hui et elle me charge de vous remercier bien cordialement pour les vœux que vous avez exprimés pour son bonheur et celui de sa famille.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, secondé par l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que la réponse de Son Excellence le gouverneur-général à l'adresse conjointe des deux chambres soit entrée dans les journaux de cette chambre.

L'honorable M. *Gérin*, secondé par l'honorable M. *Méthot*, propose qu'il soit résolu :

Que l'important projet de construire le chemin de fer du Pacifique Canadien, de l'Océan Pacifique à l'Océan Atlantique, a toujours été considéré, depuis son origine, tant par les déclarations répétées du gouvernement fédéral que par les déclarations du Parlement du Canada, comme une grande entreprise nationale, dont la voie serait entièrement construite sur le territoire britannique, afin d'assurer à toutes les provinces de la Puissance les avantages immenses que le trafic de l'ouest de la Chine et du Japon devait nécessairement conférer.

Que sans cette croyance et cette conviction, les vieilles provinces de la confédération n'auraient pas consenti à s'imposer les sacrifices pécuniaires considérables qu'elles ont faits pour hâter la construction de cette grande voie interprovinciale et transcontinentale.

Que la construction d'une partie de cette voie ferrée, à travers les États-Unis, avec l'aide des deniers publics de ce pays, sans passer par les villes importantes de cette province, ne devrait pas être entreprise, sans qu'il soit démontré d'une manière irrécusable, qu'il est impossible d'adopter un tracé entièrement situé sur le territoire de la Puissance.

Que la différence de quelques milles en longueur, dans la construction d'un chemin aussi important et aussi utile à toutes les provinces, en le faisant passer sur leur territoire, ne peut être un obstacle sérieux pour le commerce, ni pour les intérêts réels de la compagnie qui le construit.

Que cette Chambre, tout en exprimant la confiance qu'elle a que le gouvernement fédéral saura faire respecter les engagements publics de la Puissance du Canada à cet égard, envers la province de Québec et les provinces maritimes, est convaincue que le gouvernement fédéral adoptera les moyens les plus énergiques et les plus complets, afin de s'assurer, par des examens sérieux et scientifiques, quelle serait la voie la plus courte pour faire passer le chemin du Pacifique sur le territoire de la province de Québec, et le faire arriver aux principaux ports de mer des provinces maritimes.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Sur motion de l'honorable M. *Gérin*, il est

Ordonné, Que les résolutions qui viennent d'être adoptées soient grossées et remises à Son Honneur le lieutenant-gouverneur par les membres de ce Conseil qui font partie du conseil exécutif, pour les dites résolutions, être transmises à Son Excellence le gouverneur-général.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec Bill (No. 66) intitulé : " Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui font des placements," informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 130), intitulé : " Acte pour modifier les plans et livres de renvoi officiels de la ville de Fraserville, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup et du canton de Hull et le village de Saint-Sauveur, près de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 144), intitulé : " Acte pour autoriser le gouvernement de Québec à prendre possession d'un certain pont de péages sur la rivière Richelieu," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre, la Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport de progrès et demande la permission de siéger de nouveau demain.

Ordonné, en conséquence.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 140), intitulé : " Acte pour amender le chapitre 94 des statuts refondus pour le Bas-Canada," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 92) intitulé : " Acte pour amender l'article 664 du code de procédure civile," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la chambre à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
 un Bill (No. 122), intitulé; " Acte pour amender la loi des jurés et jurys
 (46 Vict., c. 16)," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce
 qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général
 de toute la chambre à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 18),
 intitulé : " Acte relatif aux chemins à barrières de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit déchargé et que le dit Bill soit
 mis sur l'ordre du jour pour troisième lecture à la prochaine séance.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport
 du comité conjoint de la bibliothèque,

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
 général pour la prise en considération du Bill (No. 147), intitulé : " Acte
 pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant province du Canada, 24
 Victoria, chapitre 32, concernant les assurances mutuelles,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit
 Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Wood*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill
 a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre
 sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dorion*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 127), intitulé : " Acte pour amender l'acte 27-28 Victoria, chapitre 23, relativement aux compagnies à fonds social incorporées en vertu d'icelui, "

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *de Boucherville*, *Archambeault*, *Champagne*, *Webb*, et du moteur.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à ce soir, à 8 heures.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

Jeudi, 5 Juin 1884.

Séance de 8 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Méhot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que, lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
demain, à 11 heures A. M.

L'ordre du jour étant appelé pour la troisième lecture du Bill (No. 18),
intitulé : " Acte relatif aux chemins à barrières de Québec, "

Sur motion de l'honorable M. *Hearn*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
cette chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité
général pour la prise en considération du Bill (No. 140), intitulé : " Acte
pour amender le chapitre 94 des statuts refondus pour le Bas-Canada, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit
Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill
a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre
sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 92), intitulé : " Acte pour amender l'article 664 du code de procédure civile, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 122), intitulé : " Acte pour amender la loi des jurés et jurys (46 Vict., c. 16), "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Méthot*, de la part du comité, fait rapport que le dit bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 53) intitulé : " Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du code civil, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la Chambre s'ajourne à demain, à 11 heures A. M.

Vendredi, 6 Juin 1884.

Séance de 11 heures A. M.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Boucherville, de
Bryson,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Ferrier,
Gérin,
Gingras,
Hearn,

Laviolette,
Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Savage,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

L'honorable Mr. *Ross* met devant la chambre la réponse à une adresse à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, en date du 27 mai dernier, priant Son Honneur de faire mettre devant cette chambre :

Copie du jugement rendu le ou vers le 7 mai courant, à la Cour Supérieure, à Montréal, dans une cause de *Lamb vs. The Export Lumber Company*.

Copie des mémoires présentés par le Gouvernement Provincial au Gouvernement Fédéral, au sujet des réclamations de la Province de Québec, et aussi copie de la correspondance échangée à ce sujet entre les deux Gouvernements.

Copie de toute correspondance échangée entre le Gouvernement Fédéral et le Gouvernement de cette province, au sujet de l'acte des licences pour la vente des liqueurs, 1883.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 122), intitulé : " Acte pour amender la loi des jurés et jurys (46 Vict., c. 16), " informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 130), intitulé : " Acte pour modifier les plans et livres de renvoi officiels de la ville de Fraserville, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup et du canton de Hull et le village de Saint-Sauveur, près de Québec, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 76), intitulé : " Acte relatif aux notifications, protêts et significations, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 144), intitulé : " Acte pour autoriser le gouvernement de Québec à prendre possession d'un certain pont de péage sur la rivière Richelieu, "

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit ordre du jour soit suspendu.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité général de toute la Chambre sur le Bill (No. 92), intitulé : " Acte pour amender l'article 664 du Code de Procédure Civile,

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Champagne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 53), intitulé : " Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du code civil, "

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance, et

L'ordre du jour étant appelé de nouveau pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 144), intitulé : " Acte pour autoriser le gouvernement de Québec à prendre possession d'un certain pont de péage sur la rivière Richelieu, "

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Le dit amendement est alors lu par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur icelui, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois. La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ? Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec un amendement auquel il demande le concours de l'Assemblée législative.

L'ordre du jour étant appelé de nouveau pour la seconde lecture du Bill (No. 53), intitulé : " Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du Code Civil,"

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Champagne*, *Rémillard* et *Gérin*.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne le Bill (No. 76), intitulé : " Acte relatif aux notifications, protêts et significations. "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant. Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité spécial composé des honorables MM. *Champagne*, *Rémillard* et *Gérin*.

Sur motion de l'honorable M. *de Boucherville*, il est

Ordonné, Que, lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à cette après-midi, à 3 heures.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ferrier*, la chambre s'ajourne à cette près-midi, à 3 heures.

Vendredi, 6 Juin 1884.

Séance de 3 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

<i>Beaudry,</i>	<i>Hearn,</i>
<i>Boucherville, de</i>	<i>Lavolette,</i>
<i>Bryson,</i>	<i>Prudhomme,</i>
<i>Champagne,</i>	<i>Rémillard,</i>
<i>Dionne,</i>	<i>Ross,</i>
<i>Dorion,</i>	<i>Savage,</i>
<i>Ferrier,</i>	<i>Starnes,</i>
<i>Gérin,</i>	<i>Webb,</i>
<i>Gingras,</i>	<i>Wood,</i>

Prière.

L'honorable M. *Rémillard*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 53), intitulé : "Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du code civil," fait rapport, que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informé cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'honorable M. *Webb*, du comité nommé pour s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats du Conseil législatif, présente son second rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu par le greffier comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 6 juin 1884.

Le comité de la chambre de lecture et de la publication des débats du Conseil législatif a l'honneur de vous présenter, ce qui suit, comme son second rapport.

Votre comité soumet à cette honorable chambre que M. Desjardins, n'ayant pas rempli une des conditions de son contrat avec le Conseil, savoir :

celle de soumettre aux membres de cette chambre, le manuscrit de leurs discours dans les quarante-huit heures, ce comité désire laisser à cette honorable chambre à décider si la somme de cinq cents piastres sera payée à M. Desjardins.

Le tout humblement soumis,

W. H. WEBB,
Président.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.
La chambre s'ajourne à loisir.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, du comité spécial auquel a été référé le Bill (No. 76), intitulé: " Acte relatif aux notifications, protêts et significations," fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

Le question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à ce soir à 8 heures.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 90), intitulé: " Acte pour amender le code municipal de la province de Québec, " informant cette Chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (D), intitulé: " Acte pour amender les actes concernant le département de l'Agriculture et des Travaux Publics, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a passé ce Bill avec certains amendements auxquels elle demande le concours de cette Chambre.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a agréé ses amendements à ce Bill.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 138), intitulé: " Acte pour amender les actes concernant les écoles de réforme, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre à la prochaine séance.

La chambre s'ajourne à loisir.
Quelque temps après, la chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 30), intitulé : " Acte concernant les juges de sessions de la paix de Québec et de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.
Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 150), intitulé : " Acte pour amender un acte de cette session intitulé : " Acte pour constituer la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité pour les fins municipales et scolaires, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 136), intitulé : " Acte pour abroger le statut 32 Victoria, chapitre 29, et amender le statut 31 Victoria, chapitre 32, concernant le prévôt des incendies pour la cité de Montréal," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec

un Bill (No. 118), intitulé ; " Acte concernant les voitures d'hiver dans certains comtés," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que la 45^e règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce bill.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la seconde fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 151), intitulé : " Acte concernant les subsides des compagnies de chemins de fer et certaines garanties d'intérêts par la Province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45^{ième} règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill:

Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec

un Bill (No. 51), intitulé : " Acte pour amender l'article 671 du code de procédure civile, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture à la prochaine séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 17), intitulé : " Acte relatif aux asiles d'aliénés subventionnés par la province de Québec, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre, maintenant.

Conformément à cet ordre,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill tel qu'amendé soit maintenant lu pour la troisième fois

Le dit Bill tel qu'amendé est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements, auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gingras*, la Chambre s'ajourne à ce soir, à 8 heures.

Vendredi, 6 juin 1884.

Séance de 8 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Archambeault,
Beaudry,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Méthot,
Prudhomme,
Rémillard,
Ross,
Starnes,
Webb,
Wood.

Prière.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est
Ordonné, Que le Bill (No. 136), intitulé : " Acte pour abroger le statut 32 Victoria, chapitre 29, et amender le statut 31 Victoria, chapitre 32, concernant le prévôt des incendies, pour la cité de Montréal," soit mis sur l'ordre du jour pour seconde lecture demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 138), intitulé : " Acte pour amender les actes concernant les écoles de réforme, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 30), intitulé : " Acte concernant les juges de sessions de la paix de Québec et de Montréal,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dionne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est,

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 150), intitulé : Acte pour amender un acte de cette session intitulé : " Acte pour constituer la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité pour les fins municipales et scolaires,"

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la Chambre demain.

L'ordre du jour étant appelé pour que la chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 118), intitulé : " Acte concernant les voitures d'hiver dans certains comtés,"

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill. Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 51), intitulé : " Acte pour amender l'article 671 du code de procédure civile,"

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,
La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Prudhomme*, de la part du comité fait rapport que le dit
Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette
Chambre avec un amendement qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt
qu'elle le désirera.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit pris en considération demain.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
demain, à 10 heures A. M.

La chambre s'ajourne à loisir.
Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
un Bill (No. 17), intitulé: "Acte relatif aux asiles d'aliénés subventionnés
par la province de Québec," informant cette chambre que l'Assemblée légis-
lative a agréé ses amendements à ce Bill.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Webb*, la Chambre s'ajourne à
demain, à 10 heures A. M.

Samedi, 7 Juin 1884.

Séance de 10 heures A. M.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les honorables messieurs

Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Rémillard,
Ross,
Starnes,
Webb.

Prière.

La pétition suivante est présentée et déposée sur la table :

Par l'honorable M. *Beaudry*, de G. B. Hall et autres.

L'honorable M. *Webb*, du comité nommé pour examiner les comptes contingents du Conseil Législatif pendant la présente session, et faire rapport sur iceux, présente son sixième rapport.

Ordonné, Qu'il soit reçu, et il est alors lu comme suit, savoir :

CONSEIL LÉGISLATIF.

Québec, 7 juin 1884.

Le comité spécial auquel ont été référés les comptes des dépenses et déboursés du Conseil Législatif a l'honneur de présenter ce qui suit comme son sixième rapport :

Votre comité recommande qu'il soit demandé à qui de droit une somme de quatre mille huit cents piastres, afin de mettre le greffier en état de payer l'indemnité des membres de cette Chambre.

Le tout humblement soumis,

W. H. WEBB,
Président.

Sur motion de l'honorable M. *Webb*, il est
Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

L'honorable M. *Webb* propose :

Qu'une humble adresse soit présentée à Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur, priant Son Honneur de vouloir bien émettre son warrant en faveur du greffier de cette chambre pour la somme de quatre mille huit

cents piastres (\$4,800), afin de mettre cet officier en état de payer l'indemnité des membres de cette chambre pour la présente session.

Et la question étant mise sur la dite motion, elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que l'honorable *Orateur* et ceux des membres du Conseil Exécutif qui sont membres de cette Chambre, se rendent auprès de Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur avec la dite adresse.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative.

Il est lu comme suit :

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Québec, le 6 juin 1884.

Résolu, Que cette Chambre ne concoure pas dans les amendements faits par le Conseil Législatif au Bill (No. 144), pour autoriser le gouvernement de Québec à prendre possession d'un certain pont de péage sur la rivière Richelieu, pour la raison suivante :

“ Parce qu'ils auraient pour effet de changer les bases du vote des électeurs francs tenanciers de la ville de St-Jean, prescrites par la cinquième clause du dit acte, et qu'il détruit l'uniformité du mode de voter dans les différentes municipalités qui pourraient s'y trouver intéressées. ”

Ordonné, Qu'un message soit envoyé au Conseil Législatif, communiquant à Leurs Honneurs, les raisons pour lesquelles cette Chambre ne concourt pas dans le dit amendement, et que le greffier porte ce message au Conseil Législatif,

(Attesté),

L. DELORME.

Sur motion de l'honorable M. *Starnes*, il est

Résolu, Que cette Chambre n'insiste pas sur les amendements qu'elle a faits au dit Bill.

Ordonné, Qu'il soit envoyé un message à l'Assemblée législative pour lui communiquer cette résolution.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 131), intitulé: “ Acte pour amender l'ordonnance 4 Victoria, chapitre 17, intitulé: “ Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la cité de Québec, et y conduisant, et pour établir un fonds pour cet objet, ” et les divers actes qui l'amendent, ” auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,
 La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit
 Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Rémillard*, de la part du comité, fait rapport que le dit
 Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette
 Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolu dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe
 cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec
 un Bill (No. 134), intitulé: "Acte pour amender l'acte 32 Victoria, chap. 17,
 concernant les écoles d'industrie," auquel elle demande le concours de cette
 chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné. Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui
 concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
 Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné. Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la
 chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,
 La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
 Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Webb*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill
 a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre
 sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 152), intitulé : " Acte pour amender les lois concernant la constitution de la cour supérieure en cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ème règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,

La chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Hearn*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 4), intitulé : " Acte pour amender et refondre les lois de la chasse de la province de Québec," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil Législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la seconde lecture du Bill (No. 136), intitulé : " Acte pour abroger le Statut 32 Victoria, chapitre 29, et amender le Statut 31 Victoria, chapitre 32, concernant le prévost des incendies pour la cité de Montréal,

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Beaudry*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la Chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité, fait rapport de progrès.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 150), intitulé : " Acte pour amender un acte de cette session, intitulé : " Acte pour constituer la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité pour les fins municipales et scolaires,"

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.
Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Gingras*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Dionne*, il est

Ordonné, Sur division, que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative, sur division.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

L'ordre du jour étant appelé pour la prise en considération du rapport du comité général sur le dit Bill (No. 51), intitulé : " Acte pour amender l'article 671 du code de procédure civile, "

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Rémillard*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que, lorsque cette chambre s'ajournera, elle soit ajournée à cette après-midi, à 2 heures.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Ross*, la chambre s'ajourne à cette après-midi, à 2 heures.

Samedi, 7 Juin 1884.

Séance de 2 heures P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Beaudry,
Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Rémillard,
Ross,
Starnes,
Webb.

Prière.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
lundi, à 10 heures A. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gingras*, la Chambre s'ajourne à
lundi, à 10 heures A. M.

Lundi, 9 juin 1884.

Séance de 10 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur,

Les Honorables Messieurs

Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingra

Hearn,
Rémillard,
Ross,
Webb.

Prière.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
cette après-midi, à deux heures et demie.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Gérin*, la Chambre s'ajourne à cette
après-midi, à deux heures et demie.

Lundi, 9 Juin 1884.

Séance de 2 heures et demie P. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Rémillard,
Ross,
Starnes,
Webb,

Prière.

A six heures, l'*Orateur* quitte le fauteuil.

A huit heures, la Chambre reprend sa séance.

Sur motion de l'honorable *Ross*, il est
Ordonné, Que, lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à
demain, à 10 heures A. M.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à
demain, à 10 heures A. M.

Mardi, 10 Juin 1884.

Séance de 10 heures A. M.

Les Honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Rémullard,
Ross,
Starnes,
Webb.

Prière.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 154), intitulé : " Acte pour nommer commissaires les membres de certains comités spéciaux de l'Assemblée législative," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné. Que le dit Bill soit lu pour la troisième fois maintenant.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 143), intitulé : " Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chapitre 6, concernant le cautionnement des officiers publics de la province," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu une troisième fois maintenant.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 146), intitulé : " Acte pour amender de nouveau l'acte général des mines de Québec de 1880, " auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que le dit Bill soit mis sur l'ordre du jour pour comité général de toute la chambre à la prochaine séance.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est
Ordonné, Que lorsque cette Chambre s'ajournera, elle soit ajournée à cette après-midi, à une heure et demie.

Alors, sur motion de l'honorable M. *Starnes*, la Chambre s'ajourne à cette après-midi, à une heure et demie.

Mardi, 10 Juin 1884.

Séance de 1½ heure P. M.

Les honorables Conseillers Législatifs présents sont :

L'Honorable *Boucher de LaBruère*, Orateur.

Les Honorables Messieurs

Champagne,
Dionne,
Dorion,
Gérin,
Gingras,

Hearn,
Rémillard,
Ross,
Starnes,
Webb.

Prière.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 155), intitulé : " Acte concernant l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 5), intitulé : " Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1884 et le 30 juin 1885, et pour d'autres fins du service public," auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se reporte ce Bill à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif l'a passé sans amendement.

La chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la chambre reprend sa séance.

L'ordre du jour étant appelé pour que la Chambre se forme en comité général pour la prise en considération du Bill (No. 146), intitulé : Acte pour amender de nouveau l'acte général des mines de Québec, de 1880, "

La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill, Quelque temps après, la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Dorion*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre sans amendement.

Ordonné, Que le dit rapport soit adopté.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.
Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.
La question est mise, ce Bill passera-t-il ?
Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendement.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 7) intitulé : " Acte pour amender les lois concernant la tenue des cours supérieure et de circuit, et le code de procédure civile, " auquel elle demande le concours de cette chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.
Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit renvoyé à un comité général de toute la chambre maintenant.

Conformément à cet ordre,
La Chambre s'ajourne à loisir et se met en comité général sur le dit Bill.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

L'honorable M. *Champagne*, de la part du comité, fait rapport que le dit Bill a été examiné en entier et qu'il a été chargé de le rapporter à cette Chambre avec certains amendements qu'il soumettra à cette Chambre aussitôt qu'elle le désirera.

Ordonné, Que le dit rapport soit maintenant reçu.

Les dits amendements sont alors lus par le greffier, deux fois, et la question de concours étant mise sur iceux, la Chambre y a acquiescé.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill, tel qu'amendé, soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill, tel qu'amendé, est, en conséquence, lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill, tel qu'amendé, passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill avec certains amendements auxquels il demande le concours de l'Assemblée législative.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 153) intitulé: " Acte concernant la subvention accordée à la compagnie pour la fabrication du sucre de betteraves de la province de Québec, et l'encouragement de la fabrication du sucre de betteraves en cette province," auquel elle demande le concours de cette Chambre.

Le dit Bill est lu pour la première fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que la 45ième règle de cette Chambre soit suspendue en ce qui concerne ce Bill.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit lu pour la seconde fois maintenant.

Le dit Bill est, en conséquence, lu pour la seconde fois.

Sur motion de l'honorable M. *Ross*, il est

Ordonné, Que le dit Bill soit maintenant lu pour la troisième fois.

Le dit Bill est en conséquence lu pour la troisième fois.

La question est mise, ce Bill tel qu'amendé passera-t-il ?

Elle est résolue dans l'affirmative.

Ordonné, Que le greffier se rende à l'Assemblée législative et informe cette Chambre que le Conseil législatif a passé ce Bill sans amendements.

La Chambre s'ajourne à loisir.

Quelque temps après la Chambre reprend sa séance.

Il est reçu un message de l'Assemblée législative par son greffier, avec un Bill (No. 7), intitulé : " Acte pour amender les lois concernant la tenue des cours Supérieure et de Circuit, et le code de procédure civile, " informant cette chambre que l'Assemblée législative a agréé ses amendements à ce bill.

La chambre s'ajourne à loisir.

A trois heures de l'après-midi, Son Honneur l'honorable THÉODORE ROBITAILLE, lieutenant-gouverneur de la province de Québec, étant assis dans le fauteuil, sur le trône, l'honorable *Orateur*, dit :

" Gentilhomme huissier de la Verge Noire, rendez-vous à la Chambre de l'Assemblée Législative, et informez cette Chambre que c'est le plaisir de Son Honneur qu'elle se rende immédiatement auprès de lui dans la salle du Conseil Législatif. "

Laquelle étant venue avec son *Orateur*,

Le greffier de la Couronne en Chancellerie lit séparément les titres des Bills à être sanctionnés comme suit :

- B Acte pour amender l'acte 44-45 Victoria, chapitre 16, pour prolonger le délai de l'enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnés.
- C Acte relatif à la bibliothèque de la législature.
- D Acte pour amender les actes concernant le département de l'agriculture et des travaux publics.
- 2 Acte amendant l'acte de cette province, 46 Victoria, chapitre 8, concernant l'administration des terres publiques avoisinant les cours d'eau non-navigables et les lacs de la province de Québec, et l'exercice des droits de pêche dans ces cours d'eau et ces lacs.
- 3 Acte pourvoyant aux moyens d'aider davantage les écoles sous le contrôle du bureau protestant des commissaires d'école de la cité de Québec.
- 4 Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province.
- 6 Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : " Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu. "
- 7 Acte pour amender les lois concernant la tenue des cours Supérieure et de Circuit et le Code de Procédure Civile.
- 17 Acte relatif aux asiles d'aliénés subventionnés par la province de Québec.
- 18 Acte relatif aux chemins à barrières de Québec.
- 19 Acte pour amender l'acte de cette province, 43-44 Victoria, chapitre 10, concernant les enquêtes des coroners.
- 20 Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chapitre 26, intitulé : " Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la réclusion des ivrognes d'habitude. "
- 21 Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer l'emplacement de la dite église et les bâtisses qui y sont érigées.

-
- 22 Acte pour amender de nouveau la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien.
 - 23 Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jude, de la paroisse de Saint-Jude, dans le diocèse de Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer la propriété de l'église.
 - 24 Acte abolissant les actions préférentielles du fonds social de la compagnie manufacturière Paton, émises en vertu de l'autorité de l'acte de cette province, 39 Victoria, chapitre 67, et révoquant le dit acte.
 - 25 Acte permettant à la "Coaticook Knitting Company," d'émettre des obligations portant première hypothèque et de confirmer un règlement de la compagnie à cet effet.
 - 26 Acte autorisant l'association pharmaceutique de la province de Québec à admettre Frédérick T. Ansell, à l'exercice de la profession de chimiste et de droguiste, dans la province.
 - 27 Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs de l'Asile de la Providence de Montréal.
 - 28 Acte permettant au "Congregational College of British North America," de conférer des degrés en Théologie, et amendant l'acte 27-28 Vict., chapitre 162.
 29. Acte amendant l'acte 44-45 Victoria de cette province, chapitre 89, à l'effet de substituer le nom de David Lamontagne, de la paroisse de Sainte-Marie, à celui de François Gosselin et pour d'autres fins.
 - 30 Acte concernant les juges de sessions de la paix de Montréal et de Québec.
 - 31 Acte pour ériger en municipalité, la paroisse de St-Maxime du Mont Louis avec d'autres postes environnants et le township Denoue, dans le comté de Gaspé, et pour d'autres fins.
 - 32 Acte érigeant civilement la paroisse de Sainte-Emmélie-de-l'Energie et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité distincte et séparée.
 - 33 Acte autorisant Joseph Morissette, de la paroisse de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière.
 - 34 Acte constituant la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité, pour les fins municipales et scolaires.
 - 35 Acte incorporant la ville Saint-Jean-Baptiste.
 - 36 Acte amendant l'acte trente-huit Victoria, chapitre soixante-dix-sept, intitulé : Acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre vingt-quatre intitulé : "Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville."
 - 37 Acte incorporant "La Maison de l'Immaculée Conception de Montréal."
 - 38 Acte amendant l'acte 39 Vict., chap. 50, incorporant la cité de Sherbrooke, tel que déjà amendé par l'acte 40 Vict., chap. 27, et l'acte 42-43 Vict., chap. 60.
 - 39 Acte pour amender le statut 35 Victoria, chap. 34, ordonnant l'établissement d'un "ordre de choses exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de l'évêque de Saint-Hyacinthe."

-
-
- 40 Acte amendant l'acte 46 Victoria, chapitre 74, incorporant " La compagnie de l'Hôtel Château Saint-Louis."
- 42 Acte amendant l'acte 18 Vict., chap. 61, des statuts de la ci-devant province du Canada:
- 43 Acte pour interpréter une certaine donation faite aux clercs de Saint-Viateur par l'honorable Barthélemi Joliette et son épouse.
- 44 Acte ratifiant les obligations émises par " La Compagnie de Filature de Sainte-Anne," Hochelaga, et autorisant les directeurs de cette compagnie à hypothéquer sa propriété immobilière.
- 45 Acte concernant l'union de certaines églises méthodistes mentionnées dans le présent acte.
- 46 Acte amendant l'acte 27-28 Victoria, chapitre 70, intitulé: " Acte pour autoriser les propriétaires des Iles du Moine et des Barques à faire des règlements pour la meilleure administration des dites îles. "
- 47 Acte pour incorporer la " Compagnie du pont de Saint-Léonard, " et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet.
- 48 Acte pour incorporer " La Société Union Saint-Joseph des Artisans de Sherbrooke. "
- 49 Acte pour amender de nouveau l'acte 27 Victoria, chapitre 23, et l'acte 39 Victoria, chapitre 47, aux fins de modifier et mieux définir les pouvoirs généraux de " La corporation de la ville de Joliette, " et pour d'autres fins.
- 50 Acte amendant certains actes concernant l'incorporation de la ville de Berthier, et lui conférant de plus amples pouvoirs.
- 51 Acte pour amender l'article 671 du Code de Procédure Civile.
- 53 Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du Code Civil.
- 55 Acte amendant l'acte de cette province, 46 Vict., chapitre 21, intitulé: " Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond. "
- 58 Acte autorisant Achille Leduc, grevé de substitution en vertu du testament de feu dame Marguerite Bourgeois, sa mère, à aliéner des immeubles substitués.
- 61 Acte incorporant la compagnie des transports et des mines des rivières du Lièvre et Outaouais
- 62 Acte pour incorporer les " Missionnaires de la compagnie de Marie."
- 66 Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui font des placements.
- 68 Acte incorporant la ville de Sainte-Cunégonde.
- 69 Acte ratifiant et confirmant certaines résolutions des actionnaires de la compagnie des cotons de Montréal.
- 71 Acte concernant les commissaires d'école d'Hochelaga.
- 72 Acte incorporant la Compagnie Maritime et Industrielle de Lévis.
- 75 Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Victoria, chapitre 32, concernant les assurances mutuelles.
- 76 Acte relatif aux notifications, protêts et significations.
- 77 Acte pour rendre valides certains actes notariés.

-
- 81 Acte pour lever certains doutes au sujet de l'acte 44-45 Victoria, chapitre 32, concernant l'annexion à la municipalité des townships unis de Stoneham et Tewkesbury, d'une certaine partie de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham.
- 84 Acte amendant le chapitre 25 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.
- 85 Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé : " Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec."
- 86 Acte incorporant la société d'hygiène de la province de Québec.
- 87 Acte incorporant l'association des commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal. (The licensed victuallers association of Montreal.)
- 88 Acte autorisant le barreau de la province de Québec à admettre Cyrille Hector Andgrave *alias* Handgrave dit Champagne à la profession de procureur et d'avocat.
- 89 Acte ratifiant et confirmant un acte de partage et de répartition de propriété, passé entre les commissaires d'école de la municipalité du village de Waterloo, dans le comté de Shefford, et les syndics de la minorité dissidente du même village de Waterloo.
- 90 Acte pour mender le code municipal de la province de Québec.
- 92 Acte pour amender l'article 664 du code de procédure civile.
- 94 Acte incorporant la Compagnie royale d'électricité.
- 95 Acte incorporant l'association de prévoyance et de secours mutuels des bouchers de Montréal.
- 96 Acte autorisant le barreau de la Province de Québec, à admettre après examen, Philéas A. Corriveau au nombre de ses membres.
- 97 Acte pour détacher une certaine partie du canton de Tingwick, comté d'Arthabaska, et l'annexer à la municipalité du canton de Chester-Ouest, pour les fins municipales et scolaires.
- 99 Acte autorisant Dame Marie J. Thérèse LaRocque et son époux, J. Aldric Ouimet, écr., à vendre ou autrement aliéner certaines propriétés substituées.
- 101 Acte pour amender l'acte 23 Victoria, chapitre 75, et les divers autres actes amendant cet acte et contenant des dispositions relatives à la corporation de la ville de Sorel.
- 107 Acte amendant l'acte incorporant " La compagnie du chemin de fer de Leeds et des cantons de l'Est."
- 113 Acte réduisant le capital-actions de la compagnie de prêt et d'Hypothèque de Montréal.
- 114 Acte amendant de nouveau le statut de cette province, 43-44 Victoria, chapitre 50, intitulé : " Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Union Jacques-Cartier. "
- 117 Acte pour amender l'acte 44-45 Victoria, chapitre 27, intitulé : " Acte concernant le barreau de la province de Québec. "
- 118 Acte concernant les voitures d'hiver dans certains comtés.
- 120 Acte amendant l'acte de la présente session intitulé : " Acte pour incorporer la " Compagnie du pont Saint-Léonard, " et l'autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu'elle a construit sur la rivière

- Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet.
- 122 Acte pour amender la loi des jurés et jurys, (46 Victoria, chapitre 16.)
- 125 Acte pour annexer le No. 1698, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la ci-devant paroisse de Montréal, à la municipalité du village de Notre-Dame de Grâces Ouest.
- 126 Acte autorisant la vente de certains immeubles dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud.
- 130 Acte pour modifier les plans et livres de renvoi officiels de la ville de Fraserville, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, du canton de Hull et du village de Saint-Sauveur, près de Québec.
- 131 Acte pour amender l'ordonnance 4 Vict., chap. 17, intitulé : " Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la cité de Québec et y conduisant, et pour établir un fonds pour cet objet," et les divers actes qui l'amendent.
- 132 Acte pour abroger la douzième section du chapitre 22 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant le bon ordre dans et près les endroits consacrés au culte public.
- 133 Acte pour détacher certaines parties de l'augmentation du township de Caxton, de la paroisse de Saint-Barnabé, et les annexer à la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice, pour toutes fins quelconques.
- 134 Acte pour amender l'acte 32 Vict., chap. 17, concernant les écoles d'industrie.
- 138 Acte pour amender les actes concernant les écoles de réforme.
- 140 Acte pour amender le chapitre 94, des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.
- 143 Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chapitre 6, concernant le cautionnement des officiers publics de la province.
- 144 Acte pour autoriser le gouvernement de Québec à prendre possession d'un certain pont de péage sur la rivière Richelieu.
- 146 Acte pour amender de nouveau l'acte général des mines de Québec de 1880.
- 147 Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Victoria, chapitre 32, concernant les assurances mutuelles.
- 150 Acte pour amender un acte de cette session intitulé : " Acte pour constituer la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité pour les fins municipales et scolaires. "
- 151 Acte concernant les subsides aux compagnies de chemins de fer et certaines garanties d'intérêts par la province de Québec.
- 152 Acte pour amender les lois concernant la constitution de la cour supérieure en cette province.
- 153 Acte concernant la subvention accordée à la compagnie de sucre de betteraves de la province de Québec, et l'encouragement de la fabrication du sucre de betteraves en cette province.
- 154 Acte pour nommer commissaires les membres de certains comités spéciaux de l'assemblée législative.
- 155 Acte concernant l'acte pour assurer l'indépendance de la législature de cette province.

La sanction royale est prononcée sur ces bills par le greffier de cette chambre comme suit :

“ Au nom de Sa Majesté, Son Honneur le lieutenant-gouverneur sanctionne ces bills.”

Alors l'honorable *Orateur* de l'Assemblée législative a adressé la parole à Son Honneur le lieutenant-gouverneur, et a présenté à Son Honneur pour qu'il veuille y donner sa sanction, un bill intitulé :

5 Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1884, et le 30 juin 1885, et pour d'autres fins du service public.

A ce bill la sanction royale a été donnée dans les termes suivants :

“ Au nom de Sa Majesté, le lieutenant-gouverneur remercie ses loyaux sujets, accepte leur bienveillance et sanctionne ce bill.”

Après quoi il a plu à Son Honneur le lieutenant-gouverneur de clore la troisième session du cinquième parlement de la province de Québec par le discours suivant :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je suis heureux de vous féliciter au nom de Notre Gracieuse Souveraine, sur l'assiduité et la diligence avec lesquelles vous vous êtes occupés des différents importants sujets qui ont été soumis à votre considération, et je suis convaincu que les mesures importantes que vous avez adoptées pendant cette session seront accueillies avec satisfaction par le peuple de cette province.

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Je vous remercie de la libéralité avec laquelle vous avez voté les subsides et je verraï à ce que le meilleur usage soit fait des sommes mises à la disposition du gouvernement.

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative :

Au moment de retourner dans vos foyers, veuillez accepter les vœux sincères que je forme pour votre bonheur et celui de vos familles.

Alors l'honorable *Orateur* du Conseil législatif dit :

Honorables Messieurs du Conseil Législatif ;

Messieurs de l'Assemblée Législative :

C'est la volonté et le désir de Son Honneur le lieutenant-gouverneur que cette législature soit prorogée à lundi, le quatrième jour d'acôt prochain, pour être ici tenue ; et cette législature provinciale est, en conséquence, prorogée au quatrième jour d'acôt prochain.

INDEX

DU

DIX-HUITIEME VOLUME.

47 VICTORIA, 1884.

ADRESSES :

- A Sa Majesté, au sujet de la mort du prince Léopold, 9, 10
17, 18.
- A Son Honneur le lieutenant-gouverneur, même sujet, 17.
- A Son Honneur le lieutenant-gouverneur, adresse en réponse
au discours du Trône, 12, 13, 14, 15.
- A Son Honneur le lieutenant-gouverneur, warrants, \$11,665
et \$5,000, 41, 42.
- Pour copie de jugement et correspondance, 134.
Réponse, 168.
- Pour warrant, \$5,000, 155.
- Pour warrant, \$4,800, 179, 180.
- De bienvenue au Marquis de Landsdowne, 146, 147, 148
Réponse, 159, 160, 161 ; impression ordonnée, 161.

ANSELL, F. T., et autres, 16.

BABY, Wm., et autres, 10.

BARQUES, île des, 31.

BATE, Chs. T., et autres, 10.

BEAUCE, contribuables de, 47.

BEAUFARNOIS, contribuables de, 33.

- BEAULIEU, Thimolaüs, et autres, 24.
- BETHLÉEM, asile de St-Joseph de, 20.
- BIBAUD, Dame Marguerite, 49.
- BILLS, voir ci-dessous.
- BOUCHERS, de Montréal, Association des, 31.
- BON PASTEUR, asile St-Joseph du, 20
- BON PASTEUR, religieuses de N.-D, du, 20
- BOSSÉ, Chs. L., 28.
- BOULANGER, Louis, et autres, 39
- BOURRASSA, rév. I., et autres, 31.
- BRYSON, hon. G., nommé membre du comité des Bills privés, 74.
- BUCHANAN, Dame B. C., 33,
- BUREAU DE COMMERCE DE MONTREAL, 31, 82.

BILLS :

- A.—Intitulé : “ Acte concernant l’Agriculture, ” présenté par l’hon. M. Ross, et lu la première fois, *pro formâ*, 7.
- B.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 44-45 Vict., chap. 16, pour prolonger le délai de l’enregistrement des douaires coutumiers et des servitudes y mentionnés, ” présenté par l’hon. M. Dorion, et lu la 1ère fois, 48 ; 2e lecture, réf., 58, 59 ; S. A., 63 ; 3e lecture, 69 ; concours A. A., am. agréés, 151 ; sanctionné, 193.
- C.—Intitulé : “ Acte relatif à la bibliothèque de la Législature, ” présenté par l’hon. M. Ross, et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, réf. 1, 10, 111 ; A. A., 3e lecture, 118, 119 ; concours S. A., 151, 152 ; sanctionné, 193.
- D.—Intitulé : “ Acte pour amender les actes concernant le département de l’agriculture et des travaux publics. ” Présenté par l’hon. M. Ross, et lu la 1re fois, 111 ; 2e lecture, réf., 128 ; progrès, 132 ; A. A., 135 ; 3e lecture, 138 ; concours, A. A., am. agréés, 172 ; sanctionné, 193.
- Bill No. 2.—Intitulé : “ Acte amendant l’acte de cette province, 46 Victoria, chapitre 8, concernant l’administration des terres publiques avoisinant les cours d’eau non navigables et les lacs de la province de Québec, et l’exercice des droits de pêche dans ces cours d’eau et ces lacs. ” Reçu et lu la 1ère fois, 136 ; 2e lecture, réf., 140 ; A. A., 3e lecture, 144, 145 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 193.

- Bill No. 3.—Intitulé : “ Acte pourvoyant aux moyens d'aider davantage les écoles sous le contrôle du bureau protestant des commissaires d'écoles de la cité de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 52, 2e lecture, réf., 59 ; S. A., 70 ; 3e lecture, 75 ; sanctionné, 193.
- Bill No. 4.—Intitulé : “ Acte pour amender et refondre les lois de la chasse en cette province.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 182, 183 ; sanctionné, 193.
- Bill No. 5.—Intitulé : “ Acte octroyant à Sa Majesté les deniers requis pour les dépenses du gouvernement, pour les années fiscales expirant le 30 juin 1884, et le 30 juin 1885, et pour d'autres fins du service public.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 190, 191 ; sanctionné, 198.
- Bill No. 6.—Intitulé : “ Acte amendant l'acte de cette province, 45 Victoria, chapitre 51, intitulé : “ Acte concernant les compagnies d'assurance mutuelle contre le feu.” Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture ordonnée, 116 ; faite et Bill réf., 124, 125 ; progrès, 129, 133, 135, 136 ; A. A., 3e lecture, 145, 146 ; am. agréés, 152 ; sanctionné, 193.
- Bill No. 7.—Intitulé : “ Acte pour amender les lois concernant la tenue des cours Supérieure et de Circuit et le Code de Procédure Civile.” Reçu et lu 3 fois, A. A., 191, 192 ; am. agréés, 193 ; sanctionné, 193.
- Bill No 17.—Intitulé : “ Acte relatif aux asiles d'aliénés subventionnés par la province de Québec.” Reçu et lu 3 fois, A. A., 175 ; am. agréés, 178 ; sanctionné, 193.
- Bill No. 18.—Intitulé : “ Acte relatif aux chemins à barrières de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 136 ; sur la 2e lecture, question sur la nature du Bill, 140 ; décision de l'Orateur, et Bill réf., 142, 143, 144 ; s. A., 2e lecture, 151 ; 3e lecture, 166 ; sanctionné, 193.
- Bill No. 19.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte de cette province, 43-44 Vict., chap. 10, concernant les enquêtes des coroners.” Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, réf., 120 ; s. A., 124 ; 3e lecture, 128 ; sanctionné, 193.
- Bill No. 20.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 33 Victoria, chapitre 26, intitulé : “ Acte pour pourvoir à l'interdiction et à la réclusion des ivrognes d'habitude.” Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, réf., 106 ; progrès, 111 ; A. A., 119, 120 ; 3e lecture, 124 ; am. agréés, 132 ; sanctionné, 193.
- Bill No. 21.—Intitulé : “ Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l'église de Saint-Jean-l'Évangéliste, Montréal, à emprunter de l'argent et à hypothéquer l'emplacement de la dite église et les bâtisses qui y sont érigées.” Reçu et lu la 1ère fois, 68 ; 2e lecture, réf., 73 ; S. A., 78 ; 3e lecture, 84 ; sanctionné, 193.

-
- Bill No. 22.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau la charte du Crédit Foncier Franco-Canadien. ” Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, réf., 64 ; S. A., 3e lecture, 84 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 23.—Intitulé : “ Acte autorisant le recteur et les marguilliers de l’église de Saint-Jude, de la paroisse de Saint-Jude, dans le diocèse de Montréal, à emprunter de l’argent et à hypothéquer la propriété de l’église. ” Reçu et lu la 1ère fois, 68 ; 2e lecture, réf., 73 ; S. A., 78 ; 3e lecture, 85 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 24.—Intitulé : “ Acte abolissant les actions préférentielles du fonds social de “ la compagnie manufacturière Paton, ” émises en vertu de l’autorité de l’acte de cette province, 39 Victoria, chapitre 67, et révoquant le dit acte. Reçu et lu le 1ère fois, 37 ; 2e lecture, réf., 42 ; S. A., 51 ; 3e lecture, 58 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 25.—Intitulé : “ Acte permettant à la “ Coaticook Knitting Company, ” d’émettre des obligations portant première hypothèque et de confirmer un règlement de la compagnie à cet effet. Reçu et lu la 1ère fois, 37, 38 ; 2e lecture, réf., 42 ; S. A., 51 ; 3e lecture, 58 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 26.—Intitulé : “ Acte autorisant l’association pharmaceutique de la province de Québec, à admettre Frédérick T. Ansell, à l’exercice de la profession de chimiste et de droguiste, dans la province. Reçu et lu la 1ère fois, 38 ; 2e lecture, réf., 42, 43 ; S. A., 51 ; 3e lecture, 57 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 27.—Intitulé : “ Acte pour refondre et amender les actes concernant les Sœurs de l’Asile de la Providence de Montréal. Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, réf., 87 ; S. A., 92 ; réf. de nouveau 99 ; A. A., 100 ; 3e lecture, 104 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 28.—Intitulé : “ Acte permettant au “ Congregational College of British North America ” de conférer des degrés en Théologie, et amendant l’acte 27–28 Victoria, chapitre 162. Reçu et lu la 1ère fois, 40 ; 2e lecture, réf., 45 ; S. A., 50 ; 3e lecture, 57 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 29.—Intitulé : “ Acte amendant l’acte 44–45 Victoria de cette Province, chapitre 89, à l’effet de substituer le nom de David Lamontagne, de la paroisse de Sainte-Marie, à celui de François Gosselin et pour d’autres fins. ” Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, réf., 105, 106 ; A. A., 127, 128 ; 3e lecture, 132 ; am. agréés, 137 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 30.—Intitulé : “ Acte concernant les juges de sessions de la paix de Montréal et de Québec. ” Reçu et lu la 2e fois, réf., 173 ; S. A., 3e lecture, 176, 177 ; sanctionné, 194.
- Bill No. 31.—Intitulé : “ Acte pour ériger en municipalité, la paroisse de St-Maxime du Mont Louis avec d’autres postes environnants et

le township Denoue, dans le comté de Gaspé, et pour d'autres fins." Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, réf., 86, 87 ; S. A., 112, 113 ; 3e lecture, 118 ; sanctionné, 194.

Bill No. 32.—Intitulé : " Acte érigeant civilement la paroisse de Sainte-Emmèlie-de-l'Energie et aussi pour constituer cette paroisse en municipalité distincte et séparée." Reçu et lu la 1ère fois, 40 ; 2e lecture ordonnées, 48 ; faite, Bill réf., 53, 54 ; A. A., 67 ; 3e lecture, 72 ; am. agréés, 80 ; sanctionné, 194

Bill No. 33.—Intitulé : " Acte autorisant Joseph Morissette, de la paroisse de Sainte-Marie, dans le comté de Beauce, à construire un pont de péage sur la rivière Chaudière." Reçu et lu la 1ère fois, 53 ; 2e lecture, réf., 60 ; S. A., 78 ; 3e lecture, 84 ; sanctionné, 194.

Bill No. 34.—Intitulé : " Acte constituant la paroisse de St-Joachim de Shefford en municipalité, pour les fins municipales et scolaires." Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, réf., 82 ; S. A., 93 ; 3e lecture, 123 ; sanctionné, 194.

Bill No. 35.—Intitulé : " Acte incorporant la ville Saint-Jean-Baptiste." Reçu et lu la 1ère fois, 68 ; 2e lecture, réf., 72, 73 ; A. A., 82, 83 ; 3e lecture, 90 ; am. agréés, 98 ; sanctionné, 194.

Bill No. 36.—Intitulé : " Acte amendant l'acte trente-huit Victoria, chapitre soixante-dix-sept, intitulé : acte pour amender l'acte vingt-sept Victoria, chapitre vingt-quatre, intitulé : Acte pour ériger le village de Beauharnois en ville. Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, réf., 86 ; A. A., 93, 94 ; réf. de nouveau, 101 ; S. A., 3e lecture, 127 ; sanctionné, 194.

Bill No. 37.—Intitulé : " Acte incorporant " La Maison de l'Immaculée Conception de Montréal." Reçu et lu la 1ère fois, 75 ; 2e lecture, réf., 81 ; S. A., 88 ; 3e lecture, 96 ; sanctionné, 194.

Bill No. 38.—Intitulé : " Acte amendant l'acte 39 Vict., chap. 50, incorporant la cité de Sherbrooke, tel que déjà amendé par l'acte 40 Vict., chap. 27, et l'acte 42-43 Vict., chap. 60." Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, réf., 105 ; A. A., 113 ; 3e lecture, 118 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 194.

Bill No. 39.—Intitulé : " Acte pour amender le statut 35 Victoria, chap. 34, ordonnant l'établissement d'un " ordre de chose exceptionnel et particulier à la paroisse de Saint-Hyacinthe le Confesseur, pour la construction d'une église paroissiale qui deviendra la cathédrale de Saint-Hyacinthe." Reçu et lu la 1ère fois, 38 ; 2e lecture, réf., 43 ; S. A., 50 ; 3e lecture, 57 ; sanctionné, 194.

Bill No. 40.—Intitulé : " Acte amendant l'acte 46 Victoria, chapitre 74, incorporant " La compagnie de l'Hôtel Château St-Louis." Reçu et lu la 1ère fois, 40 ; 2e lecture, réf., 45 ; S. A., 56 ; 3e lecture, 63 ; sanctionné, 195.

- Bill No. 41.—Intitulé : “ Acte incorporant la grande loterie de colonisation ”
Reçu et lu la 1ère fois, 44 ; 2e lecture suspendue, 64 ; chambre également divisée sur 2e lecture, 64,65 ; Bill retiré, 140.
- Bill No. 42.—Intitulé : “ Acte amendant l’acte 18 Vict., chap. 61, des statuts de la ci-devant province du Canada. ” Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture ordonné, 63 ; faite et Bill réf., 69 ; S. A., 78 ; 3e lecture, 84, 85 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 43.—Intitulé : “ Acte pour interpréter une certaine donation faite aux clercs de St-Viateur par l’honorable Barthélemi Joliette et son épouse. ” Reçu et lu la 1ère fois, 86 ; 2e lecture, réf., 103 ; S. A., 108 ; 3e lecture, 117 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 44.—Intitulé : “ Acte ratifiant les obligations émises par “ la Compagnie de filature de Sainte-Anne, ” Hochelaga, et autorisant les directeurs de cette compagnie à hypothéquer sa propriété immobilière. ” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, réf., 86 ; S. A., 3e lecture, 127 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 45.—Intitulé : “ Acte concernant l’union de certaines églises méthodistes mentionnées dans le présent acte. ” Reçu et lu la 1ère fois, 40, 41 ; 2e lecture, réf., 45 ; S. A., 67 ; 3e lecture, 72 ; sanctionné, 195
- Bill No. 46.—Intitulé : “ Acte amendant l’acte 27–28 Victoria, chapitre 70, intitulé : “ Acte pour autoriser les propriétaires des Iles du Moine et des Barques à faire des règlements pour la meilleure administration des dites îles. ” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, réf. 81 ; S. A., 88 ; 3e lecture, 96, 97 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 47.—Intitulé : “ Acte pour incorporer la “ Compagnie du pont de Saint-Léonard, ” et l’autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu’elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet. ” Reçu et lu la 1ère fois, 41 ; 2e lecture, réf., 45, 46 ; A. A., 50 ; 3e lecture, 63 ; am. agréés, 89, 90 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 48 —Intitulé : Acte pour incorporer “ La Société Union Saint-Joseph des Artisans de Sherbrooke. ” Reçu et lu la 1ère fois, 38 ; 2e lecture, réf., 43 ; S. A., 50 ; 3e lecture, 57 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 49.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l’acte 27 Victoria, chapitre 23, et l’acte 39 Victoria, chapitre 47, aux fins de modifier et mieux définir les pouvoirs généraux de “ La corporation de la ville de Joliette, ” et pour d’autres fins. ” Reçu et lu la 1ère fois, 68 ; 2e lecture, réf., 73 ; A. A., 78 ; 3e lecture, 85 ; am. agréés, 95 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 50.—Intitulé : “ Acte amendant certains actes concernant l’incorporation de la ville de Berthier, et lui conférant de plus amples pouvoirs. ” Reçu et lu la 1ère fois, 68 ; 2e lecture, réf., 73 ; S. A., 83 ; 3e lecture, 91 ; sanctionné, 195.

-
- Bill No. 51.—Intitulé : “ Acte pour amender l'article 671 du Code de Procédure Civile.” Reçu et lu la 1ère fois, 174, 175 ; 2e lecture, réf., A. A., 177, 178 ; 3e lecture, renvoyé à l'Assemblée S. A., 184 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 53.—Intitulé : Acte pour valider certains enregistrements et pour amender certains articles du Code Civil.” Reçu et lu la 1ère fois, 168 ; 2e lecture, réf., 170 ; S. A., 3e lecture, 171 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 55.—Intitulé : “ Acte amendant l'acte de cette province, 46 Vict., chapitre 21, intitulé : “ Acte pour amender les lois concernant l'instruction publique en tant qu'elles se rapportent à la ville de Richmond.” Reçu et lu la 1ère fois, 51 ; 2e lecture, réf., 64 ; A. A., 83 ; 3e lecture, 90, 91 ; am. agréés, 113 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 58.—Intitulé : “ Acte autorisant Achille Leduc, grevé de substitution en vertu du testament de feu dame Marguerite Bourgeois, sa mère, à aliéner des immeubles substitués.” Reçu et lu la 1ère fois, 74 ; 2e lecture, réf., 87 ; A. A., 93 ; 3e lecture, 100, 101 ; am. agréés, 110 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 60.—Intitulé : “ Acte pour annexer certaine partie de la municipalité de la paroisse de Saint-Damase, dans le comté de Saint-Hyacinthe, à la municipalité de la paroisse de Saint-Jean-Baptiste, dans le comté de Rouville, pour les fins municipales, scolaires, judiciaires, électorales et d'enregistrement.” Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, réf., 60 ; A. A., 70 ; 3e lecture, 75 ; message de l'Assemblée refusant son concours, 137 ; message réf. à c. spéc., 140, 141 ; rapport du com. 149, 156 ; le conseil insiste sur ses amend., 153.
- Bill No. 61.—Intitulé : “ Acte incorporant la compagnie des transports et des mines des rivières du Lièvre et Outaouais.” Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, réf., 105 ; A. A., 3e lecture, 116 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 62.—Intitulé : “ Acte pour incorporer les Missionnaires de la compagnie de Marie.” Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, réf., 59, 60 ; S. A., 71 ; 3e lecture, 76 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 66.—Intitulé : “ Acte concernant les compagnies à fonds social et la protection des personnes qui font des placements.” Reçu et lu la 1ère fois, 141 ; 2e lecture, réf., 150 ; A. A., 3e lecture, 157 ; am. agréés, 162 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 68.—Intitulé : “ Acte incorporant la ville de Sainte-Cunégonde.” Reçu et lu la 1ère fois, 98 ; 2e lecture, réf., 105 ; A. A., 3e lecture, 122 ; am. agréés, 132 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 69.—Intitulé : “ Acte ratifiant et confirmant certaines résolutions des actionnaires de la compagnie des cotons de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 99 ; 2e lecture, réf., 106 ; A. A., 112 ; (à la page

- 112, ce Bill porte par erreur le No. 58) ; 3e lecture, 118 ; am. agréés, 128 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 71.—Intitulé : “ Acte concernant les commissaires d'école d'Hoche-laga.” Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, réf., 103 ; S. A., 112 ; am. agréés, 132 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 72.—Intitulé : “ Acte incorporant la Compagnie maritime et industrielle de Lévis.” Reçu et lu la 1ère fois, 52 ; 2e lecture, réf., 59 ; S. A., 71 ; 3e lecture, 76 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 75.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l'acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Victoria, chap. 32, concernant les assurances mutuelles.” Reçu et lu la 1ère fois, 41 ; 2e lecture, réf., 46 ; S. A., 48 ; 3e lecture, 53 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 76.—Intitulé : “ Acte relatif aux notifications, protêts et significations.” Reçu et lu la 1ère fois, 169 ; 2e lecture, réf., 170 ; S. A., 3e lecture, 172 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 77.—Intitulé : “ Acte pour rendre valides certains actes notariés.” Reçu et lu la 1ère fois, 51, 52 ; 2e lecture, réf., 59 ; S. A., 64 ; 3e lecture, 69 ; sanctionné, 195.
- Bill No. 81.—Intitulé : “ Acte pour lever certains doutes au sujet de l'acte 44-45 Vict., Chap 32, concernant l'annexion à la municipalité des township unis de Stoneham et Tewkesbury, d'une certaine partie de la paroisse de Saint-Edmond de Stoneham.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture ordonnée, 95 ; faite et Bill réf., 102 ; S. A., 109 ; 3e lecture, 117 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 84.—Intitulé : “ Acte amendant le chapitre 25 des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.” Reçu et lu la 1ère fois, 53 ; 2e lecture, ordonné, 79 ; faite et Bill réf., 91 ; S. A., 106 ; 3e lecture, 110 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 85.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 46 Victoria, chapitre 34, intitulé : “ Acte pour amender et refondre la loi incorporant l'association des dentistes de la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 41 ; 2e lecture, réf., 48, 49 ; S. A., 67 ; réf. de nouveau, 80, 81 ; A. A., 83 ; 3e lecture, 91 ; am. agréés, 134 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 86.—Intitulé : “ Acte incorporant “ La Société d'Hygiène de la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture ordonné, 98 ; faite et bill réf., 105 ; S. A., 3e lecture, 122 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 87.—Intitulé : “ Acte incorporant “ l'Association des Commerçants licenciés de vins et de liqueurs de la cité de Montréal.” (The licensed victuallers Association of Montreal.)” Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, réf., 86 ; S. A., 92, 93 ; 3e lecture, 100 ; sanctionné, 196.

-
- Bill No. 88.—Intitulé : “ Acte autorisant le barreau de la Province de Québec, à admettre Cyrille Hector Andgrave *alias* Handgrave dit Champagne, à la profession de procureur et d’avocat.” Reçu et lu la 1ère fois, 80 ; 2e lecture, réf., 87 ; S. A., 94 ; 3e lecture, 101 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 89.—Intitulé : “ Acte ratifiant et confirmant un acte de partage et de répartition de propriété passé entre les commissaires d’école de la municipalité du village de Waterloo dans le comté de Shefford, et les syndics de la minorité dissidente du même village de Waterloo.” Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, réf., 85 ; S. A., 93 ; 3e lecture, 100 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 90.—Intitulé : “ Acte pour amender le code municipal de la province de Québec Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, réf., 156 ; A. A., 3e lecture, 158 ; am. agréés, 172 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 92.—Intitulé : “ Acte pour amender l’article 664 du code de procédure civile. Reçu et lu 2 fois, réf., 163, 164 ; S. A., 167 ; 3e lecture, 169 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 94.—Intitulé : “ Acte incorporant la Compagnie royale d’électricité. Reçu et lu la 1ère fois, 79 ; 2e lecture, réf., 85, 86 ; A. A., 94 ; 3e lecture, 101 ; am, agréés, 110 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 95.—Intitulé : “ Acte incorporant l’association de prévoyance et de secours mutuels des bouchers de Montréal. Reçu et lu la 1ère fois, 113 ; 2e lecture, réf., 120 ; S. A., 3e lecture, 126 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 96.—Intitulé : “ Acte autorisant le barreau de la province de Québec, à admettre après examen, Philéas A. Corriveau au nombre de ses membres.” Reçu et lu la 1ère fois, 95, 96 ; 2e lecture, réf., 102 ; S. A., 108 ; 3e lecture, 117 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 97.—Intitulé : “ Acte pour détacher une certaine partie du canton de Tingwick, comté d’Arthabaska, et l’annexer à la municipalité du canton de Chester-Ouest, pour les fins municipales et scolaires.” Reçu et lu la 1ère fois, 121 ; 2e lecture, réf., 125, S. A., 131 ; 3e lecture, 135, sanctionné, 196.
- Bill No. 99.—Intitulé : “ Acte autorisant Dame Marie J. Thérèse LaRocque et son époux, J. Aldric Ouinet, écr., à vendre ou autrement aliéner certaines propriétés substituées.” Reçu et lu la 1ère fois, 90 ; 2e lecture, réf., 108 ; A. A., 3e lecture, 116 ; am. agréés, 131, 132 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 101.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 23 Victoria, chapitre 75, et les divers autres actes amendant cet acte et contenant des dispositions relatives à la corporation de la ville de Sorel.” Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture, réf., 120 ; A. A., 3e lecture, 139, 140 ; am. agréés, 150 ; sanctionné, 196,

- Bill No 107.—Intitulé : “ Acte amendant l’acte incorporant “ La compagnie du chemin de fer de Leeds et des cantons de l’Est.” Reçu et lu la 1ère fois, 121 ; 2e lecture, réf. 125 ; A. A., 134 ; 3e lecture, 137, 138 ; am. agréés, 142 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 113.—Intitulé : “ Acte réduisant le capital-actions de la compagnie de prêt et d’hypothèque de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 114 ; 2e lecture, réf., 120 ; S. A., 3e lecture, 127, sanctionné, 196.
- Bill No. 114.—Intitulé : “ Acte amendant de nouveau le statut de cette province, 43-44 Victoria, chapitre 50, intitulé : “ Acte pour incorporer la compagnie du chemin de fer Union Jacques Cartier.” Reçu et lu la 1ère fois, 125 ; 2e lecture, réf., 129 ; S. A., 3e lecture, 133, 134 ; sanctionné. 196.
- Bill No. 117.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 44-45 Victoria, chapitre 27, intitulé : “ Acte concernant le barreau de la province de Québec.” Reçu et lu la 1ère fois, 96 ; 2e lecture, réf., 102, 103 ; S. A. 106,, 107 ; 3e lecture, 110 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 118.—Intitulé : “ Acte concernant les voitures d’hiver dans certains comtés.” Reçu et lu 2 fois, réf., 173, 174 ; S. A., 3e lecture, 177 ; sanctionné, 196.
- Bill No. 120.—Intitulé : “ Acte amendant l’acte de la présente session intitulé : “ Acte pour incorporer la “ Compagnie du pont Saint-Léonard,” et l’autoriser à prélever des taux de péage sur un pont qu’elle a construit sur la rivière Nicolet, près du village de la paroisse de Saint-Léonard, comté de Nicolet.” Reçu et lu la 1ère fois, 95 ; 2e lecture, réf., 102 ; S. A., 3e lecture, 109 ; sanctionné, 120.
- Bill No. 122.—Intitulé : “ Acte pour amender la loi des jurés et jurys, (46 Victoria, chapitre 16.) ” Reçu et lu 2 fois, réf., 164 ; A. A., 3e lecture, 167 ; am. agréés, 169 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 125.—Intitulé : “ Acte pour annexer le No. 1693, des plan et livre de renvoi officiels de la municipalité de la ci-devant paroisse de Montréal, à la municipalité du village de Notre-de Grâce Ouest.” Reçu et lu la 1ère fois, 126 ; 2e lecture, réf., 130 ; S. A., 3e lecture, 131 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 126.—Intitulé : Acte autorisant la vente de certains immeubles dépendant de la succession de feu Jean-Baptiste Renaud.” Reçu et lu la 1ère fois, 123 ; 2e lecture, réf., 135 ; S. A., 3e lecture, 139 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 127.—Intitulé : “ Acte pour amender l’acte 27-28 Victoria, chapitre 23, relativement aux compagnies à fonds social incorporées en vertu d’icelui. Reçu et lu la 1ère fois, 152, 153 ; 2e lecture, réf., 165.

- Bill No. 130.—Intitulé : “ Acte pour modifier les plans et livres de renvoi officiels de la ville de Fraserville, de la paroisse de Saint-Patrice de la Rivière-du-Loup, du canton de Hull et du village de St. Sauveur, près de Québec. Reçu et lu 3 fois, A. A., 162 ; am. agréés, 169 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 131.—Intitulé : “ Acte pour amender l'ordonnance 4 Victoria, chap. 17, intitulé : “ Ordonnance pour pourvoir à l'amélioration de certains chemins dans le voisinage de la cité de Québec et y conduisant, et pour établir un fonds pour cet objet, ” et les divers actes qui l'amendent. Reçu et lu 3 fois, S. A., 180, 181 ; sanctionné. 197.
- Bill No. 132.—Intitulé : “ Acte pour abroger la douzième section du chapitre 22 des statuts refondus pour le Bas-Canada, concernant le bon ordre dans et près les endroits consacrés au culte public Reçu et lu la 1ère fois, 121 ; 2e lecture, réf., 125 ; S. A., 3e lecture, 129 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 133.—Intitulé :—Acte pour détacher certaines parties de l'augmentation du township de Caxton, de la paroisse de Saint-Barnabé, et les annexer à la paroisse de Sainte-Anne d'Yamachiche, dans le comté de Saint-Maurice, pour toutes fins quelconques.” Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, réf., 156 ; S. A., 3e lecture, 158, 159 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 134.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 32 Vict., chap. 17, concernant les écoles d'industrie.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 181, 182 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 136.—Intitulé : “ Acte pour abroger le statut 32 Victoria, chap. 29, et amender le statut 31 Victoria, chapitre 32, concernant le prévôt des incendies, pour la cité de Montréal.” Reçu et lu la 1ère fois, 173 ; 2e lecture ordonnée, 176 ; faite et Bill, réf., progrès, 183.
- Bill No. 138.—Intitulé : “ Acte pour amender les actes concernant les écoles de réforme.” Reçu et lu 2 fois, réf., 172, 173 ; S. A., 3e lecture, 176 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 140.—Intitulé : “ Acte pour amender le chapitre 94, des Statuts Refondus pour le Bas-Canada.” Reçu et lu 2 fois, réf., 163 ; S. A., 3e lecture, 166, 167 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 143.—Intitulé : “ Acte pour amender l'acte 42-43 Victoria, chap. 6, concernant le cautionnement des officiers publics de la province.” Reçu et lu 3 fois S. A., 188, 189 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 144.—Intitulé : “ Acte pour autoriser le gouvernement de Québec à prendre possession d'un certain pont de péages sur la rivière Richelieu.” Reçu et lu 2 fois, réf., progrès, 163 ; A. A., 3e lecture, 169, 170 ; message de l'Assemblée refusant les am., le conseil n'iusiste pas, 180 ; sanctionné, 197.

- Bill No. 146.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l’acte général des mines de Québec de 1880.” Reçu et lu 2 fois, réf., 189 ; S. A., 3e lecture, 191 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 147.—Intitulé : “ Acte pour amender de nouveau l’acte de la ci-devant Province du Canada, 24 Victoria, chapitre 32, concernant les assurances mutuelles.” Reçu et lu la 1ère fois, 152 ; 2e lecture, réf., 156 ; S. A., 3e lecture, 164, 165 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 150.—Intitulé : “ Acte pour amender un acte de cette session intitulé : “ Acte pour constituer la paroisse de Saint-Joachim de Shefford en municipalité pour les fins municipales et scolaires.” Reçu et lu la 1ère fois, 173 ; 2e lecture, réf., 177 ; S. A., 3e lecture, 183, 184 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 151.—Intitulé : “ Acte concernant les subsides aux compagnies de chemins de fer et certaines garanties d’intérêts par la province de Québec.” Reçu et lu 3 fois S. A., 174 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 152.—Intitulé : “ Acte pour amender les lois concernant la constitution de la cour supérieure en cette province.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 182, sanctionné, 197.
- Bill No. 153.—Intitulé : “ Acte concernant la subvention accordée à la compagnie du sucre de betteraves de la province de Québec, et l’encouragement de la fabrication du sucre de betteraves en cette province.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 192 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 154.—Intitulé : “ Acte pour nommer commissaires les membres de certains comités spéciaux de l’Assemblée législative.” Reçu et lu 3 fois S. A., 188 ; sanctionné, 197.
- Bill No. 155.—Intitulé : “ Acte concernant l’acte pour assurer l’indépendance des membres de la législature de cette province.” Reçu et lu 3 fois, S. A., 190 ; sanctionné, 197.

CHAMPAGNE, l’hon. Chs. L., présente une commission l’appelant au Conseil Législatif ; il est introduit ; sa commission est lue ; il prête serment et signe sa déclaration de qualification, 4, 5.

CHAMPAGNE, C. H. H., et autres, 25.

CHEMIN DE FER DE LEEDS ET DES CANTONS DE L’EST, 25.

CHEMIN DE FER DES CANTONS-UNIS, 31.

CHEMIN DE FER UNION J. C., 49.

CHEMIN DE FER DU PACIFIQUE, résolutions au sujet du, 161, 162.

CHURCH HOME, de Montréal, 54.

COATCOOK KNITTING COMP., 20.

COMITE DE VIGILANCE DE LA PAROISSE DE ST-JACQUES, Montréal, 20.

COMITÉS, voir ci-dessous.

COMMISSAIRES D'ÉCOLES PROTESTANTS DE MONTREAL, 54.

COMPAGNIE ELECTRIQUE ROYALE, 31

CONGREGATIONAL COLLEGE OF B. N. A., 16.

CORRIVEAU, P. A., 24.

COUVENT DE LA PROVIDENCE, Lahaie, 39.

CRÉDIT FONCIER FRANCO-CANADIEN, 33.

COMITÉS NOMMÉS :

1.—*Des privilèges :*

Pour prendre en considération les usages et coutumes de ce conseil et les privilèges du parlement, 7.

2.—*Des contingents, 18.*

1er rapport présenté, reçu lu et adopté, 36, 37.

2ème rapport présenté, reçu lu et adopté, 61, 62.

3ème " " " " " 89.

4ème " " " " " 155.

5ème " " " " " 159.

6ème " " " " " 179.

3.—*Des Ordres Permanents et Bills Privés, 18.*

Le nom de l'hon. M. Bryson est ajouté, 74.

Délais prolongés, etc., 37.

1er rapport présenté, reçu lu et adopté, 29.

2ème " " " " " 33, 34, 35, 36.

3ème " " " " " 54, 55, 56.

4ème " " " " " 66, 67.

5ème " " " " " 77.

6ème " " " " " 94, 95.

7ème	“	“	“	“	“	109, 110.
8ème	“	“	“	“	“	115.

4.—*Des impressions :*

Pour surveiller les impressions du Conseil, 18.

Comité conjoint des impressions, l'Assemblée en est informée, 30

1er rapport reçu, lu et adopté, 37, 42.

5.—Pour s'enquérir et faire rapport de la nature des actes ayant trait à l'incorporation de compagnies privées, 18.

6.—Spécial pour assister l'orateur dans l'administration de la bibliothèque et faire partie du comité conjoint de la bibliothèque, 19, 30.

Rapport présenté et lu, 71, 72 ; rayé de l'ordre du jour, 119.

Autre rapport reçu et lu, 154, 155 ; adopté, 164.

7.—Permanent, pour s'enquérir de tout ce qui concerne la chambre de lecture et la publication des débats, 19.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 23.

2e “ “ “ “ 171, 172.

9.—Des chemins de fer, 19.

1er rapport, reçu, lu et adopté, 47, 48,

DEMERS, F. X., et autres, 33.

DORCHESTER, contribuables de, 47.

DORION, hon. J., porté sur le comité des ch. de f., 21.

DOSTALER, l'hon. P. E., ajournement par respect pour sa mémoire, 10.

DRUMMOND ET ARTHABASKA, électeurs de, 49.

EGLISE MÉTHODISTE DU CANADA, 33.

EVÊQUE DE ST-HYACINTHE, S. G., et autres, 10.

EVÊQUE DE MONTRÉAL, S. G., et autres, 31.

FAFARD, Norbert, et autres, 31.

FINLAY ASYLUM, Québec, 33.

FONCTIONNAIRES CIVILS, 49.

GAGNON, rév. N., et autres, 26.

GRANDE LOTERIE NATIONALE, 11.

GRAVEL, rév. E., 16.

GREFFIER, compte détaillé soumis par le, réf. au com. des cont., 22.

GOUVERNEUR-GÉNÉRAL, adresse au, 146, 147, 148 ; rép., 159, 160, 161.

GOUVERNEUR LIEUTENANT, ouvre les chambres.— 1 requiert l'Assemblée
Légis. de se choisir un orateur, 2 ; discours du Trône, 3, 4 ;
résolutions et adresse, 12, 13, 14, 15 ; réponse, 21,

Sanctionne certains Bills 193 et suiv. ; clôt la session, 198.

Adresses, au, Voir adresses.

Messages, du. Voir messages.

HALL, G. B., et autres, 179.

HAMILTON, Robert, et autres, 47.

HOCHELAGA, comm. d'écoles de, 24.

HOGAN, Henry, et autres, 31.

HOTEL CHATEAU ST-LOUIS, comp. de l', 22.

HUAY, L. H., et autres, 16.

HUOT, rév. N. M., et autres 39.

INSTITUT DES AVEUGLES, Montréal, 20.

“ des sourds-muets, de Montréal, 26.

JASMIN, révérend M., 25.

JÉSUITES, rév. PP., 31.

JOLIETTE, hôpital de, 16:

“ village de, 24.

LADIES PROTESTANT HOME, Québec, 82.

LA JEMMERAIS, hospice de, 97.

LAMBERT, Pierre, et autres, 10:

LAMONTAGNE, David, 32.

LAPRAIRIE, orphelinat de, 11.

LAVIOLETTE, hon. J. G., congé pour cause de maladie, 104.

LEDUC, Achille, 22.

LORANGER, hon. T. J. J., et autres, 92.

MARSTON, George, et autres, 88.

MASSON, l'hon. L. F. Rodrigue, présente une commission l'appelant au conseil législatif; il est introduit; sa commission est lue; il prête serment et signe sa déclaration de qualification, 11, 12.

MESSAGES :

De l'Assemblée Législative :

Adresse de condoléance à Sa Majesté, 17.

Comité des impressions et de la bibliothèque, 27.

Au sujet des am. du Bill (No. 60), 137.

Adresse de bienvenue au marquis de Landsdowne, 148.

Au sujet des am. du Bill (No. 144), 180.

A l'Assemblée Législative :

Adresse de condoléance à Sa Majesté, 18.

Adresse de Bienvenue au marquis de Landsdowne, 147.

Au sujet des amend. du Bill (No. 60), 153.

Au sujet des amend. du Bill (No. 144), 180.

De Son Honneur le Lieutenant-Gouverneur :

Transmettant rapp. imp. de la Reine, 25.

MÉTHOT, l'hon. F. X. O. présente une commission l'appelant au conseil législatif; il est introduit; sa commission est lue; il prête serment et signe sa déclaration de qualification, 5, 6, 7.

MISSIONNAIRES DE LA COMP. DE MARIE, 16.

MOINE, ile du, 31.

MONTREAL COTTON CO., 22

MONTREAL LOAN AND MORTGAGE Co., 24

MONTRÉAL, cité de, 31, 39, 97.

MORIN, Hubert, et autres, 24.

MORISSETTE, Joseph, 31.

MORKILL, R. D., et autres, 16.

MCGILL, faculté de médecine de, 31.

MCIVER, Neil, et autres, 39.

NICHOLSON, John, 88, 95.

ORPHELINAT DE QUÉBEC, 26.

OUMET, Dame J. A., 32.

PANET, l'hon. Louis, Chambre ajournée par respect pour sa mémoire 114.

PATON MANUFACTURING COMPANY, 20.

PROULX, l'hon. J. B. G., chambre ajournée par respect pour sa mémoire, 10.

QUÉBEC, corporation de, 26.

QUEBEC, paroisse de, 61.

RAPPORTS :

—Du conservateur de la bibliothèque, 8, 9.

—Municipaux, 1883, 24.

—Des mariages, baptêmes et sépultures du district de Montréal,
1882, 25.

—Imprimeur de la Reine, 25, 26.

Comm. ag. et T. P., 28.

RESOLUTIONS au sujet du chemin de fer du Pacifique, 161, 162.

SŒURS DE LA PROVIDENCE, Montréal, 10, 26.

SENÉ, Chs., et autres, 22.

-
- SHEFFORD, contribuables de, 25.
“ canton de, 44.
- SHERBROOKE, cité de, 16.
- SOREL, hôpital de, 16.
“ ville de, 44.
- STE. ANNE D'HOCHÉLAGA, filature de, 11.
- ST. BERNARD, Beauce, 20.
- ST. CLÉMENT DE BEAUHARNOIS, 24.
- ST. DAMASE, paroisse de, 25.
- STE. ELIZABETH DE JOLIETTE, hospice de, 16.
- STE. EMMELIE DE L'ÉNERGIE, 16.
- ST. JEAN L'ÉVANGELISTE, église de, 11.
- ST. JEAN-BAPTISTE, village de, Hoch., 11.
- ST. JUDE, église de, 24.
- ST. LEONARD, pont de, 22.
- STE. MARIE, Beauce, 20.
- ST. VIATEUR, clercs de, 25,
- ST. VINCENT DE PAUL, orphelinat de, 25.
- U**NIVERSITY LYING-IN HOSPITAL, 33.
- W**ATERLOO, comm. d'écoles de, 25.
- WEBB, l'hon. W. H., congé accordé à, 26.
- WOMENS' HOSPITAL, de Montréal, 11.
- WOMENS' CHRISTIAN ASSOCIATION, de Québec, 16.

ERRATUM :

Page 112, ligne 24 : au lieu de Bill (No. 58), lisez : Bill (No. 69.)